

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**DEA en sciences de l'information
et de la communication**

**option: évolution et conservation
des supports de l'information**

MEMOIRE DE DEA

**LES MANUSCRITS LITTERAIRES MODERNES DES XIX^e
ET XX^e SIECLES
DANS LES COLLECTIONS PUBLIQUES EN FRANCE**

Cécile POCHEAU LESTEVEN

**sous la direction de Dominique VARRY
ENSSIB**

1992

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**DEA en sciences de l'information
et de la communication**

**option: évolution et conservation
des supports de l'information**

MEMOIRE DE DEA

**LES MANUSCRITS LITTERAIRES MODERNES DES XIX^e
ET XX^e SIECLES
DANS LES COLLECTIONS PUBLIQUES EN FRANCE**

Cécile POCHEAU LESTEVEN

**sous la direction de Dominique VARRY
ENSSIB**

1992

**LES MANUSCRITS LITTERAIRES MODERNES DES XIXe ET XXe SIECLES
DANS LES COLLECTIONS PUBLIQUES EN FRANCE.**

CECILE POCHEAU LESTEVEN

RESUME: Cette étude traite de la situation et du rôle des manuscrits littéraires des XIXe et XXe siècles dans les collections publiques françaises. Ce travail met en valeur la nature ambiguë de ces documents. Il analyse les problèmes liés à leur localisation, leur acquisition, et leur traitement et décrit les obstacles qui se présentent lors de leur exploitation et leur mise en valeur.

DESCRIPTEURS: Manuscrit littéraire. XIXe. XXe . France.

ABSTRACT: This essay deals with the status and the role of french modern literary manuscripts in public libraries. It shows the ambiguous nature of this type of papers. It analyses the difficulties linked to localization, acquisition and processing of modern manuscript and set out the problems met when exploiting it.

KEYWORDS: Literary manuscript. 19th. 20th. France.

REMERCIEMENTS

Je tiens à témoigner toute ma gratitude aux personnes, bibliothécaires, conservateurs et chercheurs qui ont accepté de me recevoir et dont les témoignages ont fondé ce travail: Florence Callu de la Bibliothèque Nationale, François Chapon de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, M Delmas de la Bibliothèque Nationale, Albert Dichy de l'IMEC, Annie Dourlent de la DRAC Bretagne, M Garetta de la Bibliothèque de l'Arsenal, Almuth Grèsillon de l'ITEM, M. Jocteur Montrozier de la Bibliothèque municipale de Grenoble, Jean-Pierre Meyniel de la DRAC Pays de Loire, Marielle Mouranche de DLL, Mme Muzerelle de la Bibliothèque de l'Arsenal, Martine Ollion de l'IMEC, Yves Peyré, Nicole Prévot et Jacqueline Zacchi de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet.

Je remercie aussi chaleureusement Emmanuelle Floch qui a bien voulu consacrer un peu de son précieux temps à traduire des documents en allemand envoyés par le Deutsches Literaturarchiv de Marbach.

SOMMAIRE

LES MANUSCRITS LITTÉRAIRES MODERNES DES XIX^e ET XX^e SIÈCLES DANS LES COLLECTIONS PUBLIQUES FRANÇAISES.

Introduction	p. 1
Première partie: Le manuscrit littéraire moderne en question	p. 7
I. Discours sur le manuscrit	p. 7
I. 1) L'auteur et ses manuscrits	p. 7
I. 2) La passion du collectionneur	p. 13
I. 3) La recherche et les manuscrits littéraires	p. 18
I. 3) 1. L'histoire littéraire	p. 19
I. 3) 2. La critique génétique	p. 21
I. 3)3. La sociologie des textes	p. 23
II. Du manuscrit littéraire aux archives littéraires	p. 25
II. 1) Bilan lexical	p. 25
II. 2) Les enjeux du manuscrit littéraire moderne pour les établissements publics de conservation	p. 26
II. 3). Deux organismes conservant des archives littéraires	p. 29
II. 3) 1. Le Deutsches Literaturarchiv de Marbach sur Neckar	p. 29
II. 3). 2. L'IMEC	p. 31
Deuxième partie: Situation des manuscrits littéraires modernes dans les collections publiques françaises.	p. 33
I. La localisation des archives littéraires	p. 33
I. 1). La répartition des documents en fonction de leur nature	p. 33
I.1).1 Répartition des documents entre les différents types d'établissement	p. 33
I.1)2. Répartition des documents entre les différents départements d'un même établissement	p. 34
I. 2). Les outils de la localisation	p. 35
I. 2) .1. La localisation à l'intérieur des établissements publics de conservation	p. 35
I.2). 2. La localisation sur l'ensemble du territoire national	p. 36
I. 2). 3. La localisation des manuscrits littéraires hors des collections publiques	p. 37

II. Les politiques d'acquisition des manuscrits littéraires	p. 39
II. 1). Les différents modes d'accroissement des collections publiques	p. 39
II.1) .1. Constitution des fonds de manuscrits littéraires autographes dans les collections publiques	p. 39
II.).1) 2. Dons. donations. Legs. Dépôts. Dations.	p. 40
II. 1). 3. Les dons , une aubaine contraignante	p. 42
II. 2). Achats: principes et contrantes.	p. 43
II. 2). 1.Les règles que se fixent les établissements publics	p.44
II. 2). 2. Le marché du manuscrit littéraire	p. 45
II. 2). 3. Les modes de financement des politiques d'achat de manuscrits	p. 46
II.3). La politique de déconcentration et de décentralisation des acquisitions	p. 48
II.3) 1. La déconcentration	p. 48
II. 3). 2. Les FRAB	p.51
II. 3). 3. La nécessité d'un renforcement des stuctures d'aide technique au niveau national	p. 54
III. Traitement et communication des archives iittéraires	p. 55
III. 1). Les opérations de classement	p. 55
III. 2). Foliotage et reliure	p. 56
III. 3). Le catalogage	p. 58
III. 4). La communication des documents	p. 59

Troisième partie: exploitation et valorisation des archives littéraires

p. 62

I. Les liens qui unissent les bibliothèques et la recherche autour du manuscrit littéraire	p. 62
I. 1). Les conventions passées avec la recherche	p. 62
I. 2). L'apport de la recherche	p. 65
II. Edition et diffusion des manuscrits littéraires modernes	p. 67
II. 1). Les éditions de fac-similés	p. 67
II. 2). Editions critiques et éditions génétiques	p. 70
II. 3). Les éditions de correspondances	p. 71
II. 4). Publication des inédits	p. 72
III. Les expositions de manuscrits littéraires modernes	p. 74
III. 1). Les approches biographiques	p. 75
III. 2). Les expositions centées sur l'oeuvre d'un écrivain	p. 76

Conclusion

p. 78

Bibliographie

p. 81

Annexes:

1. Gustave Flaubert. Une page de brouillon de *La légende de St Julien*.
Bibliothèque Nationale.
2. Guillaume Apollinaire. *Alcools*. Premières épreuves corrigées.
Bibliothèque Nationale.
3. Convention FRAB Bretagne.
4. Plan du DEA Jussieu.

INTRODUCTION

Cette étude consacrée à la situation et au rôle des manuscrits littéraires modernes dans les collections publiques françaises se propose d'apporter des éléments de réflexion sur un aspect de la politique patrimoniale des bibliothèques, aujourd'hui confrontées à un double défi: d'une part, rendre raison de leur politique patrimoniale face à un discours qui remet en cause, au nom du développement des nouvelles technologies informatiques, le rôle des documents écrits dans les bibliothèques; d'autre part, répondre, par des actions cohérentes et efficaces, à l'engouement général pour les manuscrits, notamment littéraires.

En 1983 était publié dans le *Bulletin des bibliothèques de France*¹ un article de Denis Varloot, alors directeur des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST) au Ministère de l'Education Nationale, intitulé "*Du puits au robinet*". Cet article, qui fit grand bruit, annonçait une véritable révolution des moyens de production, de stockage, de mémorisation et de consommation de l'information. Denis Varloot prévoyait que le développement de la télématique, des micro-ordinateurs, du stockage numérique des images et des sons, du traitement de texte, de l'impression électronique remettrait en cause le rapport des bibliothèques au livre, et citant Borges: "De temps à autre, il faut brûler la bibliothèque d'Alexandrie", il remettait profondément en cause la fonction des bibliothèques. Cet article, suivi en 1991 d'un article intitulé "*Du robinet à la fiole*" qui développait les mêmes thèmes, est représentatif d'un courant de réflexion, issu en partie des professionnels des bibliothèques, qui occulte totalement la dimension patrimoniale de ces établissements. Pour que ces réflexions sur les bibliothèques de l'avenir, au lieu de la nier, prennent en compte cette fonction fondamentale des bibliothèques, les établissements concernés se doivent de mettre en valeur l'importance de leur action en matière de patrimoine écrit et la justifier par des réalisations rencontrant la faveur du public et des

¹ *Bulletin des bibliothèques de France*, nov-déc 1983, tome 28, n°6.

spécialistes de la question. Pour cela, une réflexion sur la nature des fonds conservés et leur exploitation est nécessaire.

Cette réflexion est aussi indispensable pour pouvoir répondre à la grande vogue des manuscrits littéraires, vogue perceptible à travers la flambée des prix des autographes depuis dix ans, le succès des publications sur le sujet et le regain d'intérêt des chercheurs. Les autographes littéraires, longtemps sous estimés, ont atteint depuis le début des années 80 une cote très élevée. S'agissant d'auteurs très prisés, les prix peuvent atteindre des sommets: ainsi, en 1985, une lettre autographe de Proust à sa mère a été vendue 155 000 francs¹. En 1991, l'Etat français achetait aux héritiers de Zola le manuscrit de *J'accuse* pour 4 millions de francs. Cette hausse reflète l'intérêt croissant des Français pour tout ce qui touche à l'histoire des livres, et plus particulièrement pour l'histoire des manuscrits.

En octobre 1991, à l'occasion des manifestations mises en place autour du thème "La fureur de lire", le magazine *Télérama* proposait deux longs articles² présentant le monde des manuscrits, "plein de mystère et de passions". Anecdotes de ventes, récits de la quête des collectionneurs, le ton de ces articles montrait à quel point ce domaine pouvait paraître attirant. En mai 1991, un long article de Michel Cressole paru dans *Libération*³ évoquait, à l'occasion de la sortie du livre *Trésors de l'écrit. Dix ans d'enrichissement du patrimoine écrit*⁴ publié sous la responsabilité du département Communication du Ministère de la Culture, les politiques d'acquisition de manuscrits littéraires en France. La présence de tels articles dans la presse non spécialisée témoigne de l'audience croissante que rencontrent ces questions.

Cet engouement s'est aussi traduit par le succès commercial du recueil *Les plus beaux manuscrits des poètes français*⁵ publié en 1991 par la Bibliothèque Nationale chez Robert Laffont. Parallèlement, la multiplication des actions de recherche sur les manuscrits littéraires entreprises par les chercheurs de l'Institut des textes et

1. NICOLAS, Alain (Ed): *Les autographes*. Paris: Maisonneuve & Larose, 1988. " *La cote des autographes*"

2 DAUBERT, Michel: "Ces très chers manuscrits".

PELEGRIN, Dominique Louise: "Tous les goûts sont dans la rature".

Télérama N° 2179. 16 octobre 1991.

3 CRESSOLE, Michel: "Les trésors de l'écrit rentrent au pays". *Libération*. Samedi 9 et dimanche 10 mai 1992.

4 *Trésors de l'écrit. Dix ans d'enrichissement du patrimoine écrit*. Paris: Réunion des Musées Nationaux, 1991.

5 *Les plus beaux manuscrits des poètes français*. Bibliothèque Nationale. Paris: Robert Laffont, 1991.

manuscrits modernes (ITEM), et, de façon différente, par ceux de l'Institut mémoire de l'édition contemporaine (IMEC), atteste l'ampleur de l'intérêt pour ces documents.

Face à la fièvre qui a saisi le marché des autographes, à toutes ces manifestations de reconnaissance des manuscrits, les bibliothèques se doivent de réfléchir aux problèmes théoriques et pratiques que posent ces documents. Quels manuscrits acquérir? Comment les acquérir? Où les conserver? Comment les mettre à la disposition du public, comment les mettre en valeur, les exploiter? Comment donner satisfaction aux chercheurs comme à un public non spécialisé? Ces réflexions ne sont nullement inexistantes: de nombreux articles et ouvrages rédigés par des marchands d'autographes, des collectionneurs, des bibliothécaires chargés de fonds de manuscrits, des chercheurs, abordent certains aspects de ces questions. Mais il n'existe pas de travaux synthétiques qui analysent l'ensemble de ces problèmes du point de vue des bibliothèques.

Les bibliophiles et collectionneurs tels que Bertrand Galimard-Flavigny ou Carlton Lake évoquent la valeur des documents, les méthodes du collectionneur, le plaisir de la quête, la nature d'une passion. Les travaux des bibliothécaires retracent essentiellement l'histoire des fonds de manuscrits littéraires, le traitement effectué sur un document donné, les problèmes relatifs aux acquisitions ou, se rapprochant des travaux réalisés par les chercheurs, proposent une étude littéraire d'un corpus particulier de manuscrits. Ces articles ne remettent pas en cause la politique actuelle des bibliothèques en matière de manuscrits littéraires. Les articles publiés par les chercheurs, notamment ceux de l'ITEM, posent souvent des questions de fond sur la nature même du manuscrit, sur le sens de leurs recherches. On y trouve de nombreuses études consacrées à un auteur particulier. Mais là non plus, les difficultés rencontrées au cours des recherches effectuées dans les bibliothèques, ne sont guère évoquées. Un ouvrage qui réunit les contributions de marchands d'autographes, de collectionneurs, de bibliothécaires, d'archivistes et d'universitaires: *Les autographes*,¹ publié sous la direction d'Alain Nicolas, constitue un exemple réussi de coopération entre ces différentes disciplines. Mais ce livre, destiné à "faire partager [leur] passion pour les autographes aux néophytes et peut-être susciter de nouvelles vocations" ainsi qu'à "mieux informer les collectionneurs déjà avertis", ne se situe pas dans l'optique propre aux organismes de conservation de manuscrits.

Le travail entrepris ici se propose, en s'appuyant sur plusieurs de ces articles et en complétant ces informations par une série d'enquêtes menées auprès des bibliothèques, de la Direction du livre et de la lecture (DLL) et de ses antennes en région, des

¹.NICOLAS, A (Ed), *op cit.*

chercheurs, de mieux cerner la notion de manuscrit littéraire moderne et d'en tirer les conséquences pour les politiques d'acquisition des bibliothèques et la définition au niveau national d'une action cohérente en faveur de ces documents. Un panorama des options choisies par les bibliothèques à partir d'exemples significatifs permet de mettre en valeur les insuffisances de la politique actuelle, les insatisfactions qu'elle engendre, et conduit à proposer d'éventuelles solutions.

La méthode adoptée pour mener les entretiens ne présente pas de caractère systématique: l'idée d'un questionnaire unique adressé aux personnes concernées par la question du manuscrit littéraire moderne a été écartée pour plusieurs raisons. D'une part, tous les interlocuteurs ne sont pas sensibles aux mêmes aspects de la question. D'autre part, en envisageant de ne s'en tenir qu'aux responsables de bibliothèques ou d'archives possédant ce type de documents, il faut noter que chaque établissement rencontre des difficultés propres liées à son statut particulier. Les problèmes relatifs aux acquisitions, pour ne citer qu'un exemple, ne se posent pas de la même façon pour la Bibliothèque Nationale, les bibliothèques municipales, ou les bibliothèques universitaires. Enfin, certains points particulièrement délicats, comme les problèmes de cohérence nationale dans les politiques d'acquisition, sont difficilement exposables dans le cadre froid et restreint d'un questionnaire. C'est pourquoi les entretiens directs ont été privilégiés. Le revers de ce choix est, compte tenu du temps imparti à l'élaboration de ce mémoire, l'absence d'exhaustivité. Les bibliothèques municipales ne sont donc représentées que par le cas de la bibliothèque municipale d'études de la ville de Grenoble et, indirectement, par les entretiens téléphoniques réalisés auprès des conseillers au livre et à la lecture des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne et des Pays de Loire. De même, il n'a pas été possible d'établir de comparaison très développée avec la situation des manuscrits littéraires modernes dans les pays étrangers. Seule l'Allemagne, avec le Deutsches Literaturarchiv de Marbach, est ici évoquée. Mais une étude des options choisies par les bibliothèques anglaises serait, à plus d'un titre, très enrichissante. De même, il serait intéressant de connaître le sort réservé aux manuscrits littéraires français conservés à l'étranger, aux Etats Unis notamment, comme ceux possédés par le Harry Ramson research center de l'Université du Texas, à Austin, dont on peut apprécier l'ampleur et la qualité dans le catalogue intitulé *Baudelaire to Beckett. One century of french literature and art*,¹ publié en 1976. En dépit de ces limitations, cette étude espère avoir pu souligner, au travers d'exemples significatifs, les principaux problèmes qui

¹. LAKE, Carlton: *Baudelaire to Beckett. One century of french literature and art*. The University of Texas, 1976. (Consultable à la Réserve des imprimés de la Bibliothèque Nationale).

se posent à l'ensemble des bibliothèques françaises dans l'acquisition, le traitement, la mise en valeur et l'exploitation de leurs manuscrits littéraires modernes.

Cette étude a été limitée aux manuscrits littéraires modernes des XIX^e et XX^e siècles. Ce choix mérite une explication. Les manuscrits modernes sont les manuscrits autographes postérieurs à l'existence de l'imprimerie, par opposition aux livres ou textes manuscrits, antérieurs à cette invention, écrits ou copiés à la main. Notre choix s'est porté sur les manuscrits littéraires pour plusieurs raisons. Les manuscrits littéraires permettent tout d'abord de cerner de façon significative l'ensemble des phénomènes liés à la nature ambiguë des manuscrits modernes: valeur sentimentale, fétichisme, intérêt documentaire, retour du biographique... D'autre part, le monde des bibliothèques entretient des rapports particulièrement étroits avec celui de la littérature; la formation et le goût des bibliothécaires chargés des manuscrits les conduisent volontiers vers les textes de nature littéraire et ont entraîné la création de liens privilégiés entre les établissements détenteurs de manuscrits et la recherche littéraire. En outre, les fonds de manuscrits littéraires représentent une part très importante des fonds de manuscrits modernes.

Nous avons limité notre recherche aux manuscrits littéraires des XIX^e et XX^e siècles car ce sont eux qui font l'objet de la majorité des études réalisées par la recherche littéraire. Les manuscrits autographes des XVI^e et XVII^e siècles sont très rares et ceux du XVIII^e siècle, eux-mêmes peu nombreux, posent des problèmes spécifiques liés à leur nature incertaine. Pour la période antérieure à la Révolution, la plus grande partie des manuscrits littéraires sont des copies non autographes produites souvent après l'impression de l'œuvre. Le XIX^e siècle a constitué un moment charnière dans l'attitude des écrivains vis-à-vis de leur manuscrits. C'est aussi à cette époque que s'est développé l'intérêt des bibliothèques et de la recherche littéraire pour ce type de document.

Ce travail s'attache, dans un premier temps, à discuter de la valeur et de la nature du manuscrit littéraire moderne. Il ne s'agit pas d'établir des définitions rigides destinées à délimiter le cadre de cette étude mais, au contraire, d'essayer de prendre en compte cette notion dans toute sa complexité avec les conséquences que cela peut entraîner pour les acquisitions et l'exploitation de ces documents. Une analyse des discours très variés tenus sur le manuscrit littéraire par les auteurs, les bibliophiles, les bibliothécaires et archivistes, des représentants de la recherche universitaire, permet de déterminer les valeurs qui entrent en considération dans l'intérêt dont fait l'objet ce document.

Compte tenu de cette analyse, une étude de la situation des manuscrits littéraires modernes dans les collections publiques françaises à partir d'exemples significatifs permet, dans, un second temps, de cerner les problèmes rencontrés dans

l'établissement d'une action cohérente au niveau national concernant la localisation, l'acquisition, et le traitement de ces documents.

Enfin, le dernier moment présente les enjeux d'une véritable politique d'exploitation et de valorisation des manuscrits littéraires par les bibliothèques. Y sont présentés les travaux entrepris par la recherche universitaire en liaison avec les établissements de conservation, les politiques d'édition de manuscrits et les problèmes liés à la mise en place d'expositions littéraires reposant sur ces documents.

PREMIERE PARTIE: LE MANUSCRIT LITTERAIRE MODERNE EN QUESTION

Jusqu'à l'imprimerie, le manuscrit a été le mode de transmission des oeuvres. Avec l'apparition du texte imprimé, le manuscrit perd ce rôle fondamental et son statut devient problématique. *Le petit Robert* définit ainsi le manuscrit moderne: " Oeuvre originale écrite de la main de l'auteur." Il précise que, par extension, on entend aussi par ce terme un " texte original dactylographié, plus ou moins corrigé de la main de l'auteur." Ces deux définitions sont construites à partir de trois concepts: ceux d'"œuvre" et de "texte", et celui d' "auteur". Le manuscrit y est caractérisé par sa nature "originale". Mais qu'est-ce qu'un texte? Où se situent les limites de l'œuvre? Qu'est-ce qu'un auteur? Une personne? Une fonction? Le texte est -il original parce qu'il est premier? Parce qu'il n'est pas reproduit? Parce qu'il est unique? Ces notions complexes font l'objet de constantes redéfinitions. Pour saisir la notion de manuscrit littéraire moderne dans toute sa complexité, nous sommes ainsi amenés à essayer de lire, dans le discours des personnes concernées par ce type de document, comment s'agencent ces différentes notions. Il nous faut aussi examiner comment est entendue la notion de "littéraire" appliquée aux manuscrits. Cette double lecture permet de constater la diversité des intérêts que suscite ce document, la pluralité des valeurs qu'on lui attribue, et nous conduit à nous prononcer pour une notion très large du manuscrit littéraire.

I. DISCOURS SUR LE MANUSCRIT LITTERAIRE

I.1) L'auteur et ses manuscrits

A partir du moment où le manuscrit n'est plus le mode de transmission de l'oeuvre, un nouveau rapport se joue entre le privé et le public qui fait du manuscrit littéraire un objet foncièrement ambigu. Tant que l'auteur n'a pas rendu public son ouvrage, le manuscrit est le lieu, l'outil d'un travail, objet privé rattaché à la personne de

l'auteur. Mais lorsque l'auteur a jugé nécessaire de publier son travail, il perd cette fonction. Quelle valeur accorder alors à ce document? Les écrivains peuvent avoir des attitudes très différentes vis à vis de leurs manuscrits. Pour beaucoup d'entre eux, la nature de leur relation avec ces objets reste confuse et produit des comportements très paradoxaux, à la croisée de deux besoins contradictoires et simultanés: celui de préserver le secret d'une création, l'intimité d'un ouvrage singulier, et celui de communiquer à autrui la part la plus profonde de soi. Ce jeu entre le domaine privé et le domaine public est révélateur de la fusion qui s'opère chez les écrivains entre leur œuvre et leur vie, quand bien même ils se refusent à voir confondus l'homme social et l'homme qui écrit. Penser le devenir de ses manuscrits, c'est envisager l'image de soi qu'on va laisser à la postérité. De ce fait, aux manuscrits qui ont été la matrice d'un texte publié, s'ajoutent, dans la pensée de ce devenir, les manuscrits des œuvres inédites, les dossiers de travail, les carnets intimes, les correspondances.

Dans l'avant propos du recueil d'articles intitulé *De la genèse du texte littéraire*¹, Almuth Grésillon cite cet extrait d'un texte de Ossip Mandelstam:

Maintenant, le brouillon détruit,
attentif, tu gardes en toi
la phrase pure de scolies,
unique en son noir intérieur,
étayée de son propre poids,
toute seule, paupières closes,
qui pèse sur le papier nu
comme un dôme sur le ciel vide.

Ce "brouillon détruit" et cette "phrase pure de scolies" posent plusieurs problèmes: celui de la finalité du travail de l'écrivain et celui de la notion d'achèvement. Si la finalité du manuscrit est le texte publié, alors la destruction des états antérieurs paraît parfaitement compréhensible. C'est bien leur conservation que l'on peut remettre en question. Stendhal a ainsi détruit les manuscrits des livres qu'il avait publiés. Il n'a conservé, sous forme de manuscrits reliés en volumes, que des textes inédits, laissés en suspens à la postérité. Si la finalité du travail d'écriture n'est pas dans la publication, mais dans l'obtention de cette phrase achevée dans sa pureté, la question du manuscrit se pose différemment: il peut être conservé comme le témoignage autographe de cet état de perfection, il peut être préservé, sous la forme d'états variables, dans l'attente de cette perfection future. L'attitude de Stendhal est à cet égard assez étonnante: il choisit de conserver des textes inachevés et confie à l'avenir le soin de décider de leur publication. Il introduit ainsi dans le manuscrit de

1. GRESILLON, Almuth (Ed.) : *De la genèse du texte littéraire: manuscrit, auteur, texte, critique*. Tusson: éditions du Lérot, 1988.

La vie d'Henry Brulard de multiples testaments chargés, non sans ironie, d'assurer un devenir à cet objet incertain:

Testament

Je donne et lègue ce manuscrit sur l'histoire de ma vie à M.Alphonse Levasseur; et après lui, à M.Henry Fournier et successivement à MM.Amyot, Paulin, Wurtz, Philatère Chasles, sous condition de changer avec soin *tous les noms de femme* et de ne changer aucun nom d'homme, et de n'imprimer, si cela en vaut la peine, que quinze ans après mon décès.

Le fait, pour un écrivain, de ne pas détruire l'ensemble de ses papiers, y compris les manuscrits des œuvres déjà publiées, n'est pas forcément le signe d'un attachement profond pour ses documents. Sartre, dans un entretien avec Michel Sicard, professe ainsi son indifférence à leur égard:

Bien sûr, je sais qu'on peut vendre un manuscrit et je l'ai fait quelques fois (une fois ou deux), parce que j'avais besoin d'argent. Je sais qu'on peut donner un manuscrit, que des gens peuvent aimer un manuscrit. Tout ça donne à ce brouillon une drôle de valeur, distincte de ce qu'il est pour moi: un ensemble de pages écrites et recopiées, barrées, recommencées... bref un moyen de faire de l'imprimerie, des indications pour faire un imprimé; et, en même temps, il a une autre vie: il vaut de l'argent et il est apprécié par d'autres. Mais ceci ne me concerne pas: je n'aime pas mes manuscrits. Je sais qu'ils ont cette double vie et je n'en fais rien: c'est seulement un moyen de donner, et dans les moments durs, de vendre quelque chose.¹

Dans ce passage, Sartre reconnaît plusieurs valeurs au manuscrit: sa valeur commerciale, sa fonction de matrice pour la publication et la valeur affective qu'il peut avoir pour les proches. Le don d'un manuscrit en témoignage d'une amitié se pratique volontiers. Balzac faisait relier par les meilleurs artisans ses manuscrits et les épreuves corrigées de sa main pour les offrir à ses amis ou aux personnes qui les recevaient. La vente des manuscrits par leur auteur n'est pas non plus un fait exceptionnel. Dans son livre *Mystères et splendeurs de Jacques Doucet*,² François Chapon raconte comment de jeunes écrivains, sollicités par le riche couturier, recopiaient leurs manuscrits pour les lui céder contre quelque argent. Ces "faux-vrais manuscrits" montrent bien l'ambiguïté profonde de l'attitude des écrivains. Partagés en un certain attachement et la nécessité de se procurer de l'argent, ils choisissent une

1. SARTRE, Jean-Paul; SICARD, Michel: *L'écriture et la publication*. Obliques N°18-19. 1979

2. CHAPON, François: *Splendeurs et misères de Jacques Doucet (1853-1929)*. Paris: J.C Lattès, 1984.

solution intermédiaire et proposent une trace autographe qui ne porte pas les marques de leur travail de création. La double valeur du manuscrit, marchande et affective, peut donner lieu à de curieuses mésaventures. Dans un chapitre intitulé *L'honneur de Jean Cocteau*,¹ Carlton Lake explique comment il a pu acquérir tout un ensemble de papiers appartenant au poète. S'étant rendu chez un marchand qui proposait des documents ayant appartenu à Cocteau, il demande à rencontrer la personne qui fournissait ces papiers. Celle-ci, un ancien éditeur et libraire du nom de Henri Lefebvre, lui raconte l'origine de ce lot:

C'était les propres archives de Cocteau [...]. Au printemps de 1935, Cocteau se préparait à partir en vacances sur la Côte d'Azur. Il fit un peu d'ordre dans les affaires avec lesquelles il avait vécu pendant des années dans la chambre qu'il occupait chez sa mère, rue d'Anjou. Comme il eut vite assez, il chargea son ami Maurice Sachs de continuer, en lui disant qu'il pouvait vendre quelques dessins, manuscrits et livres qu'il ne souhaitait pas garder. Sachs et un jeune ami, Robert delle Donne, m'ont apporté plusieurs choses, en me disant qu'ils agissaient pour Cocteau. J'ai acheté et payé ce qu'ils m'apportaient et, bientôt, ils sont revenus avec d'autres documents et au fur et à mesure des rangements, encore d'autres. J'ai tout acheté et bientôt j'ai reçu une lettre recommandée de Cocteau, qui logeait à l'hôtel Welcome à Villefranche-sur-Mer. Il était désespéré parce qu'il avait appris que Sachs et delle Donne m'avaient vendu beaucoup plus de choses qu'il ne le désirait.

Après de difficiles transactions, le libraire voulant rentrer en possession de l'argent déboursé, argent que Cocteau n'avait jamais reçu, le poète se contente de récupérer des "documents intimes", essentiellement des lettres, de Proust et de François Mauriac. Il laisse ainsi au marchand des notes de travail, des manuscrits, certains de textes inédits.

La désinvolture de Sartre ou de Cocteau contraste avec la volonté très marquée de certains écrivains de préserver l'ensemble de leurs archives. Cette préservation traduit aussi bien l'angoisse de voir le regard d'autrui se poser sur la part la plus intime de soi que le désir de savoir conservée la mémoire d'une vie et d'une œuvre. Les chercheurs de l'Institut des Textes et Manuscrits Modernes avaient convié des écrivains à témoigner de leur travail d'écriture en présentant quelques pages manuscrites.² Après un accord de principe, Nathalie Sarraute et Danièle Sallenave ont finalement refusé de montrer leurs brouillons, estimant que cet acte serait pour elles d'une "indécence folle". Cette réticence à livrer ses manuscrits de son vivant se

1. LAKE, Carlton: *Chers papiers: mémoires d'un archéologue littéraire*. Paris: Seghers, 1992.

2. CONTAT, Michel (Ed.): *L'auteur et le manuscrit*. Paris, Presses Universitaires de France, 1991.

retrouve aussi quand il s'agit de les laisser à la postérité. Proust écrivait ainsi à son ami, le romancier anglais Sydney Schiff:

La pensée ne m'est pas très agréable que n'importe qui (si on se soucie encore de mes livres) sera admis à compulser mes manuscrits, à les comparer au texte définitif, à en induire des suppositions qui seront toujours fausses sur ma manière de travailler, sur l'évolution de ma pensée, etc.¹

Pourtant, en léguant à sa mort tous ses papiers à son frère Robert, Proust ne faisait rien pour s'épargner un tel désagrément. Sentant venir la fin, nombreux sont les écrivains qui, dans une démarche consciente, organisent le devenir de leurs papiers. Plusieurs motifs entrent alors en compte: le réconfort de préserver, par delà la mort, ce qui constitue le fruit de toute une vie; le désir de laisser les chercheurs, plutôt que des personnes aux intérêts douteux, disposer de ces documents. Victor Hugo, le premier, dans son testament devenu célèbre, remettait tous ses "manuscrits, et tout ce qui sera trouvé écrit ou dessiné par [lui] à la Bibliothèque Nationale de Paris, qui sera un jour la Bibliothèque des Etats-Unis d'Europe." François Mauriac, partagé entre ses intentions à l'égard de ses enfants et la crainte d'une dispersion, choisit finalement de faire don de ses manuscrits à la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, écrivant, à propos de cette décision:

(...) Chaque génération ajoutera ses dossiers à ceux qui seront déjà accumulés, flocons de neige sur flocons de neige, voués au même néant, même si aucune catastrophe ne devait faire un jour place nette. Nous le savons bien, mais en fait c'est notre premier sommeil, celui qui suivra immédiatement la mort, que nous nous efforçons de préserver comme si nous pouvions ignorer que ce sommeil là se confondra, tard ou tôt, avec celui de l'oubli. Ce qui demeurera, c'est ce témoignage de notre dignité dont parle Baudelaire, que même les artistes qui se croyaient en dehors de toute foi auront peut-être à leur insu manifesté. ²

1. PROUST, Robert; BRACH, Paul (Ed.): *Correspondance générale de Marcel Proust*. Paris: Plon et Nourrit, 1932. Tome III.

2. CHAPON, François: *Le fonds François Mauriac. In Mauriac et les grands esprits de son temps. 1885-1970*. Catalogue de l'exposition organisée à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris. 11 septembre-6 octobre 1990.

Ce mélange d'espoir et de modestie, nous le retrouvons dans les propos de Marcel Jouhandeau remettant ses manuscrits à la Bibliothèque Jacques Doucet:

Parfois, je me demande en effet s'il n'y a pas quelque outrecuidance de ma part à vouloir conserver des archives qui pouvaient disparaître sans appauvrir personne.

J'avais surtout voulu [ne] pas voir tomber en des mains indignes ce qui reste d'un labeur de plus d'un demi-siècle. La Bibliothèque Doucet pourra d'ailleurs, si elle le juge opportun, détruire ce qui ne lui paraîtra pas digne d'être conservé, ne serait-ce que dans l'intérêt de ma gloire posthume.

Je voudrais donner à la Bibliothèque Doucet des albums de photographies. Ils sont très lourds et j'éprouve quelque peine à m'en séparer mais je préfère ce sacrifice au risque de les voir demeurer en des mains qui sans doute les respecteraient, mais en même temps les séquestre raient ce qui serait une perte pour les amateurs de ce que j'ai écrit.¹

Par delà ce désir de "se survivre à soi-même", certains auteurs sont très conscients de l'intérêt que peut présenter leurs papiers pour la recherche. Dans une lettre à Jacques Doucet du 6 juillet 1922, Valéry écrivait:

Le goût que nous avons pour les choses de l'esprit s'accompagne presque nécessairement d'une curiosité passionnée des circonstances de leur formation. Plus nous chérissons quelque créature de l'art, plus nous désirons d'en connaître les origines, les prémisses, et le berceau, qui malheureusement n'est pas toujours un bocage du Paradis Terrestre.

Je sais que ce désir est particulièrement le vôtre, et que vous aimez de joindre aux livres et aux manuscrits de notre temps dont vous composez une collection qui sera unique, quelque document émané des auteurs eux-mêmes, qui donne sur leur ouvrage et sur sa naissance, des clartés authentiques.²

Gide est plus précis encore dans la lettre-préface au catalogue de la première exposition organisée par la Bibliothèque Jacques Doucet en 1933. Il évoque:

Une bibliothèque où se trouveraient réunis ces livres, non pas seulement dans leur état dernier, mais bien aussi dans leur phase embryonnaire, qui permettrait cette extraordinaire instruction que l'on puise à suivre leur lente formation et élaboration, sur des manuscrits et des épreuves, avec les ratures, les retouches et les "repentirs" de leurs auteurs.

¹.Chapon, François: *Jouhandeau à la Bibliothèque Doucet. In Carnets Marcel Jouhandeau*. 1. Paris: Tallandier, 1988.

².Bibliothèque littéraire Jacques Doucet.B.V-12, 1128.

Aragon a ainsi légué en 1976 ses manuscrits et ceux d'Elsa Triolet au CNRS pour qu'ils soient exploités scientifiquement. En 1992, Pierre Guyotat décidait de remettre à l'IMEC l'ensemble de ses papiers: manuscrits d'œuvres publiées, manuscrits d'œuvres en cours, correspondances et carnets intimes. Cette décision correspond assez bien à la nature de son œuvre, tout entière faite du refus de la dissimulation et de mise à nu. Ce dépôt permet ainsi à l'auteur d'assurer la conservation de ses documents tout en lui offrant une certaine reconnaissance sociale et institutionnelle, mais elle lui permet aussi de mettre son œuvre à la disposition des chercheurs. Le caractère difficile de cette décision se lit dans les mouvements contradictoires de l'écrivain face à son fonds: il propose d'une part de collaborer avec les chercheurs pour retrouver sa correspondance dispersée et d'autre part, ainsi que le raconte Albert Dichy,¹ chargé de recueillir le fonds Guyotat à l'IMEC, vit comme un deuil le transfert de ses documents à l'institut.

Ces différents témoignages donnent à voir dans leur multiplicité et leur complexité les sentiments qui poussent les écrivains à détruire, à conserver pour eux-même ou pour la postérité leurs manuscrits et leurs papiers. Ils font ressortir de façon significative les liens étroits qui, dans l'esprit des écrivains, unissent les manuscrits littéraires proprement dits avec l'ensemble des documents jalonnant d'une part l'histoire de la création d'une œuvre et d'autre part, l'histoire de la vie de l'auteur. Enfin, ils permettent de saisir dans quelle confusion sont perçues les trois valeurs fondamentales du manuscrit: sa valeur affective, sa valeur documentaire et sa valeur marchande.

1.2) La passion du collectionneur

Le discours des collectionneurs dessine une acception différente du manuscrit littéraire, à la fois très large et très étroite. Rares sont les collectionneurs qui recherchent uniquement les manuscrits littéraires au sens strict du terme. Le plus souvent, ils prennent aussi en considération les correspondances, les messages écrits, les simples signatures; en fait, tout ce qui est écrit de la main de l'auteur, à savoir les manuscrits au sens étymologique du terme. Les collectionneurs et marchands substituent volontiers le terme d'"autographe" à celui de "manuscrit". L'adjectif "littéraire" accolé au terme "autographe" ne sert plus alors à définir la nature stylistique du document mais indique seulement le lien qui unit la pièce, par l'intermédiaire de la fonction du scripteur, à la vie littéraire d'une époque.

¹.Entretien réalisé à l'IMEC le 19 juin 1992.

Les trois dimensions du manuscrit évoquées précédemment sont présentes dans la passion qui anime le collectionneur d'autographes littéraires: plaisir de la quête, émotion ressentie à la vue de l'écriture d'un auteur estimé, désir de pénétrer dans son intimité, mais aussi recherche d'un placement intéressant et valorisant, tous ces aspects sont évoqués dans le discours des collectionneurs.

Dans son recueil *Les autographes*¹, Alain Nicolas retrace l'histoire des collectionneurs, montrant que le désir de conserver le souvenir des êtres estimés, à travers les marques écrites, remonte à fort longtemps. Il évoque Pudens qui, ayant demandé à Martial des poésies corrigées de sa main, reçut en réponse cette charmante épigramme:

Il faut estimer et aimer à l'excès et le livre et l'auteur pour
vouloir ainsi posséder ses sottises en original.

Il montre que cet engouement a concerné surtout les lettres missives et les signatures, et cite Montaigne, qui, parlant de ses "amis et prédécesseurs" écrivait:

J'en conserve l'écriture et le seing²

L'écriture et la signature fonctionnent ici comme un charme au pouvoir évocatoire très fort, permettant de rendre vie aux ancêtres et de rendre présents les amis éloignés. Ce même pouvoir magique, nous le retrouvons à l'œuvre dans la mode, au XVIe siècle, des *album amicorum*, définis ainsi en 1704 dans le *Dictionnaire* de Trévoux:

C'est le nom qu'on a donné à un petit registre ou livret que les savants portent avec eux lorsqu'ils se trouvent dans quelque ville, en voyage ou autrement. Ils vont visiter les savants du pays et leur présentent leur album amicorum, et les prient d'y écrire quelque chose, afin d'avoir de l'écriture de leur main.

L'écriture apparaît, dans les propos des collectionneurs, comme le moyen d'établir une communication vraie, intense, quasi physique avec une personne. Les termes employés par eux pour exprimer ce rapport traduisent cette intensité. Pour Alain Nicolas, l'écriture permet de "posséder un peu les personnes". Un graphologue-psychologue cité dans *Les autographes*³ parle d'une "communion" liée au "sens sacré de l'écriture". Il n'est pas indifférent qu'Alain Nicolas ait choisi de faire collaborer des

1. NICOLAS, A., *op.cit.* "Pourquoi collectionner les autographes." "Petite histoire des collectionneurs."

2. MONTAIGNE, Michel EYQUEM de: *Essais*, II, 118.

3. NICOLAS, A., *op.cit.*

graphologues à la réalisation de son ouvrage. S'ils y sont présentés comme les garants de l'authenticité des autographes grâce à leur capacité à détecter les faux, les changements d'écriture chez une même personne et à identifier les homonymes, ils y apparaissent aussi comme les médiums capables de lire, dans les méandres d'une écriture, le "moi" qui s'y "exprime inconsciemment". Dans un chapitre intitulé "*L'importance graphologique de la signature*", nous pouvons lire cette analyse de la signature de Montherlant très inspirée:

Gigantesque signature qui frappe autant par ses outrances que par les divergences qui l'opposent à l'écriture proprement dite. Exaltation, fierté excessive, exhibition, démesure, s'expriment à travers la grandiloquence des gestes théâtraux, spectaculaires qui témoignent des aspirations à la grandeur, à la plénitude, de l'imagination, du narcissisme, du pathos. Mais trop orgueilleuse pour ne pas compenser bien des faiblesses et des souffrances, cette signature tourmentée de surcroît fait apparaître d'excessives inégalités (d'inclinaison, de dimension, d'étalement) signes des inconciliables tensions. S'opposant à l'intensité agressive des lignes ascendantes du texte, sa chute pessimiste accuse le déchirement profond d'un être écartelé entre son sens de l'honneur, de la grandeur d'une part, et la douloureuse conscience qu'il a de ses faiblesses, de sa vulnérabilité de l'autre. Si l'écriture est plus intellectuelle, plus cérébrale, la signature montre de manière éclatante l'exubérance imaginative de l'artiste, du poète, du créateur.

Si l'écriture est bien "l'immédiate manifestation de l'être intime intellectuel et moral" ou, comme le dit Lamartine, "la physionomie de la pensée", on comprend mieux la relation passionnelle qui unit le collectionneur et ses autographes. Le mot "passion" revient sans cesse dans les propos des collectionneurs. Léopold Carteret parle des "amoureux des autographes"¹. D'autres emploient l'expression "vocation au sens quasi théologique du terme". Cette passion s'incarne dans le double plaisir de la quête et de la possession. Carlton Lake, dans l'introduction du livre qui retrace l'histoire de sa collection, analyse les motifs qui l'ont poussé à rédiger son ouvrage. Il écrit ainsi:

Raconter ces aventures m'aiderait à les renouveler et à en revivre l'excitation.²

Plus loin, il parle de l'"ivresse que procure la découverte [...] d'un document unique, d'un magnifique objet" et de la "joie immense qu'offre sa possession". Claude

¹. CARTERET, Léopold: *Trésor du bibliophilie romantique et moderne: 1801-1875*. Coulet et Faure, 1976.

². LAKE, C.: *Chers papiers. Mémoires d'un archéologue littéraire*. Paris: Seghers, 1992.

Seignolle, écrivain et collectionneur d'autographe, évoque avec ferveur ses "15000 pensionnaires" et déclare:

A vrai dire, j'ai le sentiment de régner sur des reliques. J'en dispose.¹

La passion du collectionneur offre un plaisir égoïste. Dans son traité sur les autographes, Monsieur de Lescure peignait ainsi les satisfactions de l'amateur:

On ne goûte bien que seul, les pieds sur les chenets, ou entre quelques amis initiés et choisis, ce plaisir mystérieux dont l'amateur, dans sa jalousie égoïste, aime à concentrer et à savourer, et non à disperser et à partager les intimes délices. Beaucoup apportent à leurs achats, à leurs échanges, à leur ventes, ce goût de l'incognito qui est si cher à la fois à l'avare, à l'amoureux et au curieux.²

Si passion il y a, au point que les marchands d'autographes préfèrent nommer leurs transactions " échanges d'enthousiasmes", celle-ci ne demeure pas moins "sage et fructueuse". Tous les marchands soulignent l'accroissement considérable qu'a connu le marché des autographes depuis une dizaine d'années, montrant que les prix très élevés atteints par certaines pièces ont attiré sur le marché des documents de toute première qualité. Le manuscrit aujourd'hui est enjeu de spéculation. La valeur des pièces est déterminée par la notoriété de l'auteur, leur rareté, leur degré d'intérêt ou de mode, et, dans une moindre mesure, par leur état de conservation. Pour bien saisir ces différents aspects, il est nécessaire de posséder un solide bagage d'érudition. Fernand Vandérem, cité par Bertrand Galimard-Flavigny³, estime que "ni la hâte ni l'argent ne peuvent remplacer les connaissances littéraires" pour la constitution d'une collection. Le libraire américain Kenneth Rendell voit là un frein à l'investissement:

L'idée d'investissement est un aspect du marché de l'autographe qui n'a pas pris l'essor que beaucoup lui prédisaient: rassembler des lettres demande bien plus d'intelligence, de discernement et de finesse, d'appréciation personnelle que pour beaucoup d'autres collections. Le caractère tout à fait unique de chaque lettre ou de

¹.NICOLAS, A.,*op.cit.*

².LESCURE, M.(de): *Les autographes et le goût des autographes en France et à l'étranger*. Paris: Gay, 1865.

³.GALIMARD-FLAVIGNY, Bertrand: *Le livre roi: chroniques d'un bibliophile*.1978-1989. Paris: Librairie Giraud-Badin, 1989.

chaque manuscrit ne permet pas de fixer les normes qui sont propres à l'esprit d'investissement.¹

La valeur marchande du manuscrit dépend en grande partie de sa valeur documentaire. Bertrand Galimard-Flavigny établit ce constat:

les manuscrits sont moins recherchés que les lettres; à moins que le manuscrit d'une œuvre célèbre soit celui sur lequel a travaillé l'auteur, un manuscrit propre recopié a naturellement moins d'intérêt qu'un texte surchargée de ratures et de corrections.²

La passion du collectionneur se double de la curiosité du chercheur. Carlton Lake décrit la déception éprouvée par le célèbre éditeur et libraire Matarasso qui n'avait pu acquérir le brouillon d'une lettre de Mallarmé à la mère de Rimbaud et note:

La lettre que reçut Mme veuve Rimbaud est un précieux document, mais sa version originale est infiniment plus intéressante.³

Brouillons, versions inédites, lettres, archives personnelles, "tout a son importance relative. Personne ne peut dire d'avance ce qui sera utile ou non à un chercheur" précise Carlton Lake. "Plus le contenu du document est en rapport avec l'activité du signataire, plus sa cote est élevée", "la découverte de détails biographiques ignorés et tout élément permettant de mieux faire connaître un personnage sont aussi valorisants" signale Alain Nicolas. Les lettres d'Henri-Pierre Roché, acquises par Carlton Lake, constituent pour ce dernier de véritables documents qui "jalonnent le cours de l'art et de la littérature du XXe siècle avec une précision et une ampleur dont [il] n'avai[t] jamais trouvé d'équivalents dans d'autres archives." Tout ce qui peut se rattacher à une œuvre, à un auteur, à son milieu, présente un intérêt. A ce titre, les liens qui unissent l'œuvre manuscrite à l'œuvre publiée, l'auteur à son texte édité, sont aussi pris en considération. Traces manuscrites de l'auteur sur le texte publié, les *ex-dono* ravissent le collectionneur. Carlton Lake, trouvant un exemplaire des *Fleurs du mal* dédié par Baudelaire à Nadar, s'exclame:

Rien ne donne plus de saveur à un ouvrage qu'une association intime de cet ordre⁴

1. NICOLAS, A., *op.cit.* "Deux points de vue sur le marché international"

2. GALIMARD-FLAVIGNY, B., *op.cit.*

3. LAKE, C. *op.cit.*

4. *Idem.*

Bertrand Galimard-Flavigny évoque les collectionneurs qui cherchent à se procurer des documents autographes d'un auteur pour "truffer" le livre de lui qu'ils possèdent.

"Une collection de manuscrits, écrit André Maurois dans la préface du catalogue de la collection Alfred Dupont dispersée en vente publique en 1956, est une œuvre d'art, d'érudition et d'amour". Il résume ainsi tout ce qui entre de fétichisme, de passion, de curiosité dans la constitution d'une collection. Le manuscrit littéraire, pris au sens de ce qui est écrit de la main de l'auteur, permet de parcourir le chemin qui relie l'ébauche de l'œuvre à l'œuvre fixée dans son statut *ne varietur*, l'auteur à son œuvre et à son environnement en offrant ce que Léopold Carteret appelle "une documentation vivante".

1.3) La recherche et les manuscrits littéraires.

Le caractère vivant de la documentation que constituent les manuscrits littéraires est aussi mis en valeur dans le discours des chercheurs. Pierre-Marc de Biasi, chercheur à l'ITEM, parle à propos des manuscrits de "traces vivantes de la culture écrite" qui procurent une impression violente de résurrection¹. Le monde des manuscrits est pour lui: "l'espace d'une expérience saturée d'émotion" qui suscite la passion chez ceux qui en font l'objet de leurs recherches. Madeleine Ambrière, professeur de littérature française à la Sorbonne et directrice du Centre des correspondances du XIXe siècle, rappelle que les chercheurs qui travaillent sur les lettres d'écrivains ont "l'enthousiasme pour viatique"². Mais au-delà de l'émotion qu'il procure au chercheur, le manuscrit littéraire est la source de multiples informations et fait l'objet de plusieurs types de recherches. Il intéresse tout d'abord les historiens de la littérature, qui, comme les collectionneurs évoqués précédemment, mais avec la rigueur nécessaire à une entreprise scientifique, y trouvent des informations inédites sur une œuvre, une personne et un milieu littéraire. Il est au cœur même des recherches entreprises par les acteurs de la critique génétique qui étudient de façon systématique la genèse des œuvres littéraires modernes à travers leurs documents de rédaction. Enfin, il est un élément fondamental pour l'étude des processus de production, de transmission et de réception des textes, qu'Alain Viala nomme "sociologie littéraire"³ et Mc Kenzie "sociologie des textes"⁴. Ces trois domaines se

1. *Trésors de l'écrit. Dix ans d'enrichissement du patrimoine écrit. op.cit.*

2. NICOLAS, A., *op.cit.* "Manuscrits et lettres autographes: une source capitale pour la recherche".

distinguent par l'importance accordée à la personne de l'auteur et par le rapport établi entre le texte naissant et le texte publié, différences qui entraînent des conceptions variées de la notion de manuscrit.

I.3)1 L'histoire littéraire.

L'histoire littéraire se caractérise par le double intérêt porté à l'œuvre et à son auteur. D'une part, témoignant d'une curiosité pour l'ensemble des composantes historiques qui éclairent l'œuvre, elle entreprend une critique des sources, des influences et des variantes. D'autre part, cherchant à saisir l'intention qui soutient l'œuvre, à comprendre "l'expérience subjective"¹ qui conduit l'auteur, cette personne à nulle autre pareille "animée d'une puissance créatrice exceptionnelle", à écrire, elle s'attache à connaître l'ensemble des actes et des sentiments de ce dernier. Au regard de ce double intérêt, tous les documents issus de la main de l'auteur, ses manuscrits, ses correspondances, ses carnets de travail, ses journaux intimes sont à considérer pour leur valeur testimoniale, images d'une œuvre et d'une vie. L'histoire littéraire vise ainsi, en retraçant l'histoire des œuvres, en établissant leur version authentique, en les replaçant dans le contexte d'une vie, à "mieux faire vivre le texte et [à] permettre à tous les lecteurs de mieux le lire".²

A ce titre, les lettres autographes des auteurs jouent un rôle primordial. Madeleine Ambrière montre comment ces documents se révèlent être des sources irremplaçables pour l'élaboration des biographies, l'établissement des sources d'une œuvre, la connaissance de la vie littéraire. Elle considère la lettre comme le "lieu d'élection de l'autoportrait". La correspondance d'un auteur, "juxtaposition d'instantanés

³.CONTAT, Michel (Ed): *L'auteur et le manuscrit*. Paris, Presses universitaires de France, 1991. " *L'auteur et son manuscrit dans l'histoire de la production littéraire*".

⁴.Mc KENZIE, D.F.: *La bibliographie et la sociologie des textes*. Paris: Editions du cercle de la librairie, 1991.

¹.STAROBINSKY, Jean in *La naissance du texte*. Paris: José Corti, 1989. "Approche de la génétique des textes: introduction pour un débat".

².AMBRIERE, M. in NICOLAS, A. *op.cit.*

différents", permet de l'observer sous de multiples facettes. Ginette Guitard-Auviste, biographe de Paul Morand et de Jacques Chardonne, précise:

Plus le nombre de correspondants est élevé, mieux le modèle est perçé à jour.¹

Pour elle, les lettres sont si fondamentales qu'"on conclurait presque qu'une correspondance générale, convenablement établie et annotée, pourrait se substituer à la biographie".

Les lettres peuvent aussi fournir des indications sur l'origine d'un thème, d'un personnage dans une œuvre. Madeleine Ambrière cite cette lettre de Barbey d'Aurevilly à son ami Trébutien:

Si vous trouvez en paperassant pour moi de nouveaux *noms de famille*, de famille éteinte, mettez-les moi de côté.

Et Ginette Guitard-Auviste évoque une lettre de Chardonne à sa sœur Germaine dans laquelle il recherche sa contribution pour la rédaction d'un passage où son expérience ne suffit pas:

Lorsque des jeunes filles en caoutchouc vont sous la pluie chercher des champignons (il y a des cèpes en juillet) avec des cannes et suivies par des chiens, quelle figure font les chiens en marchant sous la pluie? Ont-ils l'allure ordinaire, ou plutôt triste?

"Aucune correspondance n'est négligeable, ne serait-ce que par la date qui, fixant le lieu de l'expédition, renseigne sur tel ou tel déplacement", précise la biographe, et de citer un bref billet de Morand: "Bernard Fay, me voilà", qui lui a permis de dater avec précision l'arrivée de l'écrivain à New York, détail important pour l'histoire de l'œuvre du même nom.

Enfin, les correspondances se donnent comme "la chronique d'une époque et [le] visage d'une société". Une lettre de Barbey d'Aurevilly racontant sa soirée de la veille chez Ste Beuve éclaire d'un jour intéressant l'histoire de la vie littéraire.

Certains historiens de la littérature proposent même de constituer les correspondances d'auteurs en véritables œuvres littéraires, arguant du fait que les lettres, comme les manuscrits proprement dits, font l'objet d'un travail stylistique attesté par les brouillons de ces lettres. Madeleine Ambrière estime ainsi que "de nos jours, on en est venu à considérer les correspondances comme des œuvres à part

¹.FRANCON, A.; GOYARD, Cl.: *Les correspondances inédites*. Paris: Economica, 1984. "L'intérêt du biographe pour les correspondances privées".

entière qui, écrites dans l'émiettement du temps et la dispersion de l'espace par leur auteur, patiemment rassemblées par les chercheurs, cachent dans leur variété une unité profonde et peuvent représenter une partie majeure de la production d'un écrivain, parfois même un authentique chef-d'œuvre."

On peut tirer deux constats du discours des historiens de la littérature: une extension de la notion de manuscrit qui recouvre ici tout ce qui est écrit de la main d'un auteur; l'application du qualificatif "littéraire" à des pièces qui ne sont pas écrites en vue d'une publication.

1.3)2 La critique génétique

La critique génétique "se propose d'étudier les textes à l'état naissant, en essayant de comprendre et de modéliser leur genèse en termes de processus"¹. Elle s'attache donc à partir d'un travail sur un corpus manuscrit particulier, à "élucider la démarche de l'écrivain et le processus qui a présidé à l'émergence de l'œuvre."² Mais, au-delà de ces études particulières, elle cherche à "comprendre des processus d'invention intellectuelle et esthétique qui, à travers telles activités particulières, propres à une œuvre ou à un groupe d'œuvres, peuvent caractériser un genre, un temps, une activité culturelle."³ La critique génétique, dans ce double projet, remet en cause les notions d'œuvre et d'auteur et éclaire d'un jour nouveau le terme de manuscrit littéraire.

Ce domaine de la recherche a bénéficié à la fois de l'expérience acquise par la longue tradition de la philologie classique et du renouveau conceptuel issu de la pensée critique des années soixante, caractérisé par la mise en œuvre des notions de structure, processus, transformation. Ainsi au couple traditionnel: œuvre/auteur, la critique génétique substitue le couple texte/ scripteur. Il ne s'agit plus, comme dans la traditionnelle critique des sources, de rechercher les emprunts sur lesquels l'œuvre a pu s'élaborer, mais de "restituer la dynamique d'une écriture" après avoir constitué en "avant texte" l'ensemble du dossier des manuscrits comprenant "outre une éventuelle documentation, des plans, des scénarios, des ébauches, des brouillons, des mises au net corrigées, un manuscrit pour l'imprimeur, des corrections sur épreuves."⁴La constitution de cet avant texte nécessite d'abord un travail de collecte: il

1. BIASI, Pierre-Marc (de) *in Trésors de l'écrit. Dix ans d'enrichissement du patrimoine écrit.Op.cit.*

2.Brochure de présentation de l'ITEM. Paris; CNRS, 1988.

3.GRESILLON, Almuth (Ed): *De la genèse du texte littéraire.* Paris: Editions du Lérot, 1988.

4.Brochure de présentation de l'ITEM, *op.cit.*

faut, dit Pierre-Marc de Biasi, "rassembler les pièces autographes et non autographes que l'auteur a utilisées ou produites pour créer son texte".¹ Il faut ensuite identifier, à l'aide des méthodes de la philologie classique et des techniques nouvelles de la manuscritologie contemporaine, identifier et classer ces documents. L'avant texte ainsi constitué peut alors faire l'objet d'une étude de genèse qui conduira à des interprétations de plusieurs ordres: analyse d'une poétique, analyses linguistiques, narratologiques, psychanalytiques...

Ici intervient un débat entre ceux qui refusent totalement la "tentation du psychologisme"² et ceux qui retrouvent dans l'avant texte les traces de "l'inspiration du sujet".³ Ce débat est profondément lié à la nature double de l'objectif que s'est fixé cette critique. Le travail sur corpus, d'une part, aboutit à définir le processus de production d'une œuvre singulière, avec des caractéristiques propres à un auteur. Mais, d'autre part, la volonté d'élaborer des outils conceptuels permettant de construire des modèles de production qui serviraient d'étalons dans l'étude des corpus tend à gommer la pluralité et la singularité des logiques d'écriture. L'auteur alors disparaît sous le concept de scripteur. Le discours des généticiens révèle leurs différences d'attitude. Pour Michel Contat, l'auteur reste un élément incontournable pour la critique génétique:

On aura beau baptiser "instance écrivante" le combiné hyper complexe d'affects, d'intentionnalités conscientes et inconscientes, de bifurcations systémiques, de déterminations psychosociales, de stratégies de séduction, de rapport avec l'institution littéraire, que met en jeu une personne qui écrit, il reste que c'est un sujet capable de décision qui a tracé sur du papier telle configuration de mots et qui l'a ensuite modifiée. Et il l'a fait à un certain moment de sa vie. On aura beau alors distinguer vie d'écriture et vie sociale (le moi écrivain et le moi mondain de Proust), ces deux vies, ces deux (ces multiples) moi communiquent, et l'activité du généticien consiste à tenter de voir *comment* et *par où* ils communiquent, dans la dynamique de l'écriture elle-même.⁴

Pour Michaël Werner, l'attention portée à un corpus et à un auteur particulier comporte le risque pour la critique génétique d'apparaître comme une "science

1. BIASI, Pierre-Marc (de): "L'Institut des textes et manuscrits modernes: l'analyse des manuscrits et la genèse de l'œuvre". in *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*. N°144, 3e trimestre 1989.

2. HAY, Louis: "Critique du manuscrit". in *La naissance du texte*, op.cit.

3. NEEFS, Jacques: "La critique génétique: histoire d'une théorie". in *De la genèse du texte littéraire*, op..cit.

4. CONTAT, Michel, op. cit.

auxiliaire de la poétique, la psychocritique, la sociocritique, la linguistique de l'énonciation, l'histoire des idées, etc."¹ Il se prononce donc pour une ouverture de la critique génétique à des corpus non littéraires, à des études de genèse de textes produits collectivement, afin que cette critique, "abandonnant son *a priori* esthétique", puisse produire une théorie génétique et conserver son "ambition totalisante de l'herméneutique des textes".

Ce débat sur la place réservée à la notion d'auteur n'est pas sans conséquence sur la nature des corpus à étudier. Jusqu'à quel point faut-il étendre la notion de manuscrit littéraire? Alain Pagés² pose le problème de l'intérêt génétique des correspondances et établit une distinction radicale entre "le temps de l'intelligence" à l'œuvre dans le texte littéraire et celui de "la vie" qui s'exerce dans la lettre. L'ordre épistolaire est pour lui un ordre chronologique, différent de l'ordre logique propre à l'explication génétique. Il estime que la lettre n'est que rarement le "lieu d'une genèse de la pensée" et qu'elle n'est jamais "le reflet limpide de [l] œuvre [d'un écrivain]". Sans rejeter l'intérêt des correspondances, il considère néanmoins que leur étude ne fait pas partie du travail du généticien.

Le discours de la critique génétique met en valeur la notion d'avant texte. Cette notion recouvre un ensemble de documents, pour l'essentiel autographes, mais pas uniquement, réunis pour leur liens avec le manuscrit proprement dit de l'œuvre. Des dossiers de travail élaborés par les écrivains et comportant, par exemple, des articles de presse, des images, sont aussi pris en compte dans la mesure où ils se présentent comme une étape de la création d'un texte.

Le discours de la critique génétique souligne la nécessité d'étendre la notion de manuscrit et, même si ses limites ne font pas l'unanimité, elle ne peut être réduite à sa qualité d'autographe.

1.3) 3 La sociologie des textes.

La sociologie des textes prend en compte la dimension éditoriale des textes littéraires et dans cette perspective, "réarticule le texte avec son auteur, l'œuvre avec les volontés ou les positions de son producteur", écrit Roger Chartier, qui précise:

Certes, il ne s'agit pas de la restauration de la figure romantique, superbe et solitaire, de l'auteur souverain dont l'intention (première ou dernière) enferme LA signification de l'œuvre et dont la biographie commande l'écriture dans une transparente immédiateté.

¹.WERNER, Michaël: "Genèse et histoire" in *Leçons d'écriture. Ce que disent les manuscrits* Partis: Minard, 1985.

²PAGES, Alain: "Correspondance et genèse", *idem*.

L'auteur, tel qu'il fait retour dans l'histoire ou la sociologie littéraire, est à la fois dépendant et contraint. Dépendant: il n'est pas le maître du sens, et ses intentions qui portent la production du texte ne s'imposent pas nécessairement ni à ceux qui font de ce texte un livre (libraires-éditeurs ou ouvriers imprimeurs), ni à ceux qui se l'approprient par leur lecture. Contraint: il subit les déterminations multiples qui organisent l'espace social de la production littéraire ou qui délimitent les catégories et les expériences qui sont les matrices mêmes de l'écriture.¹

La sociologie des textes étudie le processus de socialisation des textes. Alain Viala considère que "l'œuvre littéraire n'existe en tant que telle que par sa manifestation publique"². Sans la publication, un texte n'est que "littérature virtuelle". Dans "la chaîne de socialisation du texte", le manuscrit tient une place particulière qui en fait un objet d'étude "non seulement légitime, mais encore nécessaire." Pour lui, "le manuscrit s'inscrit dans trois fonctionnalités à la fois, comme un prisme à trois faces". La première face constitue le manuscrit en "lieu d'un *travail*"; la seconde l'établit en "objet susceptible d'être reproduit,[...] *matrice* ou texte souche"; la troisième dessine une dernière fonction; celle d'"*original*" qui engendre le processus de "fétichisation". Il poursuit:

Ces trois fonctions du manuscrit littéraire sont liées aux trois dimensions de la production littéraire. En effet, celle-ci est à la fois production de textes, d'objets imprimés et production de valeurs.

La sociologie des textes se doit, à son avis, de chercher "comment s'agencent les trois fonctions susdites, les trois faces du prisme qui ne sont jamais [...] distribuées de façon stable et harmonique." Il cite l'exemple de la série OSS 117 créée par Jean Bruce et continuée après sa mort par son épouse Josette Bruce pour illustrer le cas de figure où la fonction *travail* du manuscrit est tributaire de sa fonction *matrice*. Il évoque ensuite les textes inachevés qui font l'objet d'une publication posthume comme exemple du cas où la fonction *original* prime sur la fonction *travail* et engendre la fonction *matrice*.

L'analyse des manuscrits s'inscrit ainsi dans le cadre plus large de l'étude des relations entre la forme et le sens d'un texte telle que la définit Mc Kenzie dans son ouvrage *La bibliographie et la sociologie des textes*.³ Jacques Anis considère pour sa part que "la mise en livre participe de la création textuelle et que chaque édition nous

¹.CHARTIER, Roger: *L'ordre des livres. Lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XVe et XVIIIe siècles*. Aix-en-Provence: Alinéa, 1992.

².VIALA, A.,*op.cit.*

³.Mc KENZIE,D.F.,*op.cit.*

offre à la limite un texte neuf".¹ La conséquence de cela est que l'étude d'un manuscrit littéraire doit s'accompagner de l'étude des diverses formes prises par ce texte dans ses différentes éditions et de l'étude des relations de l'auteur avec le monde de l'édition.

Pour la sociologie des textes, le manuscrit n'existe qu'au regard de son devenir éditorial et n'est qu'un jalon dans l'histoire d'une œuvre. Loin de tout fétichisme, il porte les marques des diverses pressions sociales qui se sont exercées sur l'auteur et l'ont amené à modifier son travail dans un sens ou dans un autre afin de répondre aux contraintes de l'imprimerie, des lecteurs, de la mode. A ce titre, les épreuves corrigées de la main de l'auteur présentent un caractère particulièrement intéressant.

II. DU MANUSCRIT LITTÉRAIRE AUX ARCHIVES LITTÉRAIRES

Les témoignages recueillis précédemment jouent sur les diverses acceptions du terme "manuscrit" et ses extensions possibles ainsi que sur le sens polyvalent de l'adjectif "littéraire". Confrontés à la multiplicité des intérêts que révèle cette diversité, les établissements publics chargés de la conservation du patrimoine littéraire doivent essayer d'instaurer des relations fructueuses avec les différents intéressés et, de ce fait, prendre en compte la notion de "manuscrit littéraire" dans toute son étendue. La présentation de deux institutions privées, le Deutsche Literaturarchiv de Marbach en Allemagne, et celui de l'IMEC en France permet de comprendre comment le manuscrit littéraire peut parfaitement s'intégrer à l'ensemble des archives littéraires d'un auteur ou consacrées à lui et à son oeuvre.

II.1) Bilan lexical

Les témoignages des écrivains, des collections et des chercheurs conduisent à refuser toute définition stricte du manuscrit littéraire dans la mesure où tous les termes entrant dans la définition du Petit Robert, par exemple, sont eux-même sujet à caution. Jusqu'à quel point un manuscrit de recopie, pourtant rédigé de la main de

¹. *De la lettre au livre: sémiotique des manuscrits littéraires*. Paris: CNRS, 11989.
"Le livre: territoire et frontières."

l'auteur, est-il original? Dans quelle mesure une lettre rédigée avec soin par un écrivain peut-elle se voir refuser le statut d'oeuvre littéraire? Ainsi, à son sens premier d'"oeuvre originale écrite de la main de l'auteur" se superpose le sens étymologique de "pièce écrite de la main de l'auteur" dans lequel disparaît la notion d'oeuvre. Le sens premier s'étend ensuite aux documents dactylographiés corrigés par l'auteur, sens dans lequel la notion d'autographe perd de sa force. Du coup, le fait de l'écriture manuelle ne devient plus essentiel à la notion de manuscrit.

En liaison avec cette double extension, le manuscrit littéraire se trouve intrinsèquement associé à d'autres documents qui se trouvent aussi dans le sillage de l'oeuvre littéraire: l'ensemble des documents, autographes ou non, qui forment les archives d'une oeuvre, les archives personnelles de l'écrivain retraçant son parcours individuel et les archives éditoriales qui permettent d'intégrer l'oeuvre et l'écrivain dans la sphère sociale et économique. Seul, le manuscrit littéraire n'a d'intérêt que sentimental. Sans dénigrer ce sentiment qui est à la source de l'enthousiasme, on peut se demander si il suffit à justifier une politique de conservation. Associés à d'autres documents, le manuscrit littéraire devient un outil précieux pour l'ensemble des personnes intéressées par la littérature.

11.2) Les enjeux du manuscrit littéraire moderne pour les établissements publics de conservation

Rien n'est plus beau qu'un brouillon. Le manuscrit autographe _surtout s'il est de la main d'un poète_ possède à l'évidence d'éminentes vertus. Il facilite grandement l'accès à l'univers particulier de chaque écrivain: le témoin est fidèle, il aide à la compréhension, soutient l'intuition et revivifie l'émotion que les mouvements et métamorphoses d'une langue ont pu enfouir ou altérer.

Contact direct et presque palpable, l'écriture, par sa figure et son tracé, révèle l'extrême diversité des tempéraments: les éclatants, les raffinés, les révoltés, les désinvoltes mais émotifs, les railleurs sur fond de sensibilité blessée, ceux qui s'adressent à quelques uns, ceux qui parlent au nom de tous, ceux qui ont à cœur d'effacer jusqu'à leur nom...

Ces deux paragraphes de l'introduction de Florence de Lussy, conservateur en chef au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, au recueil *Les plus beaux manuscrits des poètes français* témoignent de la place que tiennent les valeurs symboliques, affectives, du manuscrit littéraire dans l'esprit des bibliothécaires. Les marques de la passion et de l'émotion sont présentes dans la plupart des articles des professionnels de la conservation concernant ce sujet. Ce sont des sentiments qu'ils partagent avec l'ensemble des personnes intéressées par les manuscrits littéraires

modernes. Cette communion renforcent les liens entre les bibliothèques et les intéressés tout comme elle peut rendre plus âpres les situations de concurrence.

Le discours contradictoire des écrivains sur l'importance de leurs manuscrits entraîne plusieurs conséquences pour les organismes de conservation. D'une part, les dons ou les legs des auteurs mettent en valeur le fait que c'est l'ensemble de leurs papiers qui constitue leur oeuvre: les brouillons, mais aussi les notes, les carnets, ou les "albums" comme ceux de Jouhandeau dessinent les mouvements de construction de cette oeuvre qui se confond avec une vie. Aussi, au delà du manuscrit littéraire à proprement dit, il convient d'accueillir tous ces documents qui constituent avec lui une véritable entité. Hugo confiait dans un même élan à la Bibliothèque Nationale tous ses écrits et "tout ce qui serait trouvé dessiné par (lui)", soulignant ainsi les liens profonds qui unissait ses textes et ses dessins. Ceux-ci, comme l'écrit Roger Pierrot dans un texte introductif au catalogue de l'exposition *Soleil d'encre* qui eut lieu au Petit Palais en 1986, sont, "indissociables des manuscrits". Hugo, mettant en garde ses enfants contre la publication d'oeuvres choisies, disait:

Tout choix dans un esprit est un amoindrissement.¹

Le catalogue de l'exposition *L'écrit, le signe: autour de quelques dessins d'écrivains* organisée par la Bibliothèque publique d'information (BPI) en 1991 souligne aussi les liens de complémentarité qui existent entre l'écriture et le dessin chez les écrivains. Annie Cohen cite ce commentaire d'Antonin Artaud à propos de ses dessins:

Je n'ai jamais cherché à y soigner mes traits ou mes effets, mais à y manifester des sortes de vérités linéaires patentes qui valent aussi bien par les mots, les phrases écrites, que le graphisme et la perspective des traits.²

D'autre part, à considérer le réconfort éprouvé par certains auteurs assurés de la conservation de leurs archives, il pourrait être utile que les bibliothèques signalent aux écrivains l'attachement qu'elles portent à ce type de documents. S'il serait malvenu de harceler les écrivains indifférents ou réticents, l'organisation de rencontres entre écrivains et bibliothécaires à l'occasion de colloques, par exemple, peut être très fructueuse. Ces rencontres rendraient plus simples, désacraliseraient l'acte de

¹. *Soleil d'encre. Manuscrits et dessins de Victor Hugo*. Exposition organisée par la Bibliothèque Nationale et par la ville de Paris. Musée du Petit Palais. 3 octobre 1985 _ 5 janvier 1986.

². *L'écrit, le signe. Autour de quelques dessins d'écrivains*. Centre Georges Pompidou. Bibliothèque publique d'information. 23 octobre _ 20 janvier 1992.

donation. L'IMEC, organisme privé subventionné majoritairement par l'Etat, a pu recevoir les archives de Guyotat après avoir établi des liens avec lui lors des *Journées internationales Jean Genet*, organisées par l'institut en collaboration avec le théâtre de l'Odéon, et au cours desquelles l'écrivain était intervenu pour une lecture.

Les propos des collectionneurs laissent deviner des rapports plus conflictuels avec les bibliothèques et les archives. Les collections privées et les collections publiques ne sont pas élaborées dans le même esprit. Les premières sont souvent le fruit de discrètes transactions et sont destinées à être appréciées dans l'intimité. Les secondes, par contre, n'ont de sens que parce qu'elles sont accessibles à un vaste public. Pour un collectionneur, l'acquisition d'une pièce par un établissement public signifie l'impossibilité de jamais la posséder. Pour un établissement public, le système des ventes publiques, l'anonymat des acheteurs, la réserve des marchand rendent difficile la connaissance de l'état du marché. Pourtant, en raison de la passion identique qui les anime, les bibliothécaires et les collectionneurs peuvent aussi nouer des liens profitables. Les établissements de conservation doivent tenir compte de certaines qualités propres à l'activité du collectionneur: de par sa nécessaire érudition, il peut se révéler un excellent spécialiste dans un domaine particulier et peut accepter de mettre à contribution ses connaissances pour l'élaboration d'un catalogue, par exemple. D'autre part, étant données les multiples formes que peut prendre une collection de manuscrits, il peut mettre l'accent sur un domaine nouveau qui ne serait pas encore pris en compte par les établissements publics. Ce sont ces qualités d'expert et de précurseur qui ont conduit le Harry Ransom research center d'Austin, aux Etats Unis, à confier au collectionneur Carlton Lake la charge de gérer le fonds de manuscrits littéraires qu'il avait lui-même donné au centre!

Le discours des chercheurs invite les bibliothécaires et les archivistes à une ouverture de la notion de manuscrit littéraire sur deux plans: d'une part sur l'ensemble des documents, autographes ou non, qui peuvent renseigner sur un auteur, sur son œuvre, sur sa vie; d'autre part, sur les traces du devenir éditorial du texte manuscrit, c'est à dire l'ensemble constitué par les épreuves corrigées, les éditions originales et les éditions qui leur ont succédé auxquelles on peut ajouter les indications des auteurs adressées aux imprimeurs, aux éditeurs, aux agents littéraires. Ce dernier aspect n'est que très peu pris en compte par les établissements publics français. Pourtant, la mise en relation de ces documents avec les manuscrits proprement dits peut s'avérer très fructueuse.

II.3) Deux organismes conservant des archives littéraire

II.3.1 Le Deutsches Literaturarchiv de Marbach sur Neckar.

Cet établissement a été fondé en 1955 à partir des collections conservées depuis le début du siècle au Musée National Schiller de Marbach concernant l'histoire de la littérature et des idées en pays souabe. Cette institution suprarégionale privée et indépendante est administrée par une association déclarée: la Deutsche Schillergesellschaft, mais elle reçoit des fonds publics.

Ce centre est chargé de recueillir l'ensemble des témoignages manuscrits, imprimés, iconographiques de la littérature allemande depuis la fin de l'Aufklärung (1780) jusqu'à l'époque actuelle. Il définit ainsi sa mission: conserver cette documentation en la préservant de la dispersion et de la dégradation; l'exploiter scientifiquement en mettant sur pied un vaste programme de publications, et la mettre en valeur par l'intermédiaire d'expositions organisées au Musée National Schiller auquel le centre est directement relié.

Le Deutsches Literaturarchiv possède une vaste section de manuscrits. En 1989, il conservait plus de 800 fonds partiels ou complets ainsi qu'une très grande quantité de documents autographes isolés appartenant au domaine de la littérature allemande récente. Cet ensemble de manuscrits est constitué de fonds d'auteurs et de fonds de maisons d'édition. Ainsi, à côté des manuscrits, lettres, documents ayant appartenu à Schiller, Hölderlin, Hesse, nous trouvons des manuscrits, des correspondances, des contrats d'édition, des textes prêts pour l'impression provenant des archives commerciales de maisons d'édition. Les archives Cotta, dépôt puis donation du *Stuttgarter Zeitung*, constituent un fonds particulièrement riche et intéressant dans lequel on peut trouver des textes de Goethe, Schiller, Heine, Mörike. Le Deutsches Literaturarchiv ne s'intéresse pas qu'aux auteurs célèbres, les textes d'écrivains oubliés ou méconnus sont aussi collectionnés. Une politique active à l'égard des auteurs vivants est également entreprise: la plupart des dépôts récents sont le fruit de liens personnels entretenus avec les écrivains. Le centre développe aussi plusieurs fonds thématiques, comme celui consacré à la littérature allemande d'exil.

A côté de cette section des manuscrits, se trouve la bibliothèque qui s'efforce de rassembler la collection la plus complète possible des œuvres des auteurs de langue allemande des XIXe et XXe siècles, depuis les éditions princeps jusqu'aux éditions historiques et critiques. Ouvrages de références, bibliographies, vaste collection de revues littéraires, ouvrages critiques sur les auteurs, catalogues de ventes et de librairies complètent ce fonds de plus de 350 000 volumes. Sont aussi conservées en

ces lieux les bibliothèques privées de certains collectionneurs et écrivains, comme celle de Hesse.

A l'intérieur de la bibliothèque, un bureau de documentation réalise des dossiers de presse à partir de coupures de journaux: articles écrits par des écrivains ou les concernant, compte-rendus critiques des œuvres, chroniques de la vie littéraire germanique. Depuis 1975, le bureau recueille aussi les manuscrits des pièces écrites pour la radio ou la télévision. Depuis 1979, des archives sonores littéraires sont également conservées.

Enfin, un vaste département iconographique recueille tous les documents non écrits concernant la personne, le milieu familial et social des écrivains, ainsi que ce qui touche à la vie littéraire des XVIIIe, XIXe, XXe siècles en Allemagne. Portraits, œuvres d'art, souvenirs personnels, photographies, tout est accessible aussi bien pour des travaux scientifiques que pour une exploitation publicitaire, par exemple.

En tant qu'institut scientifique, le Deutsches Literaturarchiv reçoit des chercheurs du monde entier. Almuth Grésillon, directrice de l'ITEM, souligne la qualité de l'accueil offert aux chercheurs, évoquant la maison d'hôtes permettant d'héberger les personnes réalisant de longues recherches.¹ Le succès rencontré, dû en grande partie au rassemblement dans un lieu unique de tous les instruments de travail nécessaire à une recherche approfondie sur la littérature allemande, a permis en 1990 l'agrandissement des locaux qui sont passés de 6 000 m² à 10 000. Grâce à ses grandes entreprises scientifiques telles que l'édition historique et critique des œuvres et des lettres de Eduard Mörike et à l'ensemble des relations qu'il noue au plan national et international avec des centres analogues, des universités, des archives et des musées, le centre parvient à faire connaître à la communauté scientifique la richesse des sources qu'il abrite et la qualité de leur exploitation.

Enfin, grâce aux expositions permanentes ou temporaires consacrées à des auteurs ou à des thèmes littéraires tels que l'expressionnisme, la nostalgie allemande de l'Italie, l'accueil réservé par la littérature allemande au film muet..., le centre peut rendre accessible à un public non spécialisé une partie de ses richesses. Les expositions, qui mêlent pièces manuscrites et imprimées, portraits, statues, photographies, coupures de presse sont renouvelées régulièrement. Des montages audio-visuels présentent le travail réalisé par les chercheurs du centre.

Ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, le Deutsches Literaturarchiv est accessible à toute personne effectuant un travail scientifique qui aura annoncé sa venue. Pionniers dans la collecte systématique des archives littéraires, il a servi d'exemple pour la création d'institutions similaires en

¹.Entretien réalisé le 12 juin 1992.

Allemagne, en Autriche et en Suisse. Prférant une politique de coopération à une situation de concurrence, le centre a cédé des documents concernant l'écrivain Théodore Fontane à la bibliothèque de Berlin qui détenait la majorité de ses papiers.

II.3) .2 L'IMEC

Institut créé en 1989 à l'initiative de chercheurs et d'éditeurs et soutenu notamment par le Centre national des lettres, la DLL, le CNRS, le Ministère de l'Education nationale, le centre s'est donné pour premier objectif le développement des recherches sur l'histoire de l'édition contemporaine et, plus largement, sur l'histoire du livre et des revues au XXe siècle. Cet établissement conserve des fonds d'éditeurs et de revues comme ceux de Denoël, Flammarion, Larousse, la *Revue des deux mondes*, *Esprit*. Sans être spécialisé dans le domaine littéraire, il possède néanmoins d'importants fonds d'auteurs: Céline, Jean Genet, Camus, Guyotat, Kateb Yacine, Beckett. Ces fonds sont pour la plupart des dépôts de longue durée. De ce fait, l'IMEC n'est pas propriétaire des archives déposées et le traitement, ainsi que l'exploitation des fonds font l'objet d'un contrat passé avec les déposants. Par ce contrat, le centre s'engage à mettre très rapidement en place une politique de valorisation des fonds, précise Martine Ollion, bibliothécaire à l'IMEC.¹ Outre l'inventaire et l'expertise des fonds, l'institut procède à des démarches pour compléter ces ensembles et les mettre à la disposition des chercheurs, et organise des colloques et des expositions. De son côté, le déposant s'engage à favoriser le développement de ses archives et leur mise à la disposition des chercheurs.

Parallèlement à ses fonds d'archives, l'IMEC rassemble dans sa bibliothèque des fonds d'étude réunissant les différentes éditions des œuvres des auteurs représentés, des dossiers de presse, des ouvrages critiques, une iconographie, et, dans la mesure du possible, les thèses réalisées sur les auteurs. Pour Albert Dichy, chercheur à l'IMEC, la présence simultanée de fonds d'auteurs et de maisons d'édition s'avère très enrichissante.² Les liens étroits qui peuvent unir un écrivain à son éditeur autorisent des approches très pertinentes pour l'histoire de la littérature. Ces liens peuvent aussi motiver l'établissement d'accords avec une maison d'édition: les Editions de Minuit ont ainsi confié en 1991 à l'IMEC un ensemble de documents inédits sur Beckett dans l'idée

¹.Entretien réalisé à l'IMEC le 19 juin 1992.

².*Idem*.

de créer un fonds exploité en collaboration avec la Beckett International Foundation de l'Université de Reading en Grande Bretagne.

L'IMEC publie plusieurs collections présentant ses fonds et les travaux auxquels ils donnent lieu, comme les collections "Bibliothèque Louis-Ferdinand Céline", "Bibliothèque Albert Camus", "Bibliothèque Jean Genet". Il organise aussi des expositions littéraire comme *Histoire d'un livre: l'Etranger d'Albert Camus* présentée en 1991 au salon du livre ou *Les combats de Jean Genet* montée à Valence la même année. L'IMEC a été le principal organisateur des *Journées internationales Jean Genet* des 25, 26, et 27 mai 1991 au cours desquelles furent présentés des films, des pièces, et eurent lieu des débats sur l'écrivain. Ces manifestations sont l'occasion de faire connaître la nature des travaux réalisés par l'institut, et favorisent l'arrivée de nouveaux dépôts.

La bibliothèque de l'IMEC, ouverte du lundi au vendredi de 14h à 18h, est accessible aux étudiants, chercheurs et professionnels sur justification de recherche. Les archives déposées à l'IMEC ne peuvent être consultées que sur autorisation des déposants.

Le succès d'un centre comme celui de Marbach et, plus modestement, d'un organisme comme l'IMEC, qui réunissent dans des ensembles cohérents les archives d'écrivains et d'éditeurs ainsi que tous les documents imprimés qui accompagnent l'histoire des œuvres littéraires, est le signe qu'ils répondent à un véritable besoin de la part des chercheurs. Tout en facilitant grandement les recherches, la réunion en un même lieu de ces différents documents peut aussi créer de nouveaux axes de réflexion, de nouveaux sujets de recherche, de nouvelles approches d'œuvres et d'écrivains étudiés depuis des années. Grâce à cette fusion, l'histoire littéraire peut se rapprocher de la sociologie des textes qui peut elle-même nourrir la critique génétique.

Le bilan de la situation des manuscrits littéraires dans les établissements publics français sera l'occasion de présenter les obstacles à l'établissement d'unités de travail regroupant des ensembles d'archives littéraires et des fonds d'étude.

DEUXIEME PARTIE: SITUATION DES MANUSCRITS **LITTERAIRES MODERNES DANS LES** **COLLECTIONS PUBLIQUES EN FRANCE**

I.LA LOCALISATION DES ARCHIVES LITTERAIRES

I.1) La répartition des documents en fonction de leur nature

I.1).1 Répartition des documents entre les différents types d'établissement

Les richesses des collections publiques françaises dans le domaine des archives littéraires sont immenses. Ces documents sont répartis entre différentes institutions de statut très différent. On peut d'emblée établir une distinction entre les bibliothèques (nationales, municipales, universitaires, des grands établissements), et les archives (nationales, départementales et communales). A la base de cette distinction se trouve une différence dans la nature intellectuelle des fonds conservés. En principe, les bibliothèques sont chargées des documents appartenant au domaine littéraire, entendu dans un sens très large: littérature, arts, philosophie, sciences. Les archives, quant à elles, ont pour mission de collecter et conserver les documents administratifs, juridiques et économiques, publics et privés. Un cas célèbre illustre cette répartition des compétences: le général de Gaulle remit à la Bibliothèque Nationale les manuscrits et les tapuscrits de ses *Mémoires de guerre* et de ses *Mémoires d'espoir* mais confia aux Archives Nationales les originaux des documents qui étaient publiés en annexe de ces ouvrages.

Ce partage des compétences n'est pas sans inconvénient pour les archives littéraires. Un certain nombre de documents administratifs relatifs à la vie littéraire se trouvent ainsi nettement séparés des réalisations des auteurs auxquels ils se rattachent. On trouve par exemple dans la série AP (archives personnelles et familiales) des Archives Nationales un ensemble de plus de 6 500 dossiers personnels d'écrivains décédés, mis en dépôt en 1984 par la Société des gens de lettres. Ces dossiers, constitués pour défendre les intérêts matériels et moraux des écrivains adhérents, constituent une mine de renseignements sur la carrière littéraire des auteurs et le destin de leurs œuvres. Plusieurs des documents qu'ils contiennent sont

rédigés de la main des écrivains eux-mêmes. De la même façon, le si célèbre testament de Victor Hugo dans lequel l'écrivain décide du destin de l'ensemble de ses manuscrits se trouve dans le très riche fonds du Minutier central des notaires de Paris déposé aux Archives Nationales.

D'autres problèmes de répartition sont liés au caractère flou des limites des deux domaines de compétence. Les lettres missives des écrivains peuvent ainsi faire partie des séries consacrées aux archives privées des Archives Nationales et départementales ou bien être réunies aux manuscrits conservés dans une bibliothèque. Les Archives Nationales conservent ainsi dans la série AB XIX des lettres de Stendhal, de Louise Michel et d'autres encore. Les archives départementales du Pas-de-Calais possèdent la très volumineuse correspondance du chroniqueur littéraire belge Pierre Lesdain échangée avec des écrivains célèbres des années 1947 à 1970. Près d'un millier de lettres de Gide, Anaïs Nin, Henry Miller etc. dessinent des aspects de la vie littéraire de cette époque.

Enfin, les circonstances historiques et les caprices du hasard ont entraîné la création dans les institutions archivistiques de véritables fonds littéraires. Le fonds René Bazin se trouve ainsi aux Archives Nationales.

1.1).2 Répartition des documents entre les différents départements d'un même établissement.

L'ensemble des documents écrits se rattachant à la vie et à l'œuvre d'un écrivain n'est pas seulement divisé entre domaine créatif et domaine archivistique. Dans les établissements de grande envergure, il se trouve distribué dans les différents départements selon des critères de nature physique. A la Bibliothèque Nationale, les archives d'un écrivain pourront se trouver réparties entre trois départements: celui des Manuscrits, celui des Arts du spectacle, et celui de la Réserve des imprimés. Cet établissement établit en effet une nette distinction entre manuscrits et imprimés: ainsi, un ouvrage imprimé annoté de la main d'un auteur se trouvera localisé dans la Réserve des imprimés. C'est le cas, par exemple, des épreuves corrigées par Apollinaire de son recueil *Alcools*. Ce document présente un grand intérêt pour l'histoire de l'œuvre: plus de 120 corrections textuelles, la suppression de la presque totalité des signes de ponctuation et des modifications dans l'ordre des poèmes permettent de saisir sur le vif l'élaboration du recueil imprimé. Dans le même temps, plusieurs des poèmes autographes d'*Alcools* sont réunis dans le fonds Apollinaire du département des manuscrits. Des feuillets manuscrits d'un scénario, établi par René Char à partir de son argument dramatique *Le soleil des eaux*, se trouvent au département des Arts du spectacle alors que le département des Manuscrits possède

plusieurs de ses poèmes. Ce département conserve cependant avec les manuscrits les dessins d'auteur: son fonds Hugo contient plus de 70 carnets et albums rassemblant environ 1 300 dessins, difficilement dissociables, dans le parcours créatif de l'écrivain, de ses manuscrits. Enfin, le département des Estampes détient des documents iconographiques ayant trait aux auteurs.

Cette double répartition entre différentes institutions et entre différents services d'une même institution ne facilite pas la tâche des chercheurs. Dans le projet de la Bibliothèque de France, il est envisagé de maintenir dans ses locaux actuels le département des Manuscrits, le séparant du département des Imprimés transféré sur le site de Tolbiac. Cette accentuation de la dispersion des archives littéraires inquiètent certains chercheurs. L'ITEM, dans son rapport scientifique 1989-1991 invite "ceux qui décideront de l'espace Richelieu et de l'espace Tolbiac [à] se souv[enir] qu'il est vital de ne pas séparer la conservation du patrimoine de la recherche vivante".

Cette dissémination des lieux de conservation des archives littéraires dans les collections publiques, bien qu'elle rende parfois les recherches bien laborieuses, ne serait pas grave si elle était compensée par l'existence de bons outils de localisation. Or, nous allons le voir, ceux qui existent actuellement en France se révèlent sur certains points insuffisants.

1.2) Les outils de la localisation.

1.2).1 La localisation des documents à l'intérieur des établissements publics de conservation.

A l'intérieur des établissements publics, il est possible de connaître la nature des fonds et de localiser les documents grâce aux fichiers et aux catalogues disponibles sur place. Cependant, si l'on veut savoir quels sont les manuscrits d'un auteur précis possédés par un établissement, il faut parfois consulter plusieurs catalogues (les documents sont souvent classés par ordre d'arrivée) et plusieurs fichiers, ce qui représente une dépense de temps considérable. Pour pallier à cela, certaines institutions ont réalisé des guides et des répertoires qui permettent de répondre rapidement à ce type de demandes. Les Archives Nationales ont ainsi publié *Les sources de l'histoire littéraire aux Archives Nationales*¹ rédigé par Danielle Gallet-Guerne. Ce guide relève fonds par fonds ce qui concerne l'histoire littéraire et offre de

¹.GALLET-GUERNE, Danielle: *Les sources de l'histoire littéraire aux Archives Nationales*. Paris: Archives Nationales, 1961.

plus un index détaillé par auteurs. Malheureusement, les indications pour chaque série restent confuses et allusives et constituent de simples pistes à approfondir. De plus, cette brochure toujours disponible date de 1961. Il y manque donc le résultat de trente années d'acquisitions.

La Bibliothèque Nationale a publié en 1985 *Le répertoire des manuscrits littéraires français. XIXe. XXe.*¹ qui recense par ordre alphabétique des noms d'auteurs, les manuscrits littéraires et fac-similés rédigés en langue française du département des Manuscrits ainsi que les épreuves corrigées, les éditions annotées et les fac-similés qui se trouvent dans les collections de la Réserve du département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale. Ce répertoire inventorie des documents littéraires au sens large du terme: textes poétiques, romanesques, dramatiques mais aussi philosophiques ainsi que mémoires, journaux intimes, carnets de voyage. Par contre, les correspondances y sont écartées, l'auteur estimant qu'un tel recensement, en ce qui concerne le XIXe siècle tout au moins, "aurait fait double emploi avec le fichier des correspondances privées" situé à l'entrée du département des Manuscrits. Les notices y sont très succinctes: titre ou nature du document (poème, article), nombre de feuillets, précisions matérielles (copie, dactylographie, note, brouillon) et cote sont indiqués. Mais en dépit de cette brièveté et de l'absence des correspondances, un tel outil rend d'immenses services aux personnes qui travaillent dans le domaine de la littérature.

A la bibliothèque municipale d'étude de la ville de Grenoble, le professeur Del Litto, spécialiste de Stendhal, a entrepris la réalisation d'un catalogue des manuscrits de Stendhal à paraître en 1993 et dont la réalisation demeure ardue en raison de systèmes de cotation très complexes.

1.2).2 La localisation des documents sur l'ensemble du territoire national.

En l'absence d'un fichier central détaillé recensant la totalité des archives littéraires possédées par les institutions publiques de conservation, il est difficile de localiser les manuscrits et les lettres d'un auteur en France. Il est certes possible de consulter le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*. Ce répertoire dont la publication avait été prescrite par une ordonnance royale de 1841 et fut poursuivie par les organes d'Etat successifs chargés des bibliothèques, est actuellement établi en collaboration avec le CNRS dont l'Institut de recherche et

¹HERSCHBERG-PIERROT, Anne: *Bibliothèque Nationale. Département des manuscrits. Répertoire des manuscrits littéraires français XIXe. XXe siècles*. Paris: Bibliothèque Nationale, 1985.

d'histoire des textes assure, en liaison avec les bibliothèques concernées, la mise au point et l'édition des nouveaux volumes. Consacré avant tout aux manuscrits anciens, il présente néanmoins, dans des notices des plus précises, les manuscrits modernes ainsi que les correspondances, dont l'inventaire est conduit pièce par pièce. Les différentes séries de volumes recensent les manuscrits des bibliothèques classées par départements, puis ceux des bibliothèques parisiennes, des bibliothèques universitaires, des bibliothèques de sociétés savantes. Etant donnée la date de parution des volumes qui présentent des recensements arrêtés à un moment fixé, les problèmes de mise à jour du catalogue sont nombreux. Certaines bibliothèques n'y figurent pas encore, d'autres ne voient pas mentionné leur fonds de manuscrits littéraires créé récemment. Les suppléments dactylographiés émis périodiquement depuis 1970 pour tenter de remédier à ces lacunes parviennent difficilement à suivre le rythme des acquisitions. Autre inconvénient de ce volumineux répertoire: l'absence de table cumulative. Les index très détaillés que l'on trouve à la fin de chaque tome facilitent la recherche sur un auteur mais il faut conduire celle-ci dans tous les tomes. Quand on sait qu'une unique lettre de Voltaire possédée par la bibliothèque de Colmar est mentionnée dans le volume consacré à cet établissement, on peut imaginer la lourdeur de la tâche du chercheur!

Devant un répertoire dont l'élaboration est si laborieuse et l'efficacité limitée, tout au moins en ce qui concerne les manuscrits modernes, on ne peut qu'admirer le travail des britanniques qui ont pu réaliser en six ans, sous la responsabilité de l'Université de Reading, le *Location register of 20th century english literary manuscripts and letters* qui recense l'ensemble des manuscrits et des lettres en langue anglaise situés en Grande Bretagne. Ce catalogue se veut exhaustif et présente les manuscrits de toutes sortes d'auteurs, y compris méconnus ou oubliés. Ce répertoire doit être complété en 1993 par une deuxième partie consacrée aux lettres et manuscrits de la période 1700-1900.

1.2).3 La localisation des manuscrits littéraires hors des collections publiques.

De très nombreuses archives littéraires se trouvent dans les mains des écrivains ou de leurs héritiers, directs ou indirects. D'autres font l'objet de collections privées. La recherche des possesseurs n'est pas toujours facile. Quand il s'agit des héritiers directs d'un écrivain, on peut sans trop de difficultés entrer en contact avec eux afin de connaître la nature de ces documents, mais quand il s'agit d'héritiers plus lointains, de collectionneurs ou d'institutions privées, il est beaucoup plus difficile d'avoir connaissance des pièces recherchées. Deux raisons à cela: les acheteurs des ventes publiques lors desquelles est rendue publique l'existence de certains manuscrits

restent le plus souvent anonymes; d'autre part, certains collectionneurs ou héritiers, persuadés qu'un document inédit possède une valeur autrement plus importante qu'un document connu, refusent d'en communiquer le contenu. Il est alors difficile de lutter contre la rétention de document. Le professeur Del Litto, spécialiste de Stendhal, dut répondre devant les tribunaux de ses propos proférés à l'encontre de l'éditeur italien qui "séquestrait", à ses yeux, les manuscrits de Stendhal dits de Civita Vecchia.

Pourtant, nombreux sont les professionnels, marchands, bibliothécaires et chercheurs qui dénoncent ce "fétichisme de l'inédit".¹ Madeleine Ambrière précise:

Chaque vente publique apporte la preuve _ et l'exemple flagrant des lettres de George Sand suffit à le montrer _ que la publication, loin de dévaloriser les autographes d'un écrivain et, de manière générale, de tout homme célèbre, fait au contraire monter les prix. Esperons donc que s'apaiseront toutes craintes et que de mieux en mieux sera entendue la grande cause de la recherche.²

Pour le conservateur et écrivain Yves Peyré, qui estime que cette spéculation sur l'inédit est un leurre, "personne n'est propriétaire dun manuscrit".³ C'est sur cette idée que repose la proposition faite par plusieurs personnes d'une copie obligatoire de tout manuscrit important passant en vente publique et du dépôt de cette reproduction dans les collections publiques. Lancée par Bertrand Poirot-Delpech, cette idée a été reprise par Pierre-Marc de Biasi dans l'introduction du recueil *Trésors de l'écrit. Dix ans d'enrichissement du patrimoine écrit*.. Il propose ainsi une "redéfinition juridique de l'objet constitutif du patrimoine écrit" reposant sur la distinction entre l'"objet matériel", propriété du possesseur, et "le contenu culturel" appartenant "au patrimoine scientifique français et mondial". Cette modification du statut juridique du manuscrit permettrait d'instaurer comme une sorte de "nouveau dépôt légal" la copie obligatoire des manuscrits passant sur le marché, copie dont la réalisation serait assurée "par le Ministère de la Culture ou par une institution officielle déléguée". La DLL réagit vivement devant cette proposition qu'elle craint de voir considérée par les marchands et collectionneurs, déjà horripilés par l'exercice du droit de préemption, comme une atteinte au libre commerce des documents.⁴

Les problèmes liés à la localisation des archives littéraires soulèvent des difficultés qui paraissent difficilement surmontables à moins d'une volonté concertée des bibliothèques, des chercheurs et de l'Etat.

1. AMBRIERE, M., in NICOLAS, A., *op.cit.*

2. *Idem.*

3. Entretien réalisé le 20 février 1992.

4. Entretien réalisé avec Marielle Mouranche le 29 février 1992 à la DLL.

II. LES POLITIQUES D'ACQUISITION DES MANUSCRITS LITTÉRAIRES

II.1 Les différents modes d'accroissement des collections publiques

II.1).1. Constitution des fonds de manuscrits littéraires autographes dans les collections publiques

La prise de conscience par les établissements publics de conservation de l'intérêt et de la valeur des manuscrits autographes d'auteurs est relativement récente. Jusqu'au XIX^{ème} siècle, les quelques documents de ce type accueillis par ces institutions proviennent essentiellement de confiscations et plus tard, des saisies révolutionnaires. D'autres y entrent en même temps que des collections privées dont ils faisaient partie. Dans le courant du XIX^{ème} siècle, les dons des familles d'écrivains sont certes acceptés mais on ne fait pas grand cas de ces enrichissements. Un manuscrit des *Liaisons dangereuses* remis en 1849 par Mme Charles de Laclos, belle-fille de l'écrivain, à la Bibliothèque Nationale, n'est pas signalé dans la liste des acquisitions de l'année. Les manuscrits inédits de Stendhal remis en 1860 à la Bibliothèque de Grenoble par Praxède Crozet, épouse de Louis Crozet à qui Stendhal avait en 1842 destiné ses papiers, sont restés en sommeil jusqu'en 1875, date à laquelle un universitaire étudie l'ensemble et découvre *Lucien Leuwen* et *La vie d'Henry Brulard*. Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle en effet, les manuscrits littéraires autographes sont plus considérés comme des souvenirs émouvants d'une personne que comme des documents de travail. Seuls des collectionneurs avertis rassemblent les manuscrits des écrivains qu'ils estiment. Au XVIII^{ème} siècle, l'impératrice Catherine II de Russie avait acquis, sans que les autorités françaises y voient le moindre inconvénient, les bibliothèques et manuscrits de Diderot et Voltaire. Au XIX^{ème} siècle, le vicomte Spoelberch de Lovenjoul entreprend de réunir les moindres documents autographes des écrivains contemporains qu'il admire et réalise ainsi une fantastique collection. Dans le même temps, la Bibliothèque Nationale refuse de gaspiller ses crédits à l'achat de ce type de documents. En 1882, elle n'estime pas nécessaire de se porter acquéreur des manuscrits de Balzac vendus avec la bibliothèque de Mme Hanska. Ce n'est qu'au début des années 30 que cet établissement entamera timidement une politique d'achat de manuscrits. A cette même époque, en 1929, mourait le célèbre collectionneur Jacques Doucet qui, grâce à une politique active de mécénat (auteurs pensionnés, "commandes" de manuscrits) avait pu rassembler une splendide collection de documents autographes d'écrivains symbolistes, post-symbolistes et surréalistes. Cette collection constitue la

base du fonds de l'actuelle Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, qui dépend depuis 1929 de l'université de Paris.

Cette disparité entre l'attitude des collectionneurs et celle des établissements publics atteste la lenteur avec laquelle ces derniers ont saisi l'enjeu qui reposait sur ce type de documents. Pourtant, bien avant que ne débute sa politique active d'acquisition, la Bibliothèque Nationale avait accueilli des dons de manuscrits prestigieux qui avaient étayé sinon révélé la valeur de ces pièces. Le célèbre legs de Victor Hugo en 1881 (définitivement accepté en 1892, date de l'arrivée dans l'établissement des premiers volumes du fonds) apparaît comme le véritable acte de naissance des collections de manuscrits littéraires modernes de la Bibliothèque Nationale. Les volontés du poète concernant l'exploitation posthume de ses documents signalaient le profit qu'on pouvait en tirer. Ce don exemplaire fut suivi en 1897 du don des manuscrits de Lamartine par sa nièce Valentine de Cessiat; en 1901, du legs de leur journal et de leur correspondance par les frères Goncourt; en 1904, du don des manuscrits de Zola par son épouse; en 1914, du don de brouillons de Flaubert par sa nièce Caroline Hamard.

A la fin du XIXe, le développement des éditions scientifiques d'œuvres complètes et les évolutions de la recherche littéraire ont rendu ces documents précieux. Mais ce n'est que dans les années 50 que la Bibliothèque Nationale a commencé à consacrer un budget conséquent à l'achat de manuscrits. Celui des manuscrits de Proust en 1962 est le signe d'un véritable élan dans cette politique d'acquisition.

II.1).2 Dons. Donations. Legs. Dépôts. Dations.

Avant la mise en place de véritables politiques d'achats de manuscrits littéraires puis parallèlement à celles-ci, les collections publiques d'archives littéraires se sont accrues grâce aux dons, aux donations, aux legs et aux dépôts.

Le don, juridiquement don manuel, consiste en la remise matérielle des documents, de la main à la main, sans formalités particulières. La donation, par contre, nécessite un acte notarié, comprenant obligatoirement une estimation des documents de la donation. Celle-ci peut-être assortie de conditions et d'obligations. "A la Bibliothèque Nationale, les donations sont beaucoup plus rares que les dons", déclare M. Delmas, responsable du service juridique de l'établissement.¹

Le legs est le fruit d'une disposition testamentaire qui peut aussi s'accompagner de conditions parfois fort ennuyeuses pour l'établissement qui le reçoit. M. Delmas cite le cas d'un legs récemment reçu par la Bibliothèque Nationale obligeant celle-ci à

¹. Entretien réalisé le 15 juin 1992 à la Bibliothèque Nationale.

procéder à des rééditions d'œuvres, à la vente d'un appartement, à la redistribution de documents auprès d'organismes de recherche...! C'est pourquoi, précise Florence Callu,¹ responsable du département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, "tout legs est soumis à l'acceptation du conseil d'administration de l'établissement", afin que soient bien pesés les intérêts et les contraintes d'un tel apport.

Le dépôt consiste en la remise de documents à un organisme qui en devient responsable, sans en avoir la propriété qui reste l'affaire du déposant. Les dépôts sont toujours accompagné d'un contrat passé entre le déposant et le dépositaire, qui fixe la durée du dépôt (celle-ci peut être illimitée), les modalités de conservation, d'exploitation et de communication des documents. Le dépôt peut être révoqué à tout moment. De ce fait, dit Florence Callu, les pièces mises en dépôt à la Bibliothèque Nationale sont classées mais ne sont pas cotées. Elles sont malgré cela accessibles aux chercheurs. C'est le cas des manuscrits de la philosophe et écrivain Simone Weil mis en dépôt à la Bibliothèque Nationale par ses héritiers et qui font actuellement l'objet d'une action de recherche menée conjointement par le CNRS et la Bibliothèque Nationale. Les dépôts se transforment parfois en dons ou donations: c'est ce qui arriva aux manuscrits de Stendhal à Grenoble. Ils peuvent aussi être acquis par l'établissement dépositaire moyennant finances: ce fut le cas des papiers d'Hippolyte Taine déposés à la Bibliothèque Nationale puis acquis par elle.

En 1968, une nouvelle mesure législative, la dation en paiement, permit aux établissements publics de conservation de joindre de nouvelles pièces à leurs collections. Cette loi accorde aux héritiers la possibilité de payer leurs droits de succession par la remise à l'Etat français d'"œuvres d'art de haute valeur historiques ou artistiques". Ce mode de paiement n'a rien d'automatique: toute proposition est soumise à une commission interministérielle composée de représentants du Ministère de la Culture, du Ministère des Finances et du premier ministre, qui examine l'intérêt et estime le prix de l'œuvre proposée et fait le choix de l'établissement susceptible de l'accueillir. De cette façon, la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet a pu recevoir en 1973 la collection Henri Mondor renfermant un fonds Mallarmé d'une grande richesse. La Bibliothèque nationale, en 1973, a pu compléter son fonds Marin du Gard et en 1983, son fonds Proust. Elle a aussi accueilli en 1989 la dation Beauvoir comportant l'ensemble de la correspondance de l'écrivain avec Sartre.

¹. Entretien réalisé le 26 février à la Bibliothèque Nationale.

II.1).3 Les dons, une aubaine contraignante.

Les dons (dons manuels, donations et legs) permettent aux établissements de recueillir des fonds qu'ils n'auraient pas eu les moyens d'acheter ou qui ne leur était pas destinés. Ils constituent de ce fait une aubaine pour les bibliothèques. Signe de l'ironie du sort, les papiers de Charles Nodier, écrivain et conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, se trouvent à présent dans cet établissement, grâce au don de ses héritiers, alors que lui-même n'avait pas jugé bon d'y laisser quoi que ce soit.

Les dons de manuscrits sont souvent liés aux relations d'estime, de cordialité, voire d'amitié que les conservateurs entretiennent avec les écrivains ou leurs familles. La bibliothèque de l'Arsenal dispose actuellement d'un volumineux fonds Daniel Boulanger. Sa présence en ces lieux est assez inattendue. Cette bibliothèque avait reçu en dépôt les archives de l'Académie Goncourt. Puis ces archives furent retirées pour être déposées à Nancy, ville d'origine des frères Goncourt. Ce départ marqua la fin des relations de la bibliothèque avec les membres de cette académie, à l'exception de Daniel Boulanger avec qui les conservateurs ont gardé des rapports courtois, et qui accepta volontiers de fournir les manuscrits de travail de ses œuvres publiées. Florence Callu déclare que "tous les conservateurs essaient de conserver des liens privilégiés avec les héritiers des auteurs"¹. François Chapon, directeur de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, précise qu'à l'exception de quelques achats ponctuels, l'ensemble des accroissements des fonds d'archives littéraires de son établissement sont dûs à des dons des écrivains eux-mêmes ou de leur famille.² Lui-même a entretenu et entretient encore des relations très suivies avec de nombreux écrivains. Dans son article consacré au don de Marcel Jouhandeau à la Bibliothèque Jacques Doucet, il cite de nombreux extraits de lettres que l'écrivain lui a adressées: le ton y est très amical, sincère, et traduit la confiance qui lie les deux hommes.³ C'est la qualité de ces relations qui rend parfois possible la séparation de l'écrivain d'avec ses documents, acte difficile et souvent douloureux. François Chapon définit en plaisantant les qualités nécessaires à un conservateur chargé d'un fonds de manuscrits littéraires: "il faut être à la fois diplomate et déménageur, pour pouvoir ramener dans sa bibliothèques les documents entassés dans un taxi bourré à craquer".

Les arguments avancés pour expliquer ces dons sont le plus souvent l'assurance d'une conservation de qualité et de la fin des risques de dispersion des documents. L'acceptation de ces dons marque aussi la reconnaissance accordée à l'auteur,

1. *Idem.*

2. Entretien réalisé le 18 février 1992 à la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet.

3. *Carnets Marcel Jouhandeau, op.cit.*

reconnaissance morale et non financière, ce que regrette Yves Peyré, conservateur et poète proche des milieux littéraires, qui estime qu'un manuscrit jugé précieux devrait symboliquement être acheté à l'auteur plutôt que sollicité gratuitement.

En signe de reconnaissance, les établissements qui reçoivent les dons doivent mettre en place une véritable politique de valorisation des documents: des catalogues et des expositions montrent ainsi aux donateurs l'intérêt que l'on porte à leur don. La Bibliothèque Jacques Doucet a réalisé en 1987 un catalogue intitulé: *Par le don de Florence Gould*, présentant une partie de la correspondance que la célèbre américaine avait échangée avec écrivains et artistes. En 1989, le catalogue *Paul Eluard, donation Lucien Scheller*, permet à ce même établissement de présenter les documents d'une grande valeur documentaire offert par l'écrivain et chercheur. Annie Angremy, dans son article intitulé "*Les manuscrits littéraires modernes à la Bibliothèque Nationale*"¹, estime qu'il faudrait renforcer le personnel du département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale afin que ce service, par son action, puisse "relayer l'extrême générosité des donateurs".

C'est grâce à des relations de confiance et des actions de valorisation que de nouveaux dons pourront affluer dans les établissements publics, au risque de voir ces dons se concentrer sur les seuls établissements prestigieux. Autre risque: celui de l'avenir d'une politique de don tout entière liée à la personnalité d'un unique conservateur, qui aura su nouer des relations privilégiées avec le milieu littéraire... les relations ne sont pas chose facile à transmettre.

II.2) Achats: principes et contraintes.

Les dons, heureuses opportunités pour les établissements de conservation, donnent un tour parfois inattendu à l'accroissement d'un fonds de manuscrits littéraire. Les achats, par contre, permettent d'entreprendre une politique de développement raisonnée, et d'agir de façon volontaire sur la nature et la qualité d'un fonds. Ces achats dépendent cependant des objectifs que se fixent les établissements, de leurs moyens financiers, et des occasions qui se présentent sur le marché.

¹.ANGREMY,Annie: "*Les manuscrits littéraires modernes à la Bibliothèque Nationale.*" in *Bulletin d'information.de l'Association des bibliothécaires français.* N°144, 3e trimestre 1989.

II.2). 1 Les règles que se fixent les établissements publics.

Les moyens impartis aux établissements publics de conservation pour l'achat d'archives littéraires, bien qu'en constante augmentation depuis plusieurs années, ne permettent pas, loin s'en faut, de tout acheter. Une rigoureuse et parfois douloureuse sélection est nécessaire.

Cette sélection repose sur un premier principe commun à tous les établissements: celui de complément des fonds existants. Les conservateurs qui s'expriment sur la question refusent avec unanimité la pratique de "l'échantillonnage" ou du "saupoudrage" que peuvent pratiquer certains collectionneurs pour qui la diversité prime sur la cohérence.

A ce principe s'ajoutent d'autres règles propres à la nature des établissements. Pour la Bibliothèque Nationale et les Archives Nationales, la mission de préservation de l'intégrité du prestige du patrimoine national est essentielle. C'est pourquoi, dit Florence Callu, "la Bibliothèque Nationale essaie de ne pas laisser échapper, dans la mesure de ses moyens, des documents essentiels pour l'histoire littéraire dont la dispersion ou la sortie hors de France risqueraient de porter atteinte au patrimoine."¹ Cela justifie l'achat de pièces exceptionnelles isolées et la création de fonds nouveaux dus à l'achat de vastes ensembles de documents pas encore dispersés.

L'intérêt scientifique des pièces est un critère fondamental pour la sélection des achats des bibliothèques de recherche. Le conservateur Roger Pierrot raconte dans son article publié dans le recueil *Leçons d'écriture: ce que disent les manuscrits*,² comment le département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale avait laissé passer en vente un manuscrit des *Champs Magnétiques* de Soupault et Breton, rédigé par ce dernier. Or ce manuscrit n'était autre que "la maquette de l'édition originale, soigneusement calligraphiée par Breton, n'offrant pas le moindre repentir et entièrement conforme au texte de ladite édition". Quelques temps plus tard, le même établissement put acquérir, grâce à la Société des amis de la Bibliothèque Nationale, le véritable manuscrit de travail qui présentait un réel intérêt pour la recherche.

Le dilemme qui se présente alors est de savoir ce qui pourra se révéler important pour les recherches à venir. Comment éviter de céder aux tentations de la mode sans passer à côté de documents capitaux pour l'étude des mouvements de pensée et d'écriture? Annie Angremy considère qu'il faut, pour les manuscrits contemporains, "poser des jalons" et "amorcer une collection afin d'éviter une éventuelle

¹CALLU, F. in NICOLAS, A., *op.cit.*

².GRESILLON,A; WERNER,M.,*op.cit.*

dispersion"¹. C'est aussi pour répondre aux attentes de la recherche que la Bibliothèque de Grenoble, qui possède un fonds Stendhal de première importance, choisit d'"acquérir en priorité les documents inédits, ceux qui ne sont jamais passés en vente", quand bien même ces documents ne sont constitués que de "billets ou de feuillets fragmentaires"².

Les principes qui régissent les acquisitions par achat ne suffisent pas à éviter les incertitudes et les incohérences quand une pièce se présente en vente publique. L'état du marché des manuscrits et les différents crédits alloués aux établissements publics pour leurs achats ne permettent pas toujours l'acquisition des pièces convoitées..

II.2).2 Le marché des manuscrits littéraires.

Les établissements de conservation peuvent acquérir des manuscrits soit au cours de ventes publiques, soit en s'adressant aux marchands et libraires spécialisés, soit encore en traitant directement avec les particuliers, le plus souvent avec les héritiers des écrivains ou avec certains collectionneurs. Les 39 feuillets du manuscrit de la fameuse lettre de Zola au président Félix Faure: *J'accuse*, ont ainsi été acquis en 1991 directement auprès des héritiers de l'écrivain. Les 4 millions de francs qu'ils ont coûté ne sont peut-être pas si exorbitants comparés aux sommes qui aurait pu être atteintes en vente publique. Cette dépense a permis en tout cas de ne pas voir disparaître un document si symbolique pour l'histoire de la France.

Quand ce type de transactions directes n'est pas possible, les bibliothèques et les archives se tournent vers les libraires et les ventes aux enchères. Elles se trouvent alors directement aux prises avec la concurrence des collectionneurs privés, français et étrangers, sur un marché qui devient de plus en plus difficile en raison de la hausse prodigieuse des autographes depuis une dizaine d'années. En 1977, un manuscrit des *Bonnes* de Genet était acquis pour 10 000 francs par un collectionneur privé; en 1986, il fallait verser 1 700 000 francs pour obtenir le manuscrit du *Journal d'un voleur* du même auteur. Au cours de la vente des 18 et 19 février 1992 à l'Hôtel Drouot, les brouillons autographes de la *Préface* aux dernières chansons de Louis Bouilhet par Flaubert ont été acquis par la bibliothèque de Rouen pour 80 000 francs; une lettre de Tristan Corbière a été achetée par la bibliothèque de Morlaix pour 29 000 francs. Pour certains auteurs, la concurrence des collectionneurs étranger se fait particulièrement sentir. George Sand, Baudelaire, Proust, dont les œuvres ont été étudiées par certaines générations d'américains, obtiennent auprès des collectionneurs

¹.ANGREMY,A.,*loc.cit.*

². Entretien réalisé avec M. Jocteur montrozier le 19 mars 1992 à la bibliothèque de Grenoble.

de ce pays une cote très élevée. Les auteurs français plus modernes font l'objet de convoitises moins marquée, sans être pour autant ignorés. Pour Kenneth Rendell, libraire aux Etats Unis, les collectionneurs de manuscrits littéraires français dans le monde sont "enclins à acquérir un nombre important de lettres et de manuscrits d'un ou deux écrivains". Cette spécialisation engendre une situation "dans laquelle l'apparition ou la disparition d'un seul amateur peut avoir une incidence sur le marché mondial".¹

Face à la concurrence des collectionneurs privés, les établissements publics français disposent d'un outil utile mais délicat: le droit de préemption. Cette prérogative législative (loi de 1921) permet à l'Etat, en ventes publiques, de se substituer au dernier adjudicataire et d'acquérir des pièces sans entrer dans les enchères. Cette disposition, qui n'existe ni en Angleterre ni en Allemagne, est mal acceptée par les différentes personnes qui composent le marché du manuscrit moderne. Elles considèrent que ce droit modifie les lois du libre échange. Ces réactions devraient conduire les établissements publics à n'user de ce moyen qu'avec justesse et parcimonie, pour des pièces essentielles aux collections. Mais il n'est pas toujours facile, pour les établissements aux moyens limités, de modérer leurs demandes d'utilisation de ce droit auprès de la DLL. A la vente des 18 et 19 février 1992 à l'Hôtel Drouot, près de dix pièces ont été préemptées par la DLL pour le compte de six bibliothèques municipales, ce qui n'a guère réjoui les acheteurs présents.

Cependant, le droit de préemption ne permet pas à l'Etat français, loin s'en faut, de mettre la main sur toutes les pièces intéressantes passant en vente publique. La hausse de la cote des autographes a aussi pour effet de multiplier le nombre de documents mis en vente; surtout, les moyens financiers dont disposent les établissements publics restent bien modestes en comparaison des sommes dépensées par certains collectionneurs.

II.2).3 Les modes de financement des politiques d'achat de manuscrits.

Pour acheter des manuscrits et des autographes d'écrivains, pièces uniques appartenant de plein droit au domaine d'intérêt patrimonial, les institutions de conservation disposent de crédits de plusieurs types: leur dotation courante, des crédits exceptionnels accordés sur dossier par la DLL, et des subventions ponctuelles provenant du Fonds du patrimoine, qui nécessitent un solide dossier justifiant la valeur patrimoniale du document. Les crédits alloués par le Ministère de la Culture aux bibliothèques qui dépendent de lui pour l'achat de manuscrits ont progressé depuis

¹. NICOLAS, A., *op.cit.*

dix ans. Cette augmentation est particulièrement remarquable pour les bibliothèques municipales.¹

Autre possibilité de financement, plus facilement accessible aux établissements prestigieux: le concours financier du mécénat d'entreprise. C'est grâce à l'aide de la société Cerus que la Réserve du département des Imprimés de la Bibliothèque Nationale a pu acquérir en 1989 un exemplaire des Mémoires de St Simon annoté par Stendhal. C'est avec le produit de la vente des décors de l'émission *Apostrophe* d'Antenne 2 et le mécénat du groupe Paribas que le département des Manuscrits de ce même établissement s'est vu doté en 1990 du manuscrit autographe de *l'Ecume des jours* de Boris Vian.

Le renforcement de la politique d'achat de manuscrits littéraires par les bibliothèques traduit l'intérêt grandissant de ces établissements pour ce type de documents et produit en retour des effets inflationnistes sur le marché des autographes. Mais cet inconvénient est difficilement évitable. Le mode de financement par crédits exceptionnels (subventions et mécénat) entraîne, lui aussi, une conséquence regrettable: ceux-ci sont en effet plus facilement accordés pour l'achat de pièces maîtresses ou dont la valeur patrimoniale ne fait aucun doute, que pour des pièces plus obscures, dont l'intérêt ne fait pas l'unanimité. De ce fait, ce sont les manuscrits des auteurs les plus connus, les moins discutés qui se trouvent privilégiés, au détriment de pièces d'écrivains moins attendus dont l'étude pourrait renouveler le champ de la critique littéraire. Ces crédits exceptionnels sont aussi plus facilement accordés pour l'achat de papiers d'écrivains que pour celui d'archives d'éditeurs ou d'agents et de critiques littéraires.

Cependant, le développement par le gouvernement d'une politique de déconcentration et de décentralisation des achats de manuscrits d'auteurs permet, dans une certaine mesure, de pallier à ces inconvénients, en créant des fonds d'auteurs locaux ou des fonds bâtis autour d'une personne présentant un intérêt pour la vie littéraire locale, qui n'aurait pas fait l'objet d'un intérêt au niveau national.

¹. Cf tableau récapitulatif dans *Trésors de l'écrit*, op.cit.

II.3) La politique de déconcentration et de décentralisation des acquisitions d'archives littéraires.

II.3.1 La déconcentration.

Le système de financement par crédits exceptionnels favorise dans une certaine mesure les établissements nationaux dont l'une des missions est de préserver le prestige du patrimoine écrit français. Pour compenser ces effets centralisateurs, le Ministère de la culture a voulu depuis dix ans généraliser les accords passés avec les municipalités par l'intermédiaire des DRAC pour l'acquisition de documents écrits à valeur patrimoniale, y compris les manuscrits littéraires. En déconcentrant ainsi les acquisitions, l'Etat a permis aux bibliothèques municipales de donner un élan nouveau à leurs fonds de manuscrits littéraires, déjà très riches dans certains cas. En effet, les confiscations révolutionnaires, les dons des célébrités locales ainsi que des achats volontaires avaient déjà permis la création de fonds de toute première qualité.

En 1991, le montant des aides aux municipalités pour des achats d'intérêt patrimonial s'est élevé à 3 609 000 francs provenant de la DLL et 887 000 francs venant du Fonds du patrimoine (service interdirectionnel du Ministère de la Culture). Le taux de participation de la DLL aux achats des municipalités varie entre 20 et 80%. Les formalités à remplir pour recevoir les subventions de la DLL sont assez succinctes: il faut fournir à la DRAC une brève notice descriptive du document accompagnée d'une lettre du maire. La DRAC transmet les dossiers qu'elle juge intéressants à la DLL. Les subventions sont accordées sur facture. Marielle Mouranche, conservateur au bureau du développement des collections et du patrimoine à la DLL, affirme que parmi tous les dossiers transmis par les DRAC, très peu se voient opposer un refus.¹

Les principaux arguments avancés par les municipalités pour justifier ces demandes sont les suivants: compléter un fonds local déjà existant ou ramener sur les lieux d'origine d'un auteur, ses papiers et ses œuvres. Signe de cet état d'esprit, le très riche fonds Stendhal de la bibliothèque de Grenoble est classé dans le *Fonds local* de l'établissement. Cette volonté d'enrichir des fonds liés à l'histoire de la ville et de la région permet de faire ressortir dans leur diversité et leur originalité les cultures régionales. Mais en ce qui concerne les manuscrits littéraires modernes, ces "retours au pays" sont parfois un peu artificiels. Combien d'écrivains qui avaient haï leur ville natale et l'avaient quittée à la fin de leur adolescence pour se rendre à Paris, sont à présent encensés par des municipalités soucieuses de leur image? Stendhal qui a

¹.Entretien réalisé le 29 février 1992 à la DLL.

dépeint avec cruauté dans la *Vie d'Henry Brulard* la cité grenobloise où il passa les dix sept premières années de sa vie, donne aujourd'hui son nom à une rue et à la faculté des lettres. Lui qui a choisi d'être inhumé à Paris, qui se proclamait italien, milanais, est au centre de plusieurs manifestations dans la ville qui célèbre en 1992 le 150e anniversaire de sa mort. Ces situations ironiques qui, pour les écrivains, ne sont peut-être que le revers de la gloire, peuvent se se révéler fort ennuyeuses pour la cohérence des achats de manuscrits au niveau national. En effet, certaines municipalités choisissent d'acquérir les manuscrits d'un auteur qui n'est pas né dans la ville mais y a séjourné longtemps ou en a fait le motif d'une de ses œuvres. Les villes de Quimper et d'Orléans se disputent ainsi les archives littéraires de Max Jacob, né à Quimper et qui passa les vingt dernières années de sa vie à l'abbaye de St Benoît-sur-Loire, commune du Loiret, située sur l'arrondissement d'Orléans. Il y eut récemment des tensions entre les deux villes à propos d'un lot de lettres du poète adressées au responsable d'une galerie de peinture, lettres que convoitait la bibliothèque de Quimper qui se spécialise dans les relations de Max Jacob avec le monde des arts. Marielle Mouranche s'inquiétait en février dernier de voir la ville de Fougères acquérir des lettres de Juliette Drouet sous prétexte que celle-ci était née dans cette ville, alors qu'un fonds Juliette Drouet existe déjà à la Bibliothèque Nationale. La ville de Fougères répond que ces lettres ne sont pas adressées à Victor Hugo et n'ont donc pas lieu d'être jointes au fonds de la Bibliothèque Nationale. Le cas est complexe: l'actrice Juliette Drouet qui lia sa vie à celle du célèbre poète pendant cinquante ans peut-elle indépendamment de lui, faire l'objet d'un intérêt? On ne saurait non plus reprocher à sa ville natale de s'enorgueillir de cette fougéroise qui reçut durant tant d'années l'amour et la confiance du grand homme. Entre la légitimité de la terre et celle d'un fonds déjà constitué, le choix est difficile!

Jean-Pierre Meyniel, conseiller au livre et à la lecture (CLL) de la DRAC pays de Loire, s'interroge sur le devenir des archives Julien Gracq, qui vit depuis de longues années dans la région, à St Florent le vieil, sa ville natale. La Bibliothèque Nationale ¹ possède déjà un fonds Gracq, mais Jean-Pierre Meyniel estime qu'il serait dommage pour la région, présente dans l'œuvre de l'écrivain, de ne pas posséder des documents appartenant à l'auteur. Il s'est donc entretenu avec une personne ayant la confiance de Gracq pour savoir quels étaient les projets de ce dernier en la matière. Sa position très incertaine: il ne sait pas encore s'il fera don de ses papiers à la Bibliothèque Nationale ou à la commune ou s'il les lèguera à ses héritiers, laisse présager de difficiles transactions dans l'avenir.

¹. Entretien réalisé par téléphone le 16 juillet 1992.

Un autre cas de concurrence est possible quand deux écrivains sont en jeu sur le même document: la bibliothèque de Grenoble déplore l'achat fait en 1989 par la Bibliothèque Nationale à la vente du colonel Sickles d'un exemplaire des *Mémoires* de St Simon annoté par Stendhal. Grenoble possède déjà un exemplaire de ces *Mémoires* dans l'édition Treuttel de 1791, qui avait été lu et annoté par Stendhal de 1808 à 1818. Elle aurait souhaité y joindre les volumes de l'édition de 1829 que Stendhal annota lors de son séjour à Civita Vecchia. Cette édition est capitale pour comprendre l'influence qu'eut cette lecture sur la vie et l'écriture de Stendhal mais la Bibliothèque Nationale justifia son achat par le fait qu'il s'agissait d'une édition illustre des *Mémoires*. Dans ces situations conflictuelles, la suprématie morale et financière de Bibliothèque Nationale joue un rôle non négligeable.

Ces problèmes sont d'autant plus mal ressentis par les bibliothèques malchanceuses qu'il est quasiment impossible, une fois qu'un document a rejoint un fonds, de l'en faire sortir pour le placer dans un fonds de même nature. En effet, les documents d'une bibliothèque publiques sont considérés comme des biens inaliénables et imprescriptibles appartenant soit à l'Etat, soit aux établissements qui les détiennent. Pour pouvoir les changer d'établissement de conservation, il existe deux possibilités: entreprendre une démarche de désaffectation ou mettre la pièce en dépôt dans un autre établissement. La première mesure consiste à déclasser le document du domaine public ce qui le rend aliénable, avec l'obligation de le vendre. Cette mesure, en ce qui concerne les documents rares et précieux, est soumise à l'avis favorable du Ministère de la Culture. A dire vrai, le Ministère n'a pas encore eu l'occasion d'examiner de tels dossiers. Autre possibilité: le dépôt. Les trois manuscrits de Jules Verne remis en dation à la Bibliothèque Nationale en 1984 ont ainsi été placés en dépôt à la bibliothèque municipale de Nantes. Mais de tels exemples sont rares. La législation française ne favorise pas une politique de rapprochement des fonds.

La DLL offre son arbitrage pour départager les prétendants aux manuscrits littéraires, mais elle ne peut qu'émettre un avis, appuyé par l'acceptation ou le refus d'user du droit de préemption, et non imposer sa décision. Le risque, déclare Marielle Mouranche, n'est pas celui de voir des documents rejoindre telle ou telle province, mais bien celui d'une dispersion des fonds qui rendrait plus difficile encore la tâche de la recherche.

Autre problème liés à la déconcentration des achats de manuscrits: l'exploitation des documents. Les bibliothèques qui ont pu acquérir grâce à des crédits exceptionnels de la DLL des pièces autographes n'ont pas toujours les moyens, en temps et en argent, de traiter ensuite ces fonds avec le soin et la rapidité qu'elles voudraient. M. Jocteur Montrozier, directeur de la bibliothèque de Grenoble, regrette ainsi que le dossier très lourd composé des manuscrits de Stendhal dits de Civita Vecchia, achetés en 1983, soit

toujours en attente de traitement. Ces cinquante pièces, achetées 600 000 francs lors de leur passage dans une vente en Suisse grâce aux aides conséquentes de la DLL (75% de la somme) demandent un énorme travail de recherche que les bibliothécaires n'ont pas le temps de fournir actuellement. Il estime qu'une personne chargée à plein temps des manuscrits de Stendhal ne serait pas superflue. Marielle Mouranche, à la DLL, estime que les bibliothèques municipales réalisent des achats trop onéreux qui ne sont pas suffisamment exploités faute de moyens.

II.3).2 Les Fonds régionaux d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB).

Pour renforcer cette politique de développement des fonds patrimoniaux en région, une ligne budgétaire spécialisée dans les acquisitions a été créée en 1990 en partenariat avec certaines régions: les FRAB, Fonds régionaux d'acquisition pour les bibliothèques, qui associent l'Etat et la région pour un financement paritaire de nouvelles acquisitions d'intérêt patrimonial ou artistique. Actuellement, trois FRAB fonctionnent déjà: en Bretagne, dans les Pays de Loire et en Bourgogne. Deux autres devraient être mis en place d'ici la fin de l'année 1992, en Champagne Ardennes et en Aquitaine, mais leur mise sur pied, qui dépend des volontés régionales et des disponibilités des CLL n'est pas une tâche facile. De plus, le bilan, qui reste à faire avec précision, des actions entreprises par les FRAB déjà en place paraît plutôt mitigé, aux dires des responsables des FRAB Bretagne et Pays de Loire. Ces éléments conjugués expliquent peut-être le ralentissement du développement de ces structures.

Le premier FRAB à avoir fonctionné est celui de la région Bretagne. La région ne fut pas difficile à convaincre, rappelle Marielle Mouranche¹, car elle versait déjà 400 000 francs par an de crédit pour des acquisitions en bibliothèques. La convention de fonctionnement², signée en août 1990 par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, rappelle les objectifs de cette structure:

Le FRAB doit permettre à la région de soutenir la politique que mènent les collectivités locales en faveur de l'enrichissement des fonds patrimoniaux de leurs bibliothèques. Sont subventionnés en priorité les acquisitions de documents significatifs qui, par leur prix, dépassent les possibilités budgétaires normales des collectivités. Trois directions doivent être retenues en priorité pour ces achats: compléter les collections existantes de documents anciens, rares ou précieux; développer les fonds dans le sens de leur spécificité régionales et locales; assurer l'entrée dans les collections

1. Entretien du 29 février 1992.

2..La copie de cette convention m'a été adressé par Annie Dourlent, CLL à la DRAC Bretagne. Elle est reproduite en annexe .

publiques de documents contemporains (livres de bibliophilie, papiers d'auteurs, fonds constitués...).

Le mode de fonctionnement prévu pour les FRAB est le suivant: La DRAC organise une commission qui instruit les dossiers présentés par les collectivités locales. Avant cette instruction, les dossiers ont été adressés au Conseil National scientifique du patrimoine et des bibliothèques pour avis. La commission est composée de représentants de l'Etat en Région: le préfet ou son représentant, le DRAC, le CLL; de représentants de la Région: le président du Conseil régional ou son représentant, des élus; de représentants des bibliothèques et d'experts: conservateurs de la région, représentants du Conseil national scientifique du patrimoine et des bibliothèques ou de la Bibliothèque Nationale. Après examen du dossier, la commission fixe un taux de subvention. La parité Etat/Région est respectée sur l'année mais pour chaque dossier, la proportion peut varier en fonction des disponibilités des parties. En Pays de Loire, cette commission se réunit deux fois par an.

Pour compléter ce mode d'action, il existe une procédure d'urgence permettant d'agir plus rapidement en cas de grande nécessité. Après examen du dossier, le CLL réunit les avis de la DLL et d'un représentant de la Région. Si ceux-ci sont favorables, il adresse à la municipalité un accord de principe pour une aide du FRAB. Ce n'est qu'après la vente, lors de la réunion de la commission, qu'est fixé officiellement le taux de la subvention accordée. Selon Jean-Pierre Meyniel, CLL de la DRAC Pays de Loire, l'application de cette procédure est loin d'être exceptionnelle¹. La plupart des achats effectués par le FRAB de sa région ont lieu en ventes publiques et bien souvent, il lui faut agir dans la plus grande précipitation. Informé du passage d'une pièce intéressante parfois quelques heures seulement avant le déroulement de la vente, il lui faut joindre non sans mal, le vendredi soir ou le samedi matin, un représentant de la Région et mettre en place un réseau d'informations qui permette le bon déroulement des opérations. Celles-ci ont lieu dans une telle hâte, que bien souvent, les élus régionaux se sentent déssaisis de leur pouvoir décision quand, l'achat réalisé, ils n'ont plus qu'à entériner, lors de la commission qui suit, le choix effectué. A cela s'ajoute l'incompréhension de certains élus régionaux devant la nécessité d'un avis de la DLL lors de l'instruction des dossiers. Cette intervention au niveau national, destinée à maintenir une certaine cohérence dans la politique d'acquisition des documents à caractère patrimonial, est ressentie comme un abus de pouvoir, une limitation des attributions de la Région.

Le système de la procédure d'urgence et l'impossibilité de prévoir à l'avance les sommes qui devront être déboursées, ne facilitent pas l'établissement des budgets des

¹.. Entretien du 16 juillet 1992.

FRAB. Annie Dourlent, CLL à la DRAC Bretagne, estime que cela pose un véritable problème vis à vis du Conseil régional qui doit programmer ses orientations budgétaires longtemps à l'avance et, dans la mesure du possible, s'y tenir. Les budgets 1992 des FRAB de Bretagne et Pays de Loire ont été revus à la baisse par rapport au budget de l'année précédente parce que toute la somme allouée n'avait pas été dépensée, faute d'occasions intéressantes sur le marché. Pour les deux responsables des FRAB, cette diminution est regrettable car qui peut savoir si l'année en cours ne sera pas très riche en opportunités. Les FRAB nécessitent une grande souplesse de gestion que ne permettent pas les systèmes budgétaires actuels.

Autre motif d'incompréhension entre les deux parties: les objectifs divergents des partenaires. Pour les DRAC, le FRAB doit servir à l'acquisition de documents intéressants, tant sur le plan artistique que scientifique. Les Régions, bien souvent, superpose à cet objectif un aspect médiatique qui influe sur la nature des pièces à acquérir. Le Conseil régional, soucieux de son image, préférera des pièces prestigieuses, chères, ayant de réelles qualités visuelles, à des documents peu esthétiques mais d'un intérêt fondamental pour la recherche. La région Pays de Loire souhaite ainsi que la DRAC organise une exposition présentant le bilan des acquisitions réalisées grâce au FRAB. Selon Jean-Pierre Meyniel, les FRAB souffrent auprès des Régions de la comparaison avec les FRAM (Fonds régionaux d'acquisition pour les musées) qui disposent de crédits bien plus élevés permettant de réaliser des achats parfois très spectaculaires.

En dépit de ces réelles difficultés, les FRAB présentent plusieurs aspects positifs. Annie Dourlent estime que la création du FRAB Bretagne a permis de renforcer l'intérêt de la Région pour tout ce qui concerne le patrimoine écrit. Elle a constaté aussi que cette structure avait modifié le comportement des villes qui, du fait de la participation de la Région, se sentent plus concernées par ces subventions destinées à enrichir le patrimoine régional. Le nombre de dossiers adressés au FRAB est plus élevé que celui des dossiers que la DRAC transmettait directement à la DLL avant la création de cette structure paritaire. Mais cette meilleure implantation du FRAB dans la région a aussi son revers. En Pays de Loire, beaucoup de municipalités ont présenté des dossiers pour des acquisitions de documents de bibliophilie contemporaine, commandés à des artisans locaux. Beaucoup de ces dossiers n'auraient jamais été soumis à la DLL avant la création du FRAB. Pour Jean-Pierre Meyniel, l'excès de demandes dans ce domaine représente un véritable problème. Le FRAB envisage de limiter à 25% du budget les crédits alloués à ce type de dossiers.

Autre point positif: le rôle moteur joué par les FRAB dans le renforcement des relations entre les bibliothèques de la région. C'est ainsi que dans le cadre du FRAB, les

bibliothèques des Pays de Loire ont lancé le projet d'un recensement sur CD Rom des fonds anciens de la région.

II.3).3 La nécessité d'un renforcement des structures d'aide technique au niveau national.

Au vu des problèmes de concurrence inter et extra régionale et des modes de fonctionnement des structures spécialisées dans l'acquisition des documents patrimoniaux, la nécessité d'un renforcement des organes nationaux chargés d'harmoniser les achats et surtout d'aider techniquement les responsables des choix se fait réellement sentir.

Le Bureau du développement des collections et du patrimoine de la DLL, chargé d'accorder les subventions et le droit de préemption, remplit en partie ce rôle. Le premier besoin des acheteurs est d'être informés des opportunités du marché. Marielle Mouranche, à la DLL, dépouille systématiquement les catalogues des ventes qui ont lieu à l'Hôtel Drouot ainsi que ceux des autres ventes parisiennes; elle informe aussitôt les établissements qui pourraient être intéressés par une pièce. Mais elle ne peut suivre avec la même efficacité les ventes de province car, dit-elle, "les catalogues ne lui parviennent que rarement à temps"¹. Il en est de même pour les catalogues des libraires. Qui plus est, les achats en librairie nécessitent des décisions souvent plus rapides encore que pour les ventes publiques, ce qui les rend difficiles à organiser.

Les responsables des acquisitions expriment aussi leur désarroi devant l'absence d'informations concernant parfois la qualité des pièces convoitées et surtout leur valeur marchande. Quand il s'agit de décider en urgence une limite de prix à ne pas dépasser lors d'une vente, les responsabilités paraissent parfois bien lourdes. Jean-Pierre Meyniel raconte qu'il avait fixé, en accord avec la municipalité d'Angers et la Région un seuil de 60 000 francs à ne pas dépasser pour l'achat en vente publique d'un document. Celui-ci fut vendu 65 000 francs! Mais à l'inverse, il est fort dommage qu'un établissement public dépense des sommes exorbitantes pour les documents qui n'en valent pas vraiment la peine. Il faudrait qu'un service d'expertise, capable d'intervenir en urgence, très au fait de l'état du marché et de la valeur marchande des documents, puisse aider les établissements publics lors des achats délicats. Ce rôle revient actuellement à la commission du Conseil national scientifique du patrimoine et des bibliothèques mais elle ne peut pas toujours être réunie pour des acquisitions

¹.. Entretien du 29 février 1992.

précipitées. Cette structure nationale serait aussi nécessaire pour que se développe de façon cohérente la politique d'acquisition sur l'ensemble du territoire national. La DLL émet des avis sur les acquisitions entreprises par les bibliothèques municipales. Elle doit aussi veiller à ce que les crédits soient répartis de façon équilibrée entre les différentes régions. Marielle Mouranche évoque ainsi le cas de la région Aquitaine qui a décidé de créer sans concertation avec la DRAC une structure qu'elle nomme "FRAB", destinée à aider aux achats de manuscrits d'auteurs locaux. Le risque est grand, face à une structure de ce type, de voir les bibliothèques de la région recevoir une double subvention pour leurs acquisitions de manuscrits: celle de l'Etat, par l'intermédiaire de la DRAC et celle de ce "FRAB" totalement bâti sur des crédits régionaux.

Information, aide à l'expertise et à la décision, arbitrage au niveau national, les attentes des personnes chargées des acquisitions de manuscrits littéraires suffiraient à justifier un renforcement des structures nationales chargées de la coordination de ces acquisitions.

III. TRAITEMENT ET COMMUNICATION DES ARCHIVES LITTÉRAIRES.

Le terme traitement recouvre l'ensemble des opérations intellectuelles et matérielles qui sont appliquées au document depuis son enregistrement sur les registres d'entrée d'un établissement de conservation jusqu'à sa mise en à la disposition du public. Quand il s'agit d'archives littéraires, ces opérations relèvent bien plus d'une véritable compétence scientifique que de la simple routine.

III.1) Les opérations de traitement.

Les archives littéraires peuvent parvenir dans des états bien différents dans les établissements. Certains documents ayant appartenu à un écrivain ou à un collectionneur méticuleux, sont remis aux conservateurs sous forme de feuillets reliés. Les manuscrits de Stendhal, ceux de Colette, se présentent ainsi en volumes. Certains manuscrits sont rédigés sur des carnets ou des cahiers qui arrivent intacts dans les bibliothèques. Mais bien souvent, les papiers d'écrivains acquis directement auprès d'eux ou de leur famille, ceux récupérés dans des maisons ou des appartements dans lesquels ils avaient été laissés, parviennent en vrac, entassés dans des cartons. Il faut alors entreprendre une première opération de tri qui se révèle beaucoup plus délicate et lourde de responsabilité qu'il n'y paraît. En effet, sous l'apparence du plus parfait désordre peut se cacher une sorte de classement dû à l'écrivain lui-même. Ce

classement, s'il ne correspond pas aux normes en vigueur dans les bibliothèques, est riche d'enseignements. Une carte postale ou un croquis esquissé à la hâte qui paraît se trouver par mégarde dans une liasse de feuillets manuscrits peut très bien correspondre à un des passages rédigé. Ce premier tri met en jeu l'histoire de l'oeuvre. L'ordre dans lequel parviennent les correspondances est aussi à considérer avec la plus grande attention, d'autant qu'en général elles sont conservées par les écrivains avec plus de méticulosité que leurs propres manuscrits. Cet ordre peut permettre d'identifier des correspondants et de dater des lettres dénuées d'indications claires. Quand des documents de nature différente sont assemblés, il faut séparer, tout en conservant s'il le faut une trace de l'ordre initial, les correspondances des feuillets isolés appartenant à des manuscrits.

Après ce tri, il faut procéder au véritable classement. Celui-ci repose sur la lecture, après déchiffrement, de chaque pièce, sur le recoupement constant avec toutes les informations connues sur l'auteur et son oeuvre, sur d'éventuelles analyses des papiers, des encres et des filigranes. Un tel classement demande non seulement une grande patience mais aussi une connaissance très approfondie de l'auteur. C'est pourquoi, dans certains cas particulièrement difficiles, les établissements publics peuvent faire appel à des spécialistes de l'écrivain. Pour le classement du fonds Heine qui lui était parvenu en 1968, la Bibliothèque Nationale s'est fait aider d'une équipe du CNRS, composée de chercheurs allemands et français, noyau de l'actuelle équipe de l'ITEM. Ce classement, particulièrement délicat pour les manuscrits à proprement dits, n'est pas toujours facile non plus pour les correspondances. Après avoir identifié toutes les lettres, il faut choisir un type de classification. Celui-ci est commandé par la nature des lettres et du public qu'elles pourront intéresser. Annie Angremy¹, de la Bibliothèque Nationale, estime que "pour les correspondances littéraires, le classement alphabétique, puis chronologique, des lettres paraît souhaitable, d'autant qu'il réduit le nombre de volumes consultés par les chercheurs dont les travaux portent uniquement sur l'un ou l'autre des correspondants de l'écrivain."

III.2) Foliotage et Reliure

Le classement demande d'autant plus d'attention qu'il pourra être rendu définitif par les opérations de foliotage et de reliure. Dans ce domaine, tous les établissements publics ne procèdent pas de la même façon, certains gardant plus de souplesse que d'autres.

¹.. ANGREMY, A., *loc.cit.*

Dans son mémoire de fin d'études de l'ENSB consacré au *Traitement des manuscrits littéraires modernes à la Bibliothèque Nationale*¹ et réalisé sous la direction de Roger Pierrot, Marie-Odile Germain notait que la politique de cet établissement était d'établir "des volumes cohérents et aisément consultables" à partir de "feuilletts épars". La reliure, qui est réalisée après l'estampillage, le foliotage, et le microfilmage des pièces isolées, est en effet systématiquement adoptée par la Bibliothèque Nationale qui justifie ce choix par des raisons de conservation et de sécurité. Les pièces, soigneusement montées sur onglet après avoir été nettoyées, renforcées, restaurées parfois, sont réunies dans des volumes contenant aussi les notices de chaque pièce et des tables pour les correspondances. Ce procédé évite bien sûr le déclassement des documents et met chaque pièce à l'abri des dégâts matériels grâce à la couverture et à la qualité du carton dont sont faits les onglets. L'inconvénient d'un tel choix est "l'impossibilité de toute modification de l'ordre des feuillets et donc de toute intercalation à venir" explique Marie-Odile Germain qui ajoute "c'est, somme toute peu de chose face aux avantages assurés".

Cet avis n'est pas partagé par tout le monde. L'organisation des manuscrits en recueils factices, qui s'avère fort ennuyeuse lors de l'arrivée de nouvelles pièces dans un fond, représente dans certains cas une gêne considérable pour le chercheur. Les écrivains, en effet, n'utilisent pas toujours les feuillets successivement en rédigeant d'abord leur texte sur le recto et le poursuivant le verso. Certains d'entre eux rattachent les feuillets verticalement ou latéralement les uns aux autres, certains tracent des flèches du verso d'un feuillet vers le recto d'un autre, d'autres encore rajoutent des banderoles ou des "paperoles". Le montage sur onglet puis l'organisation en volume ne permettent pas toujours de bien percevoir ces différents types d'organisation, ce qui peut jouer sur la reconstitution du travail d'un écrivain. Almuth Grésillon, chercheur et directrice de l'ITEM, bien que très consciente des problèmes liés à la conservation des documents, considère que "certaines trouvailles sont rendues impossibles par cette mise en ordre".²

La politique de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet est bien différente. Nicole Prévot, chargée avec Jacqueline Zacchi, du traitement des documents explique que tout est fait pour laisser aux documents l'aspect qu'ils avaient entre les mains de l'écrivain qui les possédait³. En les conservant ainsi "dans leur jus", les bibliothécaires

1. GERMAIN, Marie-Odile: *Le traitement des manuscrits littéraires modernes à la Bibliothèque Nationale*. Mémoire ENSB 1982-1983.

2. Entretien du 12 juin 1992.

3. Entretien avec Nicole Prévot et Jacqueline Zacchi réalisé le 27 février 1992 à la réserve de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet.

estiment préserver l'intérêt scientifique de ces documents et rendre plus vivace le sentiment d'émotion qu'ils procurent. Aussi, tant que leur état ne l'exige pas, elles évitent de recourir à la soie pour renforcer les pièces. Celles-ci, après foliotage, sont soit laissées en liasse dans des chemises elles-mêmes placées dans des boîtes cartonnées, soit réunies en recueils grâce à un système de pochettes mobiles en papier cristal. Ce système très souple permet de rajouter à la place qui leur revient les nouvelles acquisitions qui se rapportent au fonds. Les documents sont remis par petites quantités aux chercheurs et les deux bibliothécaires veillent au maintien du classement des documents dans les chemises.

Cette politique, qui n'épargne pas aux conservateurs l'opération de classement, permet néanmoins de mettre assez rapidement les fonds à la disposition de la recherche. Nicole Prévot estime que cette façon "artisanale" de traiter les fonds (elles ne sont que deux pour réaliser ce travail) est néanmoins efficace et rend possible les réponses rapides à des demandes ponctuelles. Une maison d'édition, un chercheur, un magazine s'intéressent à un écrivain dont la bibliothèque vient de recevoir un fonds? Les bibliothécaires peuvent rendre accessibles ces documents en un temps très réduit. A la Bibliothèque Nationale, les délais sont bien plus longs ainsi que le rappelle Annie Angremy:

Entre l'enregistrement d'un fonds sur les registres d'entrée (don ou achat) du Département des Manuscrits, qui sanctionne son arrivée et lui donne un numéro d'identification, et sa cotation dans la série des Nouvelles acquisitions françaises, plusieurs années sont souvent nécessaires.¹

Et de citer l'exemple du classement du fonds Proust qui "prit plus de 10 ans, compte tenu des délicats problèmes de conservation des fameuses "paperoles" collées sur chaque page de cahier, qu'il fallut décoller, nettoyer, doubler de fine mousseline, avant de dérelier les cahiers et de monter chaque feuillet sur un onglet séparé." Ainsi, la priorité accordée à la recherche ou à la conservation peut entraîner des politiques différentes.

III.3) le catalogage

Comme le rappelle Marielle Mouranche², il n'existe pas de normalisation en matière de catalogage des manuscrits littéraires. La DLL a publié en 1980 un ouvrage intitulé *Règles pour la rédaction des notices de manuscrits modernes* très largement inspiré des usages du Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, que

1. ANGREMY, A., *loc. cit.*

2. Entretien du 29 février 1992.

Marie-Odile Germain décrit en détail dans son mémoire. Dans le cadre du groupe de recherche qui lie le CNRS et la Bibliothèque Nationale, un *Standard descriptif pour manuscrits modernes* a aussi été réalisé. Mais, dans la pratique, chaque établissement établit ses propres normes en harmonie avec les traditions des conservateurs qui les ont précédé dans la charge du fonds de manuscrits. Pourtant, une normalisation dans ce domaine pourrait rendre de grands services car elle faciliterait, au niveau national voire international, la communication des notices et donc la création d'un fichier central des manuscrits littéraires modernes dans les collections publiques.

III.4) La communication des documents

La communication des documents au public ne peut avoir lieu que dans le plus strict respect des réserves de communication émises par l'auteur et le donateur. Il en va de l'avenir des dons et des dépôts, et donc du développement des collections. Afin d'éviter tous litiges, les Archives Nationales et la Bibliothèque Nationale invitent les déposants et les donateurs à rédiger avec le plus grand soin les clauses de consultation. Dans ces deux établissements, en effet, les manuscrits sont librement communiqués aux chercheurs sauf réserve expresse des donateurs. Paul Morand a ainsi demandé peu de temps avant sa mort que son *Journal inutile* ne soit accessible au public qu'en l'an 2000. A la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, par contre, toute communication est soumise à l'autorisation des écrivains ou de ses ayants-droits. L'établissement possède un large fichier d'adresses et chaque chercheur est tenu d'adresser sa demande avant de disposer des documents. Cette démarche bien fastidieuse permet cependant à la Bibliothèque d'entretenir les meilleures relations avec les familles des écrivains qui sont, par ce moyen, informés avec précision des travaux en cours sur leur parent. C'est aussi l'occasion pour certains chercheurs de nouer des relations fructueuses pour leur travail avec la famille de l'auteur étudié.

Conséquence de l'éternel dilemme entre conservation et communication, certains manuscrits ne sont mis à la disposition du public que sous forme de reproductions (microfilms ou photographies). A la Bibliothèque Nationale, pour pouvoir consulter les originaux de certains manuscrits menacés par l'usure du temps, il faut véritablement montrer patte blanche et fournir de très solides justifications. Ces restrictions font la désolation des chercheurs qui estiment que à certains moments de leur travail, l'original est indispensable. Madeleine Ambrière¹ écrit que, en ce qui concerne les correspondances "l'accès préalable aux autographes demeure éminemment souhaitable. Toute considération affective mise à part _ encore que l'émotion suscitée par un contact direct avec la fragile feuille de papier qui émerge des profondeurs du

¹. AMBRIERE, M. *loc. cit.* in NICOLAS, A. *op. cit.*

temps ait pour le chercheur un prix infini _ , il faut penser que l'erreur est humaine, que le photographe le plus soigneux peut sauter un feuillet, omettre une adresse ou un cachet postal, mal cadrer le document." Almuth Grésillon regrette aussi que l'accès aux documents originaux soit de plus en plus difficile, même si des exceptions sont toujours envisageables avec les responsables du Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. ¹

A la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, les documents sont toujours remis sous leur forme originale: la bibliothèque ne pratique ni la photocopie bien évidemment, ni le microfilmage. Les rares photographies qu'elle autorise doivent être justifiées par de solides arguments. Cela non plus ne satisfait pas toujours les chercheurs , obligés de travailler sur place, loin de leurs outils habituels. Qui plus est, l'établissement n'autorise pas le travail de groupe (la salle de travail, quoiqu'admirablement aménagée, est très exiguë). Pour les chercheurs de l'équipe de l'ITEM, cette restriction est fort regrettable. ²

Les choix des établissements publics en matière de traitement et de communication des manuscrits littéraires ne sont pas anodins. Entre le souci de préserver des pièces particulièrement fragiles, et la volonté de satisfaire les besoins les plus pressants de la recherche, les centres de conservation doivent essayer de trouver un juste milieu, et de s'adapter avec le plus de souplesse possible aux divers cas qui se présente. Une solution de compromis viendra peut-être de l'utilisation de nouvelles techniques de reproduction et de stockage des documents: la saisie numérique des documents sur disque optique et la création de bases de données textuelles. La saisie numérique permet une image mobile, plus à même de répondre aux attentes des chercheurs. Le stockage numérique, parfaitement compatible avec les outils informatiques utilisés par la recherche sur les manuscrits, permettrait aussi une communication plus généralisée des documents. Sans remplacer bien-sûr le travail sur original, la saisie numérique pourrait limiter sa nécessité. Mais un tel choix coûterait cher.

Tant en ce qui concerne la localisation des manuscrits littéraires modernes, que leur acquisition ou leur traitement, des mesures sont à entreprendre au niveau national. Sans imposer de force aux établissements des normes ou des règles de fonctionnement, il faudrait multiplier les contacts entre les divers conservateurs chargés de ce type de documents dans les bibliothèques, afin que, conscients des avantages et des inconvénients de tous les usages en cours, des choix cohérents puissent être établis. Trop souvent, les conservateurs ignorent les pratiques originales des autres établissements et se contentent de suivre les usages de leur prédécesseurs. C'est

1. Entretien du 12 juin 1992.

2. *idem*.

01 6109090909
Bibliographie

pourtant au prix d'une unification de ces usages qu'une véritable exploitation du patrimoine français en matière de manuscrits littéraires modernes sera possible, que des choix décisifs, tels que la numérisation généralisée, pourront être pris.

TROISIEME PARTIE: EXPLOITATION ET VALORISATION DES ARCHIVES LITTERAIRES PAR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

La pensée du public est toujours présente dans les choix des acquisitions et du traitement des manuscrits littéraires par les établissements publics. Mais ceux-ci ne se contentent pas de mettre ces documents à la disposition des lecteurs qui se présentent à eux. Beaucoup de conservateurs participent activement à l'exploitation scientifique des manuscrits littéraires modernes. Parallèlement à ces travaux sont mis en place plusieurs types d'actions destinées à diffuser et faire connaître auprès d'un public non-spécialiste cet aspect du patrimoine français. Cependant, ces actions de valorisation posent de nombreux problèmes liés essentiellement à la nature matérielle des archives littéraires.

I. LES LIENS ETROITS QUI UNISSENT LES BIBLIOTHEQUES ET LA RECHERCHE AUTOUR DU MANUSCRIT LITTERAIRE MODERNE

1.1) Conventions avec la recherche

Les établissements qui accueillent les chercheurs venus consulter les manuscrits littéraires modernes nouent parfois avec eux, en raison du caractère particulier de ces documents, des rapports informels de coopération. Le professeur Del Litto réalise par exemple à la bibliothèque municipale de Grenoble le catalogue des manuscrits de Stendhal qui sera très utile à l'établissement. Au niveau des grandes institutions de conservation, ces rapports font l'objet de conventions qui régissent de véritables relations de partenariat.

En 1981, le CNRS créait avec la Bibliothèque Nationale un groupement de recherches (GDR) sur les correspondances des XIX^e et XX^e siècles. Le département des manuscrits de cet établissement a créé, après avoir entrepris le dépouillement systématique de toutes les correspondances privées des XIX^e et XX^e, un fichier particulier. Y sont classés notamment les fonds de correspondance de Barrès, Martin

du Gard et Romain Rolland. Une équipe comportant des conservateurs de la Bibliothèque Nationale inventorie et classe la volumineuse correspondance de Gide. En 1977, la Bibliothèque Nationale signait avec le CAM (Centre d'Analyse des Manuscrits) une convention, renouvelée en 1982 quand cette équipe devint l'ITEM, laboratoire propre du CNRS. Cette collaboration a lieu essentiellement avec le Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, mais aussi avec les Départements des Estampes et des Périodiques. Elle concerne des questions de nature matérielle et intellectuelle: l'ITEM est hébergée dans des locaux appartenant à la Bibliothèque Nationale, et celle-ci facilite la mise à disposition des chercheurs des manuscrits littéraires modernes.

Six conservateurs de la Bibliothèque Nationale sont membres actifs de l'ITEM et collaborent directement aux travaux de recherche: Florence Callu, directrice du Département des manuscrits, Annie Angremy, Mauricette Berne, Florence de Lussy ainsi que Danielle Le Nan et Jean Watelet, du Département des périodiques. Si leur participation prend surtout la forme de travaux ponctuels, car, rappelle Florence Callu¹, les opérations de traitement "suffisent largement à occuper un conservateur de bibliothèque", cette collaboration n'en est pas moins appréciée par les chercheurs de l'ITEM. Depuis 1982, de nombreux articles consacrés aux manuscrits littéraires modernes ont paru sous leur plume. Florence Callu a publié dans *Le texte et son inscription*² un article intitulé "*Support et écriture à partir d'exemples pris chez des écrivains contemporains*" et a fourni des contributions sur la correspondance de Barrés, notamment celle qu'il entretint avec Paul Claudel. Elle a participé à l'édition annotée des *Ecrit de jeunesse* de Proust³ et est intervenue dans plusieurs colloques organisés par l'ITEM pour évoquer "l'histoire des collections parisiennes" ou "les corpus de manuscrits d'auteurs du XIXe ou du XXe siècle." Florence De Lussy a rédigé des articles sur Valéry dont *Le dossier de Mon Faust à la Bibliothèque Nationale de Paris*, Danielle Le Nan a rédigé l'*Index analytique des périodiques* dans le tome 7 de la *Correspondance* de Zola⁴. Annie Angremy travaille sur le fonds Roussel et Mauricette Berne, membre à part entière de l'équipe Sartre de l'ITEM, s'occupe des fonds consacrés à cet auteur à la Bibliothèque Nationale. Elle a été à l'origine de l'aboutissement à la Bibliothèque Nationale de la datation des lettres de Sartre à Simone de Beauvoir et des lettres de celle-ci à Sartre, matériau d'un intérêt considérable pour

1. CALLU, F. in NICOLAS, A. *op. cit.*

2. LAUFER, Roger (Ed.): *Le texte et son inscription*. Paris: CNRS, 1989.

3. PROUST, Marcel: *Ecrits de jeunesse 1887-1895*. Illiers-Combray: Institut Marcel Proust international, 1991.

4. ZOLA, Emile: *Correspondance. tome 7. juin 1890-sept 1893*. Paris, Montréal: CNRS, Presse Universitaire de Montréal, 1989.

le travail de l'équipe. C'est grâce à une étroite collaboration entre l'ITEM et la Bibliothèque Nationale qu'a été réalisée l'informatisation d'une base de données pour papiers filigranés: plusieurs centaines d'échantillons ont été saisis à partir de plusieurs milliers de feuillets. C'est aussi dans ce cadre qu'a été réalisé puis remis à jour un Standard Descriptif pour le manuscrit moderne.

Dépassant le stade du manuscrit proprement dit, une collaboration se noue aussi autour de la notion d'archives littéraires. En 1990, au cours d'un colloque international réuni à la Bibliothèque Nationale et intitulé "Zola en Images", les deux institutions ont inauguré "l'iconothèque Zola", base de données iconographiques regroupant l'ensemble des documents graphiques associés à l'oeuvre de Zola (illustrations, caricatures, photos...).

Autre produit de cette collaboration, le Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale accueilli en mars 1992 pour une séance exceptionnelle les étudiants du séminaire "Lire les manuscrits: comment et pourquoi" animé par Almuth Grésillon, directrice de l'ITEM, dans le cadre du DEA "Histoire et sémiologie du texte et de l'image" de Paris VII. L'ITEM, ainsi qu'il est rappelé dans le rapport scientifique 1989-1991 de ce laboratoire, "a en effet tout mis en oeuvre pour assurer la formation de jeunes chercheurs au niveau d'un DEA de génétique littéraire". Pour l'année scolaire 1991-1992, le séminaire général de l'ITEM a été reconnu comme module théorique du DEA de Paris VIII intitulé "Texte, imaginaire, société". La séance qui eut lieu à la Bibliothèque Nationale pour le DEA de Paris VII fut, de l'avis d'Almuth Grésillon¹, un exemple très réussi de la collaboration de ce laboratoire avec un établissement de conservation. Les étudiants furent ravis de voir et de manipuler sous les yeux d'un conservateur les documents dont on leur avait parlé au cours du séminaire.²

Le souhait de l'ITEM, dit Almuth Grésillon, serait que la Bibliothèque Nationale accentue encore ses efforts pour se rapprocher du domaine de la recherche. Henri Mitterand, de l'équipe Zola, va même jusqu'à envisager, dans l'avant-propos de *Leçons d'écriture: ce que disent les manuscrits*³, "une organisation particulière qui ferait de l'ITEM la tête chercheuse, ou le fer de lance du Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale : ce bureau spécial aurait pour tâche l'enquête, le renseignement (qu'est ce qui existe, où sont les manuscrits, qui les détient, à quelles conditions sont-ils disponibles, dans quel délai une action sera-t-elle possible, etc) l'étude technique et juridique, l'évaluation littéraire et financière, la négociation, la

1. Entretien du 12 juin 1992.

2. voir en annexe le programme du séminaire pour l'année 1991-1992.

3. GRESILLON, A. *op. cit.*

première programmation d'un travail d'inventaire, d'archivage, et d'exploitation." Sans atteindre une telle confusion entre les fonctions des chercheurs et celles des conservateurs, on peut néanmoins souligner le rôle fondamental que peut jouer et joue déjà la recherche dans les opérations de collecte et de traitement des manuscrits, dans l'organisation de la communication des documents aux lecteurs.

1.2) L'apport de la recherche

Les travaux des chercheurs contribuent tout d'abord à faire connaître la richesse des fonds des collections françaises de manuscrits littéraires modernes. Le bulletin d'information de l'ITEM signale par exemple l'arrivée d'un fonds dans un établissement: le *Folio 25* (juin 1992) évoquait l'acquisition par la Bibliothèque Nationale d'un fonds Raymond Roussel, et l'arrivée d'un fonds Michel Leiris à la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet. Lors de la rencontre avec la direction des Archives littéraires de Marbach organisée en mai 1990 par le Département des sciences de l'homme et de la société du CNRS et l'ITEM, eurent lieu des visites de la Bibliothèque Nationale, de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, de la Bibliothèque de l'Institut, la Bibliothèque Mazarine, la Bibliothèque de l'IMEC, sous la conduite respectivement de Florence Callu, François Chapon, Mme Klaurens, Mr Ganneau et Mr Corpet. Ce type de visite peut non seulement renforcer le prestige des établissements à l'étranger mais aussi contribuer à faire naître des liens au plan international entre des établissements possédant des fonds de même nature et confrontés de ce fait à des problèmes similaires.

Les travaux effectués par les chercheurs sur les manuscrits littéraires modernes peuvent aussi avoir des répercussions sur les particuliers possesseurs de ce type de documents. Les héritiers ou collectionneurs, comprenant l'intérêt scientifique dont font l'objet ces papiers, se trouvent plus à même de les remettre à des établissements publics de conservation ou tout au moins, de leur signaler qu'ils les possèdent en vue d'éventuelles tractations. L'équipe Sartre de l'ITEM ¹ estime par exemple que "la publicité apportée aux recherches de l'équipe par des articles de presse parus entre 1989 et 1990 et des émissions de télévision lui a valu quelques informations qu'elle (Mauricette Berne) n'aurait pas reçues sans le coup de phare médiatique (ainsi il est avéré qu'un au moins, sinon deux des carnets de Sartre sont entre les mains d'un collectionneur)".

L'aide de la recherche peut intervenir dans l'identification et le classement des manuscrits. Les techniques de laboratoire développées par des équipes du CNRS ont

¹. Rapport scientifique 1989-1991 de l'ITEM.

souvent été fort utiles pour dater un document ou identifier un scripteur. L'équipe "supports et écritures" de l'ITEM développe ainsi un centre de documentation spécialisé dans l'histoire des techniques de production et des circuits de distribution du papier à l'époque moderne. Ce centre travaille notamment dans le domaine de la codicologie: examen chimique des encres, analyse des filigranes par bétaradiographie ont ainsi permis de dater un texte de Heine en prouvant que le papier avait été acheté au cours d'un voyage en Italie. Ce genre de découverte a aidé au classement du fonds Heine de la Bibliothèque Nationale. L'ITEM est aussi associé au laboratoire d'optique P.M. Duffieux à Besançon. En utilisant les techniques de l'imagerie optique, on parvient à des résultats que ne permettent pas les expertises à l'oeil nu: analyse de la fluctuation des tracés, leurs propriétés statistiques, rendant possible le suivi du vieillissement d'une écriture ou l'identification d'une main. En faisant passer un rayon laser sur le microfilm négatif d'une page, on obtient en effet une figure de diffraction en forme d'ellipse qui révèle l'angle d'inclinaison, la cohérence, les écarts interlinéaires moyens d'une écriture. Le traitement a déjà été appliqué à des manuscrits de Heine, Nerval et Claudel de la Bibliothèque Nationale.

Besance //

L'ITEM enfin se particularise par son activité de développement de logiciels informatiques permettant d'analyser rigoureusement les processus de production des textes à partir des différentes étapes de son élaboration (brouillon, premiers jets...). Le laboratoire a ainsi construit, sous la responsabilité de J.L. Lebrave, un prototype de représentation de la genèse, élaboré à partir du logiciel Hypercard. Ce logiciel, qui permet d'associer les dossiers d'avant-textes, depuis le fac-similé du manuscrit jusqu'à l'édition du texte définitif accompagnées des diverses transcriptions (diplomatiques et génétiques) et des outils tels qu'un dictionnaire de substitutions, donne accès à une représentation dynamique des processus d'écriture. Grâce au multifenêtrage, apparaissent conjointement à l'écran plusieurs états d'une même page. La comparaison est de ce fait grandement facilitée. Ce type d'instrument pourrait être mis à la disposition des chercheurs dans les départements des manuscrits des bibliothèques si se développait le choix de la numérisation systématique des documents acquis. L'ITEM, fort de ses recherches dans le domaine de la lecture informatisée des manuscrits littéraires, a ainsi été consultée pour l'élaboration des futures stations de lecture de la Bibliothèque De France.

II. EDITION ET DIFFUSION DES MANUSCRITS LITTERAIRES MODERNES

Relayant le travail fourni par la recherche en collaboration avec les établissements de conservation, la publication de manuscrits littéraires modernes pour la diffusion auprès de publics de chercheurs, d'étudiants et d'amateurs, est une activité dans laquelle les bibliothèques peuvent jouer un rôle moteur. Mais avant de parcourir en détail les différentes éditions réalisées, il est nécessaire de signaler la nature très variée de ce type de travaux. Ceux-ci peuvent en effet porter sur le document manuscrit lui-même ou seulement sur son contenu textuel. Plusieurs types de supports peuvent être envisagés pour la publication de ces documents: le papier mais aussi, le vidéodisque numérique riche de possibilités originales. Les problèmes sont aussi différents selon qu'il s'agit de la publication du manuscrit d'un texte édité ou de celui d'un texte resté inédit.

II. 1) Les éditions de fac-similés

Les fac-similés sont des reproductions à l'identique de documents originaux. Ils reproduisent en principe à la fois le contenu et l'aspect physique des documents. Dans la réalité, ces deux points ne sont pas toujours suivis de façon stricte. Cela dépend essentiellement des conditions de réalisation de l'édition et des publics auxquels elle est destinée.

Une première part du marché des fac-similés de manuscrits est occupée par des ouvrages destinés à un public de chercheurs. La fonction de telles éditions est de procurer à des spécialistes d'un auteur ou d'une question littéraire les documents à l'origine unique qui sont localisés dans un établissement ou un pays éloigné de celui où ils travaillent.

Ces éditions reproduisent en général l'intégralité du manuscrit choisi. Elles sont élaborées le plus souvent à partir de photographies du document. Ces clichés sont en de nombreux cas en noir et blanc à cause du coût élevé de la reproduction de clichés couleurs. Ces éditions, destinées à une clientèle restreinte composée d'universités ou de bibliothèques, et de quelques rares particuliers, ne font pas l'objet de gros tirage. Leur conception en est d'autant plus risquée. Les éditeurs ne souhaitent donc pas engager des frais trop lourds pour leur réalisation, quand bien même cela nuit à la qualité de l'édition. De telles reproductions, en effet, interdisent toutes les spéculations élaborées à partir des différences d'états des feuillets, des couleurs du papier ou des encres. Ces éditions de manuscrits dans leur intégralité sont le plus souvent accompagnées d'une transcription qui s'avère nécessaire quand l'écriture reproduite est difficile à déchiffrer. Ces transcriptions peuvent être de deux types:

linéarisées ou diplomatiques,. Les transcriptions linéarisées reproduisent linéairement, à l'aide d'un système de sigles, le contenu des différents jets qui se superposent sur la feuille manuscrite. Les transcriptions diplomatiques sont des tentatives pour reproduire non seulement le contenu, mais la disposition originale de la page. A l'aide d'un code typographique, le lecteur peut distinguer ce qui revient à un premier jet, ou à un second temps de l'écriture, ce qui constitue une addition, une substitution ou une annulation, les choix non résolus entre deux mots différents, les notes extérieures au texte, les parties restées illisibles. Les transcription linéarisées sont parfois bien peu éloquents: elles nécessitent l'apprentissage d'un code et le rapprochement constant avec le fac-similé. Les transcriptions diplomatiques sont plus parlantes, mais d'une réalisation plus délicate et donc plus longue: il faut reproduire en effet la disposition topographique des paragraphes, utiliser plusieurs tailles de caractères, reproduire les ratures, les flèches... Un tel travail peut se prolonger sur plusieurs années. C'est le cas de la transcription de la *Vie d'Henry Brulard* entreprise par Mr Rannaud à Grenoble pour le compte des édition Kliensieck. Outre leur temps de réalisation, ces transcriptions posent aussi le problème de leur exactitude. En plus des interprétations discutables, il peut facilement se glisser des erreurs de lecture. Les difficultés liées au coût et à la durée de réalisation de ces éditions, ainsi que l'impossibilité de parvenir à une qualité de copie et de transcription parfaite, rendent ces entreprises d'édition assez exceptionnelles. En France, il n'est pas d'établissements publics de conservation qui participent directement à des entreprises aussi spécialisées. Leur rôle se limite à la mise à disposition, plus ou moins gracieuse, des documents et parfois, à la réalisation des clichés. C'est ainsi que procède la bibliothèque de Grenoble qui vend à l'éditeur Kliensieck le droit d'utiliser les clichés de la *vie d'Henry Brulard* qu'elle lui fournit.

Par contre, la Bibliothèque Nationale a choisi de passer des accords avec des éditeurs pour réaliser des recueils de fac-similés destinés à un plus large public, davantage sensible aux qualités esthétiques que scientifiques des documents. Ces éditions ne reproduisent pas un seul manuscrit mais un ensemble de pièces réunies autour d'un thème. L'esprit en est donc bien différent de celui des éditions savantes. En dépit d'un aspect moins spectaculaire que celui des manuscrits à enluminures, les manuscrits littéraires modernes ont le pouvoir d'émouvoir une vaste clientèle d'amateurs. La Bibliothèque Nationale a entrepris la réalisation d'un recueil intitulé *Les plus beaux manuscrits des poètes français*¹, publié en 1991 aux éditions Robert Laffont. Cet ouvrage reproduit en couleur des pages manuscrites d'auteurs français du moyen-âge à nos jours qui sont introduites par une notice, illustrées par un portrait

¹. *Les plus beaux manuscrits des poètes français* Paris: Robert Laffont, 1991.

de l'auteur et accompagnée, non d'une transcription du manuscrit, mais d'une version éditée du poème dans son intégralité. Les pages consacrées aux auteurs des XIXe et XXe siècles reproduisent aussi bien des manuscrits autographes que des tapuscrits retouchés par l'auteur. Les documents reproduits proviennent essentiellement des départements des manuscrits et des estampes de la Bibliothèque Nationale, mais aussi d'autres collections, publiques et privées, signe d'une véritable collaboration. Le succès commercial obtenu par cet ouvrage a incité la Bibliothèque Nationale à mettre en oeuvre un autre projet du même type consacré cette fois aux manuscrits de lettres missives: les plus belles correspondances...¹

Les progrès techniques ont permis d'envisager la réalisation et l'édition de fac-similés de manuscrits littéraires sur un autre support que le papier: le vidéodisque numérique qui permet d'associer à l'image, le son et le mouvement. Le résultat obtenu serait plus proche d'une adaptation du manuscrit que d'une simple reproduction. Les exemples manquent dans le domaine du manuscrit moderne mais le travail réalisé à partir d'un manuscrit du XIVe siècle conservé à la Bibliothèque Nationale: *Le roman de Fauvel*, peut servir à donner une idée des avantages de ce support. Ce texte enluminé et accompagné d'une partition musicale a été transposé par Joëlle de la Cassinière sur vidéodisque numérique: après avoir réduit cette oeuvre de 8000 vers à 700 vers, elle a mis en scène les images, le texte et la partition musicale interprétée par le Camerata de Boston. Ce vidéodisque est édité par Erato. Dans le cas d'un texte manuscrit dépourvu d'illustration et de partition musicale, la place laissée à l'interprétation est plus large encore. Il s'agit alors de savoir si l'on veut faire un vidéodisque destiné au divertissement ou à la recherche. Dans son rapport 1989-1991, l'ITEM se disait prêt à passer avec la Bibliothèque Nationale "un contrat commun pour l'édition sur support électronique de fac-similés, accompagnés de transcriptions et de commentaires génétiques". Mais on peut aussi envisager la création de vidéodisques numériques qui présenterait la genèse d'un oeuvre à partir de la reproduction d'un choix d'avant-textes particulièrement frappants, avec des commentaires adaptés à un vaste public, comprenant par exemple des remarques biographiques intercalées entre les lectures du texte. De telles réalisations permettraient sans doute de faire davantage connaître cette partie du patrimoine écrit.

1. Entretien avec Florence Callu du 26 février 1992.

II.2) Editions critiques et éditions génétiques

Le contenu textuel des manuscrits littéraires modernes fait actuellement l'objet de deux types d'édition, destinées elles aussi à différents publics: les éditions critiques et les éditions génétiques.

Les premières ont pour but principal l'établissement d'un texte sûr, dont on a éliminé les éléments ajoutés par une main ou une volonté extérieure à l'auteur. Cette vérification se fait à partir de la comparaison des diverses éditions existantes avec, très souvent, la dernière édition revue par l'auteur, qui sert de pierre de touche. Une seconde mission est de signaler les diverses variantes dues à l'auteur et de les replacer dans l'histoire de l'oeuvre. Le livre publié se compose de ce fait d'une partie consacrée au texte et d'une partie qui présente, selon diverses méthodes, l'appareil critique. Ces éditions rencontrent aussi les problèmes de transcription évoqués précédemment. Les éditions génétiques se proposent non plus d'établir un texte pur mais de présenter les différentes étapes de la création du texte par la publication de l'ensemble des documents de rédaction, c'est-à-dire les dossiers manuscrits de l'écrivain présentés dans une transcription elle aussi problématique. L'idée de texte de référence (la dernière édition revue par l'auteur) s'estompe au profit de l'acceptation de la diversité et du mouvement. La présentation de telles éditions n'est pas facile à déterminer car il faut à la fois reproduire l'ordre dans lequel ces documents ont été rédigés et permettre la confrontation des diverses variantes. Mais surtout, la volonté de réaliser un travail exhaustif: présenter l'ensemble de l'avant-texte connu, aboutit à des éditions très volumineuses. Almuth Grésillon signalait que le texte de Flaubert intitulé *Un coeur simple* tenait en une trentaine de pages imprimées quand son édition génétique en fait près de 600. Enfin, ces éditions génétiques exhaustives posent le problème de leur destination: qui peut être intéressé par ces ouvrages hormis les spécialistes d'un auteur, sensibles aux problèmes de la genèse? Le rapport 1989-1991 de l'ITEM se fait l'écho des débats qui animent la recherche à propos de ces éditions. Les interrogations portant sur la destination et le financement des éditions génétiques a abouti à l'inscription à un débat de la question: "Faut-il tout publier?". Pour Almuth Grésillon, l'idéal serait d'éditer dans une présentation génétique exhaustive "une oeuvre par auteur, choisie pour son aptitude à représenter l'écriture de cet écrivain."

Les deux types d'édition, critiques et génétiques, tendent à présent à se rapprocher du fait, d'une part, de l'évolution des éditions critiques, d'autre part, de la recherche de solutions de compromis aux problèmes posés par les éditions génétiques. Les éditions critiques commencent à accueillir avec de plus en plus d'intérêt des dossiers génétiques qui donnent une idée du texte à l'état manuscrit. D'autre part, elles prennent

davantage pour référence dans l'établissement du texte, non la dernière édition revue par l'auteur, mais l'original manuscrit. Ces tendances sont perceptibles à la fois dans les éditions critiques destinées à un public spécialisé et dans les éditions critiques de large diffusion. Les collection GF Flammarion et Folio intègrent à l'édition d'un texte des documents sur sa genèse. Cette évolution est aussi très sensible dans les nouvelles éditions de la Pléiade, comme par exemple, celle de *La recherche du temps perdu* qui fait la part belle aux données génétiques. On peut d'ailleurs noter le rôle important joué par plusieurs membres de l'ITEM dans la réalisation de ces éditions: Bernhild Boie participe à l'édition du tome 2 de Gracq, Claude Pichois au tome 3 de Nerval, Henri Godard au tome 4 des *Romans* de Céline, Guy Sagnes au premier tome des *Oeuvres* de Flaubert.

Autre type de compromis possible, celui réalisé par des membres de l'équipe Sartre de l'ITEM pour l'édition des *Ecrits de jeunesse* de Sartre. Il s'agit d'une "édition semi-critique mais dotée d'un riche appareil érudit." Cette édition en volume a été établie, selon le vœu de l'éditeur Gallimard, "avec le souci premier de la rendre lisible par un public non spécialisé". Mais en accompagnement du volume, il est possible de se procurer auprès de l'ITEM une transcription intégrale des manuscrits en disquettes, édités grâce à un financement du CNRS. Cette édition s'ouvre donc à un public plus large que celui des seuls spécialistes tout en rendant accessibles à ces derniers le matériau premier de l'édition.

Ainsi, en tenant compte à la fois de l'intérêt généralisé du public pour les problèmes de genèse et de la particularité des besoins des spécialistes, il est possible d'établir des éditions qui répondent davantage aux nécessités de la rentabilité financière.

II.3) les éditions de correspondances

Une large part du fonds de manuscrits littéraires modernes des collections publiques est constitué de correspondances d'auteurs. Leur rôle important dans l'histoire littéraire et la connaissance de la vie privée des écrivains les ont rendues très intéressantes aux yeux des spécialistes comme à ceux d'un public plus large. Les éditions répondant à ces deux types d'attente se sont multipliées depuis quelques années. Mais les éditions de correspondances posent des problèmes très particuliers.

Elles peuvent regrouper l'ensemble de la correspondance d'un auteur, il s'agit alors de sa "correspondance générale"; elles peuvent aussi établir des choix: choix d'un destinataire, choix d'une période de la vie d'un écrivain, etc. Ces choix dépendent aussi de la destination de l'édition. Pour une clientèle de spécialistes, "une édition de

correspondances, écrit Madeleine Ambrière dans *Les autographes*¹, doit être la plus parfaite et la plus complète possible. Lorsqu'il s'agit d'un grand écrivain (...), (les chercheurs) savent qu'il n'est de publication que générale, qu'un billet en apparence anodin peut constituer un point de repère précieux et que les réponses des destinataires sont susceptibles de combler d'éventuelles lacunes dans les lettres missives." Mais l'établissement de ces éditions nécessite "un long effort de rassemblement (qui) révélera assurément quelques pertes irréparables dans les lettres missives et plus encore dans les réponses des destinataires." Outre le risque de la perte, il convient aussi de se méfier des copies de lettres qu'on n'a pu consulter *de visu* et dont on n'a pu obtenir une reproduction photographique ou microfilmée. Quand les documents proviennent des établissements publics de conservation, le risque de manipulation est nul mais s'ils sont entre les mains de particuliers directement impliqués dans les lettres, les dangers sont réels. Madeleine Ambrière cite les exemples des lettres de Balzac, revues et corrigées par Mme Hanska; des lettres de Flaubert "arrangées" par sa nièce. Elle évoque aussi les nombreuses fautes de lecture sur des transcriptions établies à la hâte par des non spécialistes, citant cet exemple cocasse de lecture fautive: sur une lettre Mérimée n'aurait pas écrit un énigmatique: "je bois comme un voyou pâle" mais bien "Je vis comme un coq en pâte".

Une fois résolue la question du choix et de la vérification des lettres, se posent les problèmes du choix d'une transcription et de l'importance à accorder à l'appareil critique. Faut-il respecter la graphie de l'auteur, son orthographe personnelle et sa ponctuation ou faut-il normaliser l'ensemble pour le rendre plus familier au lecteur moderne? Là encore, la réponse dépend du public auquel est destiné l'édition. Faut-il multiplier les notes précisant les circonstances de l'écriture de la lettre, développant les allusions, au risque de rendre la lecture des lettres lourde et pénible? Une fois de plus, il s'agit de trouver un équilibre qui satisfasse les lecteurs attendus. Il faudra par exemple réfléchir à la place des notes et la facilité de maniement de l'ouvrage. Pour Madeleine Ambrière, "rendre la lecture des lettres intelligibles et vivante, tel est bien l'objectif des littéraires qui éditent des correspondances."

II.4) la publication des inédits: problèmes moraux et juridiques

Les fonds d'archives littéraires recèlent parfois des manuscrits littéraires inédits. La publication de ces documents pose d'abord des problèmes d'ordre moral: faut-il publier un texte que l'auteur n'a pas choisi d'édition? La réponse passe tout d'abord par une enquête sur les circonstances de l'abandon d'un projet par son auteur. C'est une

¹. NICOLAS, A. *op. cit.*

recherche de ce type qu'a entreprise Michei Contat de l'ITEM, à propos d'un inédit de Sartre: *La reine Albemarie ou le dernier touriste*, ouvrage sur l'Italie commencé en 1951 et jamais terminé. Faisant appel aussi bien aux témoignages extérieurs (récits de proches, articles faisant état du projet sartrien) qu'au texte lui-même sous sa forme manuscrite, Michel Contat essaie de dégager pourquoi "l'écrivain ne s'est pas reconnu dans son manuscrit, ou du moins ne s'est pas reconnu tel qu'il voulait paraître aux yeux de ses lecteurs puisqu'il ne l'a pas publié et ne s'est donc pas voulu *auteur* de ce texte". De telles enquêtes peuvent permettre de distinguer les cas où la publication était indirectement envisagée (Stendhal laissant à la postérité le soin de procéder à une édition de ses manuscrits) des cas où la publication n'était véritablement pas souhaitée. Michel Contat, dans l'introduction du recueil *L'auteur et la manuscrit* rappelle ainsi les propos rigoureux de Heine:

C'est un acte illicite et immoral que de publier ne fût-ce qu'une ligne d'un écrivain qu'il n'a pas lui-même destinée au public.

Mais face à ces mises en garde, l'exemple de Max Brod publiant contre la volonté affirmée de son ami Kafka les manuscrits de ce dernier, nous rappelle que la publication de toutes les oeuvres d'un auteur peut être légitime, du moment que sont respectées certaines règles évidentes de la déontologie éditoriale: par exemple, ne pas publier de documents pouvant mettre violemment en cause la vie privée des proches de l'écrivain sans attendre que les passions soient éteintes.

Ces problèmes moraux sont inextricablement liés aux aspects juridiques de la publication des manuscrits inédits. On peut en effet distinguer deux parties dans les droits d'auteur: les droits patrimoniaux et les droits moraux. Les premiers, qu'on peut diviser en droits d'exploitation, droits de représentation et droits de suite, instaurent une sorte de protection de l'oeuvre au bénéfice de l'auteur, sa vie durant, puis au profit de ses ayant-causes pendant 50 ans après sa mort. Après ce délai, l'oeuvre de l'auteur tombe dans le domaine public et son exploitation devient gratuite. Les droits moraux, par contre, sont perpétuels. Ils sont formés du droit de divulgation, du droit de paternité, du droit au respect de l'oeuvre et du droit de repentir. A la mort de l'auteur, ces droits sont dévolus en bloc aux héritiers ordinaires sauf en cas de dévolution testamentaire, instituant un légataire. Dans ce cas, c'est à lui que reviennent les droits moraux. Pour publier des inédits, il faut donc l'autorisation de l'ayant-droit. C'est à eux que revient la responsabilité morale de la publication ou de la mise au secret des documents. Un article du *Nouvel Observateur* des 19 - 25 mars 1992 intitulé "*Familles, je vous lègue*" racontait les querelles entre éditeurs et ayant-droits à propos de manuscrits inédits. L'article évoquait notamment le cas des ayant-droits de Michel Foucault, à qui ce dernier avait donné comme consigne "pas de

publication posthume", et qui refusent la publication du tome 2 de *L'histoire de la sexualité*, au grand regret de son éditeur Pierre Nora, qui estime qu' "il faut publier ce livre" car ce document "pas totalement achevé représente un état de la pensée de Foucault".

Ces problèmes moraux et juridiques doivent être pris en compte par les établissements publics qui désirent participer à la publication des textes littéraires inédits qu'ils possèdent. Sauf au cas où l'établissement est légataire universel, il ne dispose pas des droits moraux et doit donc obtenir l'accord des ayant-droits. Si l'oeuvre de l'auteur est tombée dans le domaine public, la bibliothèque peut alors passer un accord avec l'éditeur en se réservant les droits de publication. Mr Delmas, du Département juridique de la Bibliothèque Nationale, se demandait, en cas de dation, à qui revenaient, de l'Etat ou de l'établissement, ces droits de publication. Si la durée de protection de l'oeuvre n'est pas encore révolue, les droits de publication reviennent aux ayant-droits. Dans les deux cas, des relations courtoises avec les familles des écrivains peuvent faciliter les démarches en vue de la publication d'un inédit.

En matière d'édition et de diffusion de manuscrits littéraires modernes, les problèmes techniques, financiers et juridiques obligent les éditeurs et les responsables scientifiques de ces entreprises à mesurer avec soin l'impact attendu et le public recherché. Mais l'intérêt manifesté par l'ensemble des chercheurs et des amateurs de littérature pour ces documents constitue un phénomène porteur qui peut justifier la mise sur pied d'édition variées et originales.

III. LES EXPOSITIONS DE MANUSCRITS LITTÉRAIRES MODERNES

Les expositions constituent pour les établissements publics un autre moyen de faire connaître les manuscrits littéraires modernes. De cette façon, des documents dont la consultation est habituellement réservée à quelques privilégiés peuvent être offerts à un large public sous leur forme originale, ou parfois sous forme de reproduction photographique. Mais les manuscrits littéraires ne présentent pas les mêmes qualités visuelles que les manuscrits à peinture, par exemple. Exposer des pièces manuscrites sans amoindrir leur pouvoir de susciter l'émotion demande une véritable réflexion de la part des organisateurs. Le choix des documents, celui du contexte dans lequel les

situer, doivent obéir à une idée directrice. C'est à ce prix seulement qu'est obtenue la satisfaction du public.

Les conservateurs expriment volontiers la difficulté qu'il y a à mettre en scène le manuscrit littéraire. En effet, ce type de document n'est constitué que de lettres tracées sur du papier dont le texte est souvent difficile à déchiffrer; le support du manuscrit dont l'aspect peut être très varié ne suffit pas à construire une exposition. Si ces documents émeuvent, c'est qu'ils font surgir, sous un aspect modeste, l'image de l'homme qui les a rédigés. C'est ici que la notion d'archives littéraires prend tout son sens car elle permet de replacer le manuscrit dans le contexte d'une oeuvre, d'une vie et dans l'histoire d'une publication.

III.1) les approches biographiques

Depuis le début du développement de sa politique d'acquisition de manuscrits littéraires modernes, la Bibliothèque Nationale a organisé plus de 40 expositions consacrées à un écrivain: Proust, Hugo, Giraudoux, Supervielle, et bien d'autres. Ces expositions monographiques ont eu lieu à l'occasion de l'arrivée d'un fonds ou de l'anniversaire de la naissance ou de la mort d'un écrivain. En 1981, Florence Callu présentait dans le bulletin de la Bibliothèque Nationale l'exposition Roger Martin du Gard. Cette exposition commémorant l'anniversaire de la naissance de l'écrivain se proposait, à la lumière de nombreux documents inédits, de partir à la recherche de l'homme que fut réellement l'auteur des Thibault. Ces documents inédits étaient le *Journal* et une partie des correspondances de l'auteur que ce dernier avait remis à la Bibliothèque Nationale sous réserve de n'être pas consultés "avant une date postérieure d'au moins 20 ans à sa mort et, en aucun cas, avant le décès de sa fille Christiane Martin du Gard". Les délais expirés, la Bibliothèque Nationale pouvait présenter lors de l'exposition des extraits du *Journal*, de ses *agendas de guerre*, de sa correspondance avec Suarés, Mauriac, Malraux, Sartre et Camus, les manuscrits de *Jean Barois*, *Devenir!*, *Vieille France*, des Thibault. Avec ces documents écrits, "une riche iconographie _ certaines photographies (avaient) été prises par Martin du Gard lui-même_ contribuait à éclairer sous un angle, parfois nouveau, les temps forts de l'existence de celui qu'Albert Camus a défini *notre perpétuel contemporain*", écrivait Florence Callu. Ce type d'exposition associant manuscrits, correspondances, journal, et photographies dans une optique biographique est encore relativement courant dans beaucoup de bibliothèques. Mais, déclare Florence Callu, on peut noter depuis 1985 une diminution du succès remporté par de telles expositions. A la Bibliothèque Nationale, ces expositions monographiques ne sont plus présentées que dans le cadre de colloques et ne durent qu'un temps limité: trois semaines environ.

Autre type d'approche biographique: celle qui relie la vie et la personne de l'auteur à des lieux. La bibliothèque municipale de Grenoble gère et entretient un musée consacré à Stendhal: *le musée Stendhal* que Paul Hamon, ancien conservateur à la bibliothèque municipale, qualifiait d'"annexe visuelle" de la bibliothèque. A partir des reproductions des manuscrits de l'auteur détenues à la bibliothèque, d'images et d'objets réunis dans le musée, les conservateurs organisent des expositions sur différents thèmes associant l'écrivain à sa ville natale. L'exposition *Stendhal en famille* organisée en 1991 présentait les familles dauphinoises Beyle et Gagnon dont était issu Henri Beyle. A partir de lettres manuscrites des membres de la famille de Stendhal, de portraits, d'extraits de registres d'état civil, de passages de *La vie d'Henry Brulard*, on a dressé l'histoire des deux familles implantées dans la région. *Stendhal témoin de la révolution à Grenoble* fut l'occasion en 1988 de présenter des documents sur Stendhal et Grenoble associés à des extraits de *La vie d'Henry Brulard* montrant des textes mais aussi des croquis et des plans de l'auteur. L'exposition de 1989 intitulée *L'affaire Berthet, les origines d'un roman stendhalien Le rouge et le noir* retraçait en détail un fait divers qui avait eu lieu à Grenoble et dont s'était inspiré Stendhal pour la rédaction de son roman. Elle présentait dans ce cadre le manuscrit du *Conspirateur*, projet de nouvelle par Stendhal qui tirait parti de cette même affaire Berthet. Les manuscrits littéraires ne sont ici que des éléments de projets plus vastes destinés avant tout un public grenoblois.

III.2) les expositions centrées sur l'oeuvre d'un écrivain.

Si le manuscrit littéraire s'associe parfaitement à la représentation d'aspects de la vie d'un écrivain, il peut aussi être partie prenante dans la représentation d'une oeuvre. L'exposition *Histoires d'un livre: L'Etranger d'Albert Camus* réalisée par l'IMEC présente à la fois "l'histoire de l'oeuvre, celle de son manuscrit qui, en pleine Occupation, passe de main en main avant d'être publié par les éditions Gallimard en 1942, celle de la réception et de la diffusion du livre et de ses différentes adaptations (théâtre, cinéma...) en France et dans le monde." Les reproductions du manuscrit, de correspondances, des photographies forment la matière de cette exposition. Le manuscrit proprement dit est ici replacé dans le vaste mouvement qui conduit des ébauches aux multiples éditions d'une oeuvre. Ce type d'exposition pourrait fort bien accueillir les vidéodisques numériques évoqués précédemment qui retraceraient en mouvement la genèse d'un texte à partir de son avant-texte.

Les manuscrits peuvent aussi servir d'illustration dans des expositions retraçant les thèmes majeurs d'une oeuvre. Ils trouvent ainsi leur place dans l'exposition Borgès qu'organise actuellement le service animation BPI. Cette exposition est construite

autour de quatre thèmes essentiels de l'oeuvre de l'écrivain: les labyrinthes, les sabliers, les bibliothèques et les mythologies, thèmes illustrés par des textes clés de l'oeuvre. Autour de ces textes, figurent des documents originaux, manuscrits, images, extraits de films, bandes sonores, etc. Les manuscrits, dans ce cas, servent à ressusciter d'une autre façon la présence de Borgès. Ce type d'exposition, qui insiste sur la reconstitution de l'ambiance d'une oeuvre plus que sur la personne de l'auteur et qui utilise de multiples moyens audiovisuels, peut toucher un public différent de celui qui se rend aux expositions de type biographique. Mais une exposition aussi animée coûte plus cher que la simple juxtaposition dans des vitrines de reproductions de documents d'archives.

Le manuscrit littéraire moderne peut difficilement faire à lui seul l'objet d'une exposition. Même quand les organisateurs l'associent à d'autres documents écrits concernant la vie de l'auteur, le résultat reste assez ennuyeux. Par contre, il peut être parfaitement mis en valeur dans des expositions thématiques où il apparaît comme une trace assez impressionnante du labeur de l'écrivain. Il faut alors choisir judicieusement les pièces à exposer en s'appuyant sur plusieurs critères: la lisibilité du feuillet ou, au contraire, le caractère impressionnant de ses ratures, son importance dans la genèse du texte (par exemple, la rédaction d'une variante inattendue) ou son importance dans l'histoire littéraire (la vue de l'autographe d'un texte très connu procure toujours de vives sensations). Le nombre de manuscrits exposés importe moins que leur qualité. Mieux vaut un manuscrit révélateur que de multiples feuillets incompréhensibles.

L'exploitation et la mise en valeur des manuscrits modernes ne peuvent se faire de façon superficielle: elles nécessitent la mise en place de véritables politiques. Le développement d'accords passés entre les établissements possédant le même type de fonds, l'élargissement des conventions entre ces établissements et la recherche, et le renforcement des liens avec les éditeurs pourraient faciliter la mise en place de pareilles politiques. Ces mesures de coopération pourraient aboutir à l'établissement de normes pour le catalogage et la transcription des textes manuscrits. Elles permettraient le développement d'entreprises communes de valorisation des manuscrits: rapprochement de fonds d'un même auteur situés dans plusieurs établissements à l'occasion d'une exposition, enrichissement de l'animation grâce à l'apport de nouvelles technologies expérimentées par la recherche, publication de recueil de fac-similés et de transcriptions adaptés à des publics hétérogènes.

CONCLUSION

Le manuscrit littéraire proprement dit, pris isolément, n'a de sens et d'intérêt que pour un nombre restreint de spécialistes. Par contre, associés aux correspondances et à tous les documents écrits ou non qui témoignent de l'oeuvre et de la vie d'un auteur, il devient un matériau très riche offrant d'amples possibilités d'exploitation adaptées à différents publics. Tant au niveau de la recherche que des expositions, son intérêt est accentué par son rapprochement avec, d'une part, toutes les traces imprimées du destin éditorial de l'oeuvre et, d'autre part, les archives personnelles de l'écrivain ainsi que l'iconographie s'y rapportant. Cette conception très large des archives littéraires se heurte aux traditions des collections publiques françaises qui tendent à séparer les documents littéraires des documents archivistiques, les pièces manuscrites des ouvrages imprimés, l'écrit de l'image. Sans aller à l'encontre de telles traditions, la multiplication des expériences de rapprochement temporaire des fonds dans le cadre d'expositions ou de programmes de recherche, serait très profitable. De telles entreprises dépendent de plusieurs choses: d'une part, de la réalisation d'outils performants, facilement mis à jour, de localisation des manuscrits littéraires et des fonds de documents sur des auteurs; d'autre part, du renforcement des liens entre les établissements publics possédant ce type de collections. Les entretiens réalisés pour ce travail faisaient tous apparaître le manque d'information des conservateurs sur les actions concernant le manuscrit moderne réalisées hors de leur établissement. Des bulletins d'information, plus développés que les quelques lignes de *Lettres* consacrées aux acquisitions de manuscrits, pourraient être conçus pour présenter les travaux entrepris à partir des collections d'archives littéraires en collaboration avec la recherche, les maisons d'édition. Ce type de bulletin pourrait aussi servir de lieu de débat sur les problèmes techniques liés au manuscrit moderne: le catalogage, le traitement, les questions de transcription. Sans vouloir à tout pris uniformiser la façon de traiter et d'exploiter ces documents, il faudrait néanmoins que les différences ne constituent pas des obstacles au renforcement des liens et à la collaboration. Comment ne pas regretter que des établissements comme la Bibliothèque Nationale et la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, dont les fonds de manuscrits littéraires sont extrêmement riches et dans une certaine mesure complémentaires, ne coopèrent pas davantage en organisant, par exemple, des expositions sur des mouvements littéraires français du début du siècle? Comment ne pas se désoler en voyant l'absence totale de rapports entre la Bibliothèque Nationale et l'IMEC, organisme créé avec le soutien de la DLL? La Bibliothèque Nationale qui possède le manuscrit de *La Peste* et l'IMEC qui

possède celui de *L'étranger* ainsi qu'un riche fonds concernant Camus, plutôt que de s'ignorer, ne pourraient-ils pas coopérer, même si leurs axes de réflexion sont différents, pour valoriser ces documents? Il est dommage que la création d'un organisme aussi intéressant que l'IMEC n'ait pas eu lieu en concertation avec les établissements publics de conservation. Si des rapports d'émulation peuvent être fructueux, de véritables rivalités nuisent au développement harmonieux et cohérent des fonds et de leur exploitation.

Les problèmes de cohérence se retrouvent aussi à propos de la politique de déconcentration et de décentralisation des acquisitions de manuscrits. Cette politique permet le développement de collections axées sur les particularités de la vie littéraire locale ce qui se révèle un moyen efficace pour sensibiliser à ce type de documents un public de proximité. Cet aspect très positif est cependant assombri par le risque de voir se développer des fonds destinés essentiellement à soutenir l'effort de médiatisation des politiques locales. Le choix de pièces prestigieuses au détriment de pièces nécessaires à la recherche, le choix d'auteurs connus au détriment d'auteurs plus obscurs ou de mauvaise réputation (en raison de leurs moeurs, leurs choix politiques ou leurs séjours en prison), ne sont pas des risques à sous-évaluer. C'est aussi pour éviter ces dangers que des efforts d'information doivent être entrepris: une meilleure connaissance des rôles du manuscrit littéraire peut familiariser les élus avec des documents d'aspect difficile mais riches en ressources.

Le développement d'un organe d'expertise disponible et efficace permettrait aussi aux conservateurs des établissements de province de mieux faire face aux difficultés liées aux acquisitions précipitées. Un tel service sera d'autant plus nécessaire dans l'avenir que le marché des autographes littéraires risque de devenir plus dur encore qu'aujourd'hui. L'avenir de ces documents risque en effet d'être compromis par le développement de nouvelles techniques. On assiste par exemple au tarissement des correspondances depuis une cinquantaine d'années. Ce phénomène est dû essentiellement au développement des communications téléphoniques. L'apparition de la machine à écrire avait déjà limité dans bien des cas les traces manuscrites de la création aux ajouts autographes faits sur les tapuscrits. Le développement du traitement de texte risque de diminuer encore les traces de corrections, réalisées directement sur écran. Même si l'auteur décide de conserver les étapes intermédiaires, la main de l'homme disparaît du processus de l'écriture et les objets qui demeurent n'engendrent pas la même émotion que les autographes.

Si les manuscrits littéraires modernes risquent de se raréfier, ils restent cependant une source très riche pour la recherche et leur exploitation n'en est qu'à ses débuts. Si les travaux entrepris sur la genèse des oeuvres à partir de leur avant texte se multiplient et rencontrent un succès grandissant, des recherches concernant les

fonds de manuscrits modernes et les manuscrits eux-mêmes restent encore à faire. L'étude détaillée des politiques régionales d'acquisition de manuscrits fournirait des renseignements utiles sur l'évolution des stratégies d'acquisition; le recensement des fonds de manuscrits littéraires français à l'étranger serait utile pour les chercheurs et permettrait éventuellement la mise en place d'échanges internationaux. L'histoire des relations des auteurs avec leurs manuscrits; l'histoire de l'influence des éditeurs et des contraintes de l'imprimerie sur le processus de création d'une oeuvre; l'histoire des oeuvres depuis leur première formulation jusqu'aux adaptations auxquelles elles ont données lieu en passant par leurs épreuves corrigées, leurs différentes éditions et les marques de l'accueil du public, pourrait rendre très vivante la présentation des oeuvres.

Les manuscrits littéraires modernes, documents ambigus, à la limite du matériel et de l'immatériel, sources d'informations et d'émotions, ne sont pas faciles à exploiter. Sans la volonté partagée de tous les conservateurs, de l'administration, des chercheurs et du public, ils ne pourront dévoiler toute leur richesse.

BIBLIOGRAPHIE

I. ARTICLES GENERAUX.

CRESSOLE, Michel: "*Les trésors de l'écrit rentrent au pays*". *Libération*. Samedi 9 et dimanche 10 mai 1992.

DAUBERT, Michel: "*Ces très chers manuscrits*". *Télérama*. N° 2179. 16 octobre 1991.

PELEGRIN, Dominique Louise: "*Tous les goûts sont dans la rature*". *Télérama*. N° 2179. 16 octobre 1991.

II. MANUSCRITS MODERNES ET BIBLIOPHILIE.

CARTERET, Léopold: *Trésors du bibliophilie romantique et moderne: 1801-1875*. Coulet et Faure, 1976.

GALIMARD-FLAVIGNY, Bertrand: *Le livre roi: chroniques d'un bibliophile . 1978-1989*. Paris: Librairie Giraud-Badin, 1989.

LAKE, Carlton: *Ces chers papiers. Mémoires d'un archéologue littéraire*. Paris: Seghers, 1992.

LESCURE, M. (de): *Les autographes et le goût des autographes en France et à l'étranger*. Paris: Gay, 1865.

NICOLAS, Alain (Ed): *Les autographes*. Paris: Maisonneuve & Larose, 1988.

III. LES MANUSCRITS LITTERAIRES MODERNES DANS LES COLLECTIONS PUBLIQUES.

III. 1). Catalogues et guides.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques en France. Paris: CNRS.

GALLET-GUERNE, Danielle: *Les sources de l'histoire littéraire aux archives Nationales*. Paris: Archives Nationales, 1961.

HERSCHBERG-PIERROT, Anne: *Bibliothèque Nationale. Département des manuscrits. Répertoire des manuscrits littéraires français XIXe. XXe siècles*. Paris: Bibliothèque Nationale, 1985.

III. 2). Fonds de manuscrits littéraires.

ANGREMY, Annie: "Les manuscrits littéraires modernes à la Bibliothèque Nationale". *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*. N° 144, 3e trimestre 1989.

CALLU, Florence: "Les manuscrits contemporains: de Marcel Proust à nos jours". *Bulletin de la Bibliothèque Nationale*, 1980, N° 3.

CHAPON, François: "La bibliothèque littéraire de Jacques Doucet. Paris: *Bulletin du bibliophile*, 1980. I.

Mystères et splendeurs de Jacques Doucet (1853-1929). Paris: J.C. Lattès, 1983.

GERMAIN, Marie-Odile: *Le traitement des manuscrits littéraires modernes à la Bibliothèque Nationale*. Mémoire ENSB. 1982-1983.

PIERROT, Roger: "Les écrivains et leurs manuscrits. Remarques sur l'histoire des collections modernes". *Bulletin de la Bibliothèque Nationale*, 1979. N° 4.

III. 3). Etudes consacrées au traitement d'un manuscrit.

BERNE, Mauricette: "Les manuscrits de La Peste". *Bulletin de la Bibliothèque Nationale*. 1983.

CALLU, Florence: "A propos du Contre Ste Beuve. Une lettre inédite de Proust à Alfred Vallette". *Bulletin de la Bibliothèque Nationale*. 1980.

LUSSY, FLORENCE de: "Un inédit d'Apollinaire: un carnet de 1901, vivier de l'oeuvre future". *Revue de la Bibliothèque Nationale*. 1990. N° 35.

PIERROT, Roger: "Les manuscrits de Gustave Flaubert et leur destin". *Bulletin de la Bibliothèque Nationale*. 1980.

III. 4). Les acquisitions.

CALLU, FLORENCE: "Le régime des datations à la Bibliothèque Nationale: l'acquisition des manuscrits de Marcel Proust". in *Etudes sur la Bibliothèque Nationale. Témoignages réunis en hommage à Thérèse Kliendienst*. Paris, 1985.

CHAPON, François: récits de dons à la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet dans les ouvrages et catalogues suivant:

Paul Eluard. Donatlon Lucien Scheller. Bibliothèque littéraire Jacques Doucet. 1989.

François Mauriac. 1885-1970. Bibliothèque historique de la ville de Paris. 10 septembre-6 octobre 1990.

Carnets Marcel Jouhandeau. I. Tallandier, 1988.

Lettres. Lettre d'information de la Direction du livre et de la lecture et du Centre National des lettres. Suppléments: Janvier- Février 1989, mars 1990, mars 1991.

Trésors de l'écrit. Dix ans d'enrichissement du patrimoine écrit. Paris: Réunion des musées nationaux, 1991.

III. 5). Communication et mise en valeur des manuscrits littéraires modernes.

CALLU, Florence: "*Exposition Roger Martin du Gard*". *Bulletin de la bibliothèque Nationale.* 1987.

L'écrit, le signe. Autour de quelques dessins d'écrivains. Centre Georges Pompidou. Bibliothèque publique d'information. 23 octobre-20 janvier 1992.

Les plus beaux manuscrits des poètes français. Bibliothèque Nationale. Paris: Robert laffont, 1991.

Soleil d'encre. Manuscrits et dessins de Victor Hugo. Exposition organisée par la Bibliothèque Nationale et la Ville de Paris. Musée du Petit Palais. 3 octobre 1985-5 janvier 1986.

IV. LE STATUT JURIDIQUE DES MANUSCRITS LITTERAIRES MODERNES.

EDELMAN, Bernard: *La propriété artistique et littéraire.* Paris: Presses Universitaires de France, 1989. (Que-sais-je?).

FRANCON, A.; GOYARD, CL.: *Les correspondances inédites.* Paris: Economica, 1984.

GAUTIER, Pierre-Yves: *Propriété littéraire et artistique.* paris: Presses Universitaires de France, 1991.

V. LA RECHERCHE SUR LES MANUSCRITS LITTERAIRES MODERNES.

BIASI, Pierre-Marc de: "*L'institut des textes et manuscrits modernes: l'analyse des manuscrits et la genèse de l'oeuvre*". *Bulletin d'information des bibliothécaires français.* N° 144. 3e trimestre 1988.

CHARTIER, Roger: *L'ordre des livres. Lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIVe et XVIIIe siècles*. Aix-en-Provence: A linéa, 1992.

CONTAT, Michel (Ed): *L'auteur et le manuscrit*. Paris: Presses Universitaires de France, 1991. (Perspectives critiques).

De la lettre au livre: *Sémiotique des manuscrits littéraires*. Paris: CNRS, 1989. (Textes et manuscrits).

Essais de critique génétique. Paris: Flammarion, 1979.

GRESILLON, Almuth; WERNER, Michaël: *Leçons d'écriture. Ce que disent les manuscrits*. Paris: Minard, 1985.

GRESILLON, Almuth (Ed.): *De la genèse du texte littéraire*. Paris: Editions du Léro, 1988.

GRESILLON, Almuth: "Les manuscrits littéraires: le texte dans tous ses états". *Pratiques*. N° 57. Mars 1988.

HAY, Louis: "Le texte n'existe pas: réflexions sur la critique génétique". *Poétique*. N° 62. 1985.

HAY, Louis (Ed.): *Le manuscrit inachevé: écriture, création, communication*. Paris: CNRS, 1986. (Textes et manuscrits).

HAY, Louis (Ed.): *La naissance du texte*. Paris: Corti, 1989.

Les techniques de laboratoire dans l'étude des manuscrits. Paris: CNRS, 1972.

"*Manuscrits, écriture, production linguistique*". *Langages*. N° 69. Mars 1988.

Mc KENZIE, D.F.: *La bibliographie ou la sociologie des textes*. Paris: Editions du Cercle de la librairie, 1991.

Questions à la littérature. Le débat. N° 54. Mars-avril 1988.

ANNEXES

Effrayés et fardés, les poètes barbares,
Troupe lâche, cherchaient, pour y chastes mourir,
La forêt précieuse aux oiseaux gemmipares
~~Qui des fruits doux et véneneux pour eux mûrirent.~~

Un triomphe passait gémir sous l'arc-en-ciel
Avec de blêmes laurés debout dans les chars,
Les statues suant, les scurriles, les agnelles
Et l'angoisse rauque des paonnes et des jars,

Les veuves précédaient en égrenant des grappes
Les évêques noirs révéant sans le savoir,
Au triangle isocèle ouvert au mors des chapes,
Pallas, et chantaient l'hymne à la belle, mais noire,

Les chevaucheurs nous jetèrent dans l'avenir
Les alcancies pleines de cendre ou bien de fleurs,
Nous aurons des baisers florentins sans le dire,
Mais au jardin, ce soir, tu vins, sage et voleur,

Ceux de ta secte adorent-ils la vie obscène,
Belphégor, le soleil, le silence ou le chien,
~~Parce qu'il est bien d'être obscènes quand on~~
s'aime ?

Et le larron des fruits cria : Je suis chétien.

Et insecte & ~~poète~~ poète barbare
Regagnait chaste ment à l'heure d'y
mourir

Cette lantioe ardent des sermons mis à l.

FONDS REGIONAL D'ACQUISITION POUR LES BIBLIOTHEQUES

F.R.A.B.

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT REPUBLIQUE FRANÇAISE
SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES

16. AOÛT 1990

COURRIER ARRIVÉE

Entre :

l'Etat, représenté par Monsieur Edouard LACROIX, Préfet de la Région Bretagne,

et

la Région de Bretagne, représentée par Monsieur Yvon BOURGES, Président du Conseil Régional de Bretagne,

il a été convenu ce qui suit :

1 - OBJECTIFS

Le F.R.A.B. doit permettre à la Région de soutenir la politique que mènent les collectivités locales en faveur de l'enrichissement des fonds patrimoniaux de leurs bibliothèques municipales.

Sont subventionnées en priorité les acquisitions de documents significatifs qui, par leur prix, dépassent les possibilités budgétaires normales des collectivités.

Trois directions doivent être retenues en priorité pour ces achats :

- compléter les collections existantes de documents anciens, rares ou précieux ;
- développer les fonds dans le sens de leur spécificité régionale et locale ;
- assurer l'entrée dans les collections publiques de documents contemporains (livres de bibliophilie, papiers d'auteurs, fonds constitués ...).

2 - STATUT FINANCIER

Le F.R.A.B. est alimenté par des crédits délégués par l'Etat et la Région selon le principe de la parité.

Les modalités de la coopération Etat/Région font l'objet des articles qui suivent.

.../...

3 - FONCTIONNEMENT

Les dossiers présentés par les collectivités locales en vue de l'attribution d'une subvention au titre du F.R.A.B. sont adressés à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui les instruit, et en informe le Conseil Régional.

Afin de préserver une cohérence nationale dans la politique d'enrichissement du patrimoine français, les dossiers seront transmis pour avis au Conseil National Scientifique du Patrimoine des Bibliothèques Publiques avant leur examen au niveau régional.

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles organise les réunions entre l'Etat et la Région de Bretagne afin de procéder à cet examen. Un représentant du Conseil National Scientifique du Patrimoine et des Bibliothèques Publiques, désigné par le Directeur du Livre et de la Lecture, y assiste à titre consultatif.

4 - PROCEDURE D'URGENCE

Une procédure spéciale peut être mise en oeuvre en cas d'urgence (vente publique par exemple). Le Directeur Régional des Affaires Culturelles est chargé d'instruire très rapidement la demande, de recueillir les avis du Directeur du Livre et de la Lecture et du Conseil Régional, et soumet la décision au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional.

5 - TAUX D'INTERVENTION

Le taux d'intervention du F.R.A.B., qui pourra varier en fonction de l'intérêt et de la valeur du document ainsi que des moyens dont dispose la commune concernée, est compris entre 40 et 80% de la valeur de l'acquisition.

La collectivité bénéficiaire de la subvention devient propriétaire des documents acquis grâce à l'intervention du F.R.A.B.

Si une demande d'une importance exceptionnelle est présentée devant le F.R.A.B., le Préfet de Région peut saisir le Directeur du Livre et de la Lecture afin d'obtenir une subvention spéciale de l'Etat.

6 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention conclue pour une durée d'un an est renouvelable par tacite reconduction. Si une résiliation est demandée par l'une des parties signataires, celle-ci devra intervenir au plus tard trois mois avant son échéance annuelle.

7 - MONTANT DU F.R.A.B.

Le montant total du F.R.A.B. est fixé à 600.000 F. pour 1990.

Il sera fixé chaque année par voie d'avenant.

22 AOUT 1990

Le Préfet de la Région
Bretagne :
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Bernard NICOLAÏTE

TRÉSORERIE GÉNÉRALE

d'ILLE-ET-VILAINE
CONTRÔLE FINANCIER LOCAL
AVIS FAVORABLE

10 AOUT 1990
Le Trésorier-Payeur Général
Par Procuration

Le Président du Conseil
Régional de Bretagne :
Le Président du Conseil Régional

Yvon BOURGES

Université de Paris VII
Département S.T.D.
D.E.A. "Histoire et sémiologie du texte et e l'image
Année 1991-1992, second semestre
mercredi, 18-20 h, hebdomadaire, Salle 213

SÉMINAIRE :

"LIRE LES MANUSCRITS : COMMENT ET POURQUOI ?"

Calendrier et programme du séminaire :

- 12 février Almuth Grésillon : Introduction générale. Le
manuscrit, un objet matériel
- 19 février Daniel Ferrer : L'écriture des commencements
- 26 février Almuth Grésillon : Les manuscrits et l'histoire
culturelle
- 4 mars, EXCEPTIONNELLEMENT, de 15-17 h, au Département des
Manuscrits de la Bibliothèque Nationale (58, rue de
Richelieu, 75002 Paris)
Almuth Grésillon : Ecrire, voir, lire
- 18 mars Almuth Grésillon : Ratures, transcriptions, éditions
- 25 mars Almuth Grésillon : Parcours génétique de Flaubert
- 1er avril Claire Bustarret : Papiers et instruments d'écriture
- 8 avril Catherine Viollet : Proust. Autobiographie, fiction
et 15 avril et analyses linguistiques
- 22 avril Daniel Ferrer : Les brouillons de Joyce
et 13 mai
- 20 mai Eric Marty : Gide : Le journal et la genèse du roman
- 27 mai Eric Marty : Gide : Le journal intime, un manuscrit
sans brouillon ni genèse



* 9 5 5 4 2 1 4 *